



Chambre régionale des comptes  
de Bourgogne, Franche-Comté

**Le Président**

*RS/JD/FB- n° 13-ROD2-EB-25*

Dijon, le 4 septembre 2013

**RECOMMANDE AVEC A.R.**

**P. J. : 1 annexe**

Monsieur le Président,

Par une lettre du 9 juillet 2013, je vous ai communiqué le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de Bourgogne, Franche-Comté sur la gestion de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine afin que vous puissiez y apporter une réponse. A cette même fin, le rapport a été également communiqué à votre prédécesseur.

A l'expiration du délai d'un mois prévu par l'article L. 243-5 du code des juridictions financières, la chambre a reçu une réponse écrite, votre lettre du 5 août 2013.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le rapport comportant les observations définitives arrêtées par la chambre régionale des comptes, accompagné de votre réponse. Il vous appartient désormais de communiquer ce rapport et la réponse jointe, à l'assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion.

Conformément à la loi, l'ensemble doit être inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante, joint à la convocation adressée à chacun de ses membres et donner lieu à un débat.

Monsieur Étienne BUTZBACH  
*Président de la communauté  
de l'agglomération belfortaine*

Hôtel de ville  
Place d'armes

90020 BELFORT Cédex

Dès qu'aura eu lieu la première réunion de l'assemblée, suivant sa réception, le rapport sera considéré comme un document administratif communicable à toute personne en faisant la demande, dans les conditions fixées par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978. Vous voudrez bien informer le greffe de la chambre de la date à laquelle le rapport d'observations aura été porté à la connaissance de l'assemblée délibérante.

Enfin je vous précise qu'en application des dispositions de l'article R. 241-23 du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives est transmis au préfet et au directeur départemental des finances publiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Roberto SCHMIDT

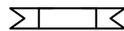


**Chambre régionale des comptes  
de Bourgogne, Franche-Comté**

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES SUR LA GESTION  
DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE**

*(DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE-DE-BELFORT)*

**Exercices 2006 et suivants**



<b>SOMMAIRE</b>
-----------------

<b>PARTIE I : LA PROCEDURE .....</b>	<b>7</b>
<b>PARTIE II : PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE L'AGGLO- MERATION BELFORTAINE .....</b>	<b>9</b>
<b>I. PRESENTATION GENERALE .....</b>	<b>8</b>
<b>II. LES COMPETENCES ET L'INTEGRATION FISCALE .....</b>	<b>8</b>
<b>III. LES GRANDS INVESTISSEMENTS .....</b>	<b>9</b>
<b>PARTIE III : LA FIABILITE DES COMPTES ET LA SITUATION FINANCIERE.....</b>	<b>11</b>
<b>I. LA FIABILITE DES COMPTES .....</b>	<b>11</b>
A. LES RESTES A REALISER .....	11
B. LES EMPRUNTS ASSORTIS D'UNE OPTION DE TIRAGE SUR LIGNE DE TRESORERIE .....	13
<b>II. SITUATION FINANCIERE : LE PERIMETRE BUDGETAIRE .....</b>	<b>15</b>
<b>III. LE BUDGET PRINCIPAL.....</b>	<b>16</b>
<b>IV. LES BUDGETS ANNEXES .....</b>	<b>20</b>
A. LE BUDGET ANNEXE « DECHETS MENAGERS » .....	21
B. LE BUDGET ANNEXE « EAUX ».....	23
C. LE BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT» .....	23
<b>V. L'ENDETTEMENT GLOBAL (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES) .....</b>	<b>26</b>
<b>VI. LA FISCALITE LOCALE .....</b>	<b>27</b>
<b>VII. ÉLÉMENTS DE COMPARAISON AVEC LES ORGANISMES CCOMPARABLES .....</b>	<b>28</b>
<b>PARTIE IV : LES RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>29</b>
<b>I. LES EFFECTIFS ET LES CHARGES DE PERSONNEL.....</b>	<b>30</b>
A. LES EFFECTIFS .....	30
B. LES CHARGES DE PERSONNEL .....	32
C. UNE VOLONTE DE STABILISER LES EFFECTIFS.....	33
<b>II. LA GESTION PREVISIONNELLE DES EFFECTIFS, DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES .....</b>	<b>34</b>
<b>III. LA POLITIQUE D'AVANCEMENT DES PERSONNELS.....</b>	<b>36</b>
A. LES ENTRETIENS D'EVALUATIONS .....	36
B. L'AVANCEMENT D'ECHELON .....	37
C. L'AVANCEMENT DE GRADE.....	38
<b>IV. LE REGIME INDEMNITAIRE.....</b>	<b>38</b>
A. L'INDIVIDUALISATION DU REGIME INDEMNITAIRE.....	38

<b>V.</b>	<b>LE TEMPS DE TRAVAIL ET L'ABSENTEISME.....</b>	<b>39</b>
A.	L'ABSENTEISME.....	39
B.	LES COMPTES EPARGNE-TEMPS.....	41
C.	LES HEURES SUPPLEMENTAIRES .....	42
<b>PARTIE V : LA GESTION DE L'EAU .....</b>		<b>44</b>
<b>I.</b>	<b>LES GRANDES CARACTERISTIQUES DE LA REGIE .....</b>	<b>44</b>
<b>II.</b>	<b>ANALYSE FINANCIERE .....</b>	<b>45</b>
A.	REMARQUES LIMINAIRES .....	45
B.	ÉLÉMENTS D'ANALYSE FINANCIERE .....	46
<b>III.</b>	<b>LA MAITRISE ET LE PILOTAGE DE LA REGIE .....</b>	<b>50</b>
A.	LES OBJECTIFS STRATEGIQUES.....	50
B.	LES DEBATS D'ORIENTATION BUDGETAIRE .....	52
C.	LES SCHEMAS DIRECTEURS .....	52
D.	LE SCHEMA DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE .....	55
E.	LES INSTRUMENTS DE SUIVI ET LE CONTROLE DE GESTION .....	55
F.	LES RELATIONS AVEC LES USAGERS .....	55
G.	LE DISPOSITIF EN CAS DE CRISE .....	56
H.	LA GESTION DU PERSONNEL DE LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT .....	57
<b>IV.</b>	<b>L'EVOLUTION DES EFFECTIFS DU SERVICE .....</b>	<b>57</b>
<b>V.</b>	<b>L'EVOLUTION DE LA RESSOURCE EN EAU .....</b>	<b>58</b>
<b>VI.</b>	<b>L'EVOLUTION DES VOLUMES D'EAU CONSOMMES.....</b>	<b>59</b>
<b>VII.</b>	<b>LE PRIX DE L'EAU ET LA TARIFICATION.....</b>	<b>61</b>
A.	L'EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU VENDUE PAR LA CAB .....	61
B.	LA TARIFICATION DES PRESTATIONS DE SERVICES .....	64
C.	LA MISE EN RECOUVREMENT DES SOMMES DUES .....	65
D.	LES DELAIS DE PAIEMENT .....	65
E.	LES RESTES A RECOUVRER.....	65
<b>VIII.</b>	<b>LE PROGRAMME D'EQUIPEMENT ET LES INVESTISSEMENTS REALISES .....</b>	<b>67</b>
<b>IX.</b>	<b>LA QUALITE DE L'EAU ET LA PERFORMANCE DU RESEAU .....</b>	<b>69</b>
A.	LA QUALITE DE L'EAU.....	69
B.	L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS QUALITATIFS .....	70
C.	LA FIABILITE DES INDICATEURS.....	71
D.	LES PERTES D'EAU EN RESEAU.....	71
E.	LE RENDEMENT BRUT DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE .....	72
F.	L'INDICE DE CONNAISSANCE DU RESEAU .....	74
G.	LE TAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU .....	75
H.	LE TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES .....	77
I.	LA GESTION DES EAUX PLUVIALES .....	77
J.	LA REPARTITION DES EAUX.....	78
K.	UN SERVICE ASSURANT L'ESSENTIEL DE SES MISSIONS SANS EXTERNALISATION.....	78
L.	LES CONSOMMATIONS NON FACTUREES .....	79

## SYNTHÈSE

La communauté de l'agglomération belfortaine (ci-après CAB<sup>1</sup>) comptait près de 100 000 habitants en 2010. La ville de Belfort (Territoire-de-Belfort), qui comptait 50 199 habitants en 2009<sup>2</sup>, est la commune centre de cet établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Parallèlement au contrôle de la CAB, la chambre a examiné la gestion de la ville de Belfort entre les années 2006 et 2012. Le présent contrôle a porté sur la situation comptable et financière, les ressources humaines et la gestion de l'eau en régie.

L'analyse de la fiabilité des comptes a mis en évidence quelques anomalies dans la comptabilisation des restes à réaliser et l'utilisation des emprunts assortis d'un droit de tirage sur ligne de trésorerie. En particulier, l'erreur de comptabilisation d'un emprunt contracté en 2008 pour le budget annexe de l'assainissement porte sur une somme de 5,45 M€, affecte la fiabilité des comptes et fausse le résultat de l'exercice. La CAB doit accorder une attention accrue à la qualité de ses comptes.

La situation financière globale de l'organisme ne suscite pas d'inquiétude particulière. L'organisme a dégagé des marges de manœuvre financières entre 2006 et 2012, grâce notamment à trois augmentations des taux d'imposition qui lui ont permis de diminuer son endettement de 7 % entre 2009 et 2011, après une augmentation de 20 % entre 2006 et 2009. Les emprunts à option de tirage sur ligne de trésorerie représentent plus du tiers du financement des investissements. Depuis 2008, la CAB a reconstitué son fonds de roulement, malgré une baisse constatée en 2011. Seuls les budgets annexes de l'eau et, dans une moindre mesure, de l'assainissement se caractérisent par certaines tensions budgétaires, alors même qu'ils doivent normalement s'équilibrer sans pouvoir bénéficier de subventions du budget principal.

L'analyse de la gestion des ressources humaines met en évidence une bonne maîtrise de l'évolution des effectifs et de la masse salariale. La mutualisation ancienne et avancée des services de la ville et de la CAB constitue une source de rationalisation. La ville a également mis en place une politique de gestion prévisionnelle des ressources humaines que la chambre apprécie favorablement à plusieurs égards.

---

<sup>1</sup> L'annexe 1 au présent rapport reprend les principaux sigles et acronymes utilisés.

<sup>2</sup> Recensement de 2009 réalisé par l'Institut national des statistiques et des études économiques.

La gestion de l'eau en régie par l'EPCI entre 2006 et 2012 se caractérise par des hausses des montants de la redevance et du forfait annuel payé par les usagers. Ces augmentations, dont l'impact financier a été réduit par la diminution des volumes consommés (il s'agit là d'une tendance nationale), n'ont toutefois pas permis à l'organisme de mettre en œuvre une politique de renouvellement de ses réseaux soutenable sur le long terme. À cette fin, de nouvelles hausses tarifaires paraissent inévitables à court et moyen terme. Une telle évolution des prix, couplée aux investissements réalisés notamment en fin de période examinée (outillage pour les recherches de fuites d'eau, remplacement des pompes de l'usine de traitement, automatisation de certaines tâches), permettrait à la CAB de mieux renouveler ses équipements et d'assurer par-là une meilleure viabilité de ses réseaux sur le long terme. Par ailleurs, afin de diminuer sa dépendance croissante, liée aux achats d'eau à d'autres organismes tels que Pays de Montbéliard agglomération, renforcée par la hausse substantielle du prix de l'eau qu'il achète, l'établissement contrôlé mène une politique active de recherche de nouvelles ressources en eau, ce qui a nécessité des études préalables et des forages subséquents en 2012-2013. La qualité de l'eau distribuée n'appelle pas de remarques particulières.

**-o0o-**

<b>LISTE DES RECOMMANDATIONS</b>
----------------------------------

**RECOMMANDATION n° 1** : La chambre invite la CAB à solder le compte 16449 de son budget annexe relatif à l'assainissement en lien avec la trésorerie de Belfort-ville.

(page 15).

**RECOMMANDATION n° 2** : la chambre recommande à la CAB de couvrir ses charges d'investissement et ses dépenses de renouvellement de réseaux d'eau correspondant au programme pluriannuel d'investissement, au schéma directeur de 2011 et aux grandes orientations stratégiques affichées par le projet d'agglomération, par la fixation de montants de redevance et de forfait adaptés.

(page 65).

**RECOMMANDATION n° 3** : La chambre recommande à la CAB de renforcer le renouvellement de son réseau et de dépasser le renouvellement annuel moyen de 1 180 ml constaté entre 2006 et 2011.

(page 77).

**-=000=-**

## **PARTIE I : LA PROCEDURE**

La chambre régionale des comptes de Bourgogne, Franche-Comté a vérifié les comptes de la communauté de l'agglomération belfortaine, pour les exercices 2006 à 2010. Elle a également examiné la gestion de la communauté d'agglomération pendant la période allant du début de l'exercice 2006 à la date de clôture de l'instruction. Ces contrôles étaient inscrits au programme annuel 2012 de la chambre régionale des comptes de Bourgogne, Franche-Comté. Le président de la juridiction a informé l'ordonnateur en fonctions, M. Étienne Butzbach et l'ordonnateur en fonctions jusqu'au 16 avril 2008, M. Jean-Pierre Chevènement, de l'ouverture de cet examen de la gestion par lettres du 14 mai 2012.

Le contrôle, conduit sur pièces et sur place, a porté sur la situation financière et la fiabilité des comptes, la gestion des ressources humaines, notamment sous l'angle de la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences, les mutualisations de services et la gestion de l'eau en régie.

Au travers de son contrôle et conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 211-8 du code des juridictions financières, la chambre s'est attachée, compte tenu des objectifs fixés par l'organe délibérant de l'établissement public, à évaluer les résultats obtenus et à apprécier l'économie des moyens mis en œuvre, tout en s'assurant de la régularité des actes de gestion correspondants.

L'entretien préalable prévu par l'article L. 243-1 du code des juridictions financières a eu lieu le 18 décembre 2012 entre le magistrat rapporteur et M. Butzbach, ordonnateur en fonctions depuis le 17 avril 2008, et le 14 décembre 2012 entre le magistrat rapporteur et M. Chevènement, ordonnateur entre le début de la période examinée et le 16 avril 2008. Le rapport d'observations provisoires et certains extraits ont été notifiés notamment aux ordonnateurs successifs de la CAB le 11 mars 2013.

Les ordonnateurs en fonctions de la CAB et de Pays de Montbéliard agglomération ont produit des réponses, enregistrées au greffe respectivement les 13 mai et 18 avril 2013.

Dans sa séance du 6 juin 2013, la chambre régionale des comptes de Bourgogne, Franche-Comté a arrêté le présent rapport d'observations définitives sur la gestion de la communauté de l'agglomération belfortaine.

## **PARTIE II : PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION BELFORTAINE**

### **I. PRESENTATION GENERALE**

La communauté de l'agglomération belfortaine compte un peu moins de 100 000 habitants ; elle regroupe trente-trois communes en 2013. En 2011, ses dépenses de fonctionnement s'élevaient à 75,2 M€ (dont 49,3 M€ pour le budget principal), cependant que les dépenses d'investissement atteignaient 29,9 M€ (dont 13,4 M€ pour le budget principal).

Le district de l'agglomération de Belfort a été créé en 1973. De neuf communes, lors de la décision institutive, il est passé à douze communes en 1976, représentant alors 75 877 habitants. Le district a organisé au fil du temps une solidarité intercommunale entre les communes adhérentes en matière d'eau potable (production, adduction, traitement et distribution), d'assainissement (collecte, évacuation et épuration), de collecte et traitement des ordures ménagères. À partir de 1998, les compétences ont été étendues au développement économique, aux équipements sportifs et culturels d'intérêt commun, au plan de déplacement urbain, ainsi qu'au logement et à l'aménagement de l'espace. Dans le même temps, huit nouvelles communes ont rejoint le district : Bermont, Chèvremont, Dorans, Evette-Salbert, Meroux, Sermamagny, Sevenans et Vézelois portant le nombre d'habitants à plus de 83 000.

Le district a alors souhaité mettre en œuvre de nouvelles compétences, autour d'un projet d'agglomération. La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a été le support de cette évolution qui a vu le district transformé en communauté d'agglomération. Le 10 septembre 1999, un arrêté du préfet du Territoire-de-Belfort définit le périmètre de la future communauté d'agglomération. Ce projet de périmètre fut soumis à l'approbation des vingt-sept communes alors concernées et du conseil du district.

### **II. LES COMPETENCES ET L'INTEGRATION FISCALE**

La communauté d'agglomération belfortaine exerce les compétences obligatoires suivantes :

↳ développement économique (création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire) ;

↳ aménagement de l'espace communautaire (schéma directeur et de secteur ; création et réalisation de ZAC d'intérêt communautaire ; transports urbains) ;

↳ équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire (programme local de l'habitat, politique du logement) ;

↳ politique de la ville (participation aux dispositifs contractuels de développement urbain).

Figurent parmi les compétences optionnelles de la communauté d'agglomération belfortaine la voirie (notamment création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire), la gestion de l'assainissement et de l'eau en régie, la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (lutte contre la pollution, contre les nuisances sonores ; enlèvement, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés), ainsi que la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, à l'instar du conservatoire à rayonnement départemental.

Par ailleurs, l'établissement public se caractérise par une intégration fiscale plus forte que la moyenne. Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) mesure le rapport entre la fiscalité directe levée par le groupement et le total de la fiscalité levée par l'ensemble des communes et du groupement. L'augmentation du CIF constatée en 2010 s'explique par la mise en place d'une fiscalité additionnelle au niveau de l'intercommunalité.

**Tableau 1 : coefficient d'intégration fiscale**

	2007	2008	2009	2010	2011
Coefficient d'intégration fiscale (CIF)	34,3%	35,0%	34,7%	36,7%	38,1%
CIF moyen de la catégorie	28,6%	29,6%	31,1%	32,1%	32,8%
Différentiel CIF CAB / CIF moyen	5,6 points	5,4 points	3,6 points	4,5 points	5,4 points

La forte intégration fiscale, les nombreux transferts de compétences et le choix d'une mutualisation des services très poussée, traduisent la volonté de construire une véritable intercommunalité de projet.

### III. LES GRANDS INVESTISSEMENTS

Au cours de la période contrôlée, la CAB a notamment participé au financement de la ligne à grande vitesse (LGV) à hauteur de 9,2 M€, à l'aménagement économique avec la zone d'activité économique des Plutons<sup>3</sup>, le parc urbain d'activité Techn'hom regroupant 7 500 salariés (répartis dans environ 120 entreprises industrielles et tertiaires) et quelque 1 000 étudiants sur 110 hectares, à la réalisation d'aires d'accueil des gens du voyage, au désenvasement de l'étang des forges (3,7 M€), à des travaux dans des écoles de musique comme à Valdoie, ou encore à des travaux hydrauliques à la piscine du parc.

**Tableau 2 : dépenses réelles d'investissement hors remboursement de la dette,  
Budget principal**

(en milliers d'euros)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Dépenses réelles d'investissement hors dette	8 175	10 759	12 276	9 950	8 032	5 955

Source : comptes administratifs.

<sup>3</sup> Requalification d'un site militaire.

Les dépenses réelles d'investissement ont diminué depuis 2008, l'année 2011, qui marque un net désendettement de l'EPCI, a accéléré cette tendance.

Le principal poste d'investissement du budget principal de la CAB est le développement économique qui représente la moitié des dépenses réelles d'investissement entre 2005 et 2010, suivi par l'aménagement de l'espace et les services à la population (16 %), et à peu près à égalité, la solidarité et la mixité sociales (9 %), les moyens des services (9 %), les grands équipements et projets (8 %) et la maintenance (7 %).

**Tableau 3 : part des grands postes de dépenses réelles d'investissement**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
<b>Développement économique</b>	<b>65%</b>	<b>71%</b>	<b>42%</b>	<b>35%</b>	<b>55%</b>	<b>54%</b>	<b>51%</b>
Solidarité sociale	7%	3%	9%	<b>13%</b>	5%	<b>16%</b>	<b>9%</b>
Aménagement de l'espace	7%	9%	13%	<b>32%</b>	15%	11%	<b>16%</b>
Grands équipements projets	0%	4%	<b>22%</b>	9%	5%	1%	<b>8%</b>
Maintenance	11%	7%	7%	5%	6%	7%	<b>7%</b>
Moyens des services	10%	7%	7%	6%	<b>14%</b>	11%	<b>9%</b>
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : comptes administratifs.

## PARTIE III : LA FIABILITE DES COMPTES ET LA SITUATION FINANCIERE

### I. LA FIABILITE DES COMPTES

#### A. LES RESTES A REALISER

L'analyse des comptes administratifs 2011 des quatre budgets (principal et annexes) de la collectivité donnent pour de nombreux postes de dépenses et de recettes d'investissement des taux de mandats émis très faibles par rapport aux crédits ouverts et à l'inverse des taux de restes à réaliser particulièrement élevés. Les tableaux ci-dessous en dressent l'état par budget.

**Tableau 4 : taux des mandats émis et des restes à réaliser par rapport aux crédits ouverts**

2011	Budget principal (dépenses)	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser	Tx mandats émis / crédits ouverts	Tx RAR /crédits ouverts
c/20	Immobilisations incorporelles	1 013 619	184 448	558 487	18%	55%
c/204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	7 303 857	1 498 437	5 262 485	21%	72%
c/21	Immobilisations corporelles	1 499 290	887 103	537 425	59%	36%
c/23	Immobilisations en cours	13 598 488	2 655 865	10 006 498	20%	74%
9000	Opérations d'équipement	1 738 322	729 117	645 852	42%	37%
c/16	Emprunts et dettes assimilés	10 907 000	4 798 973	390	44%	0%
c/26	Participations	1 150 000		1 150 000	0%	100%
2011	Budget principal (recettes)	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Tx titres émis / crédits ouverts	Tx RAR /crédits ouverts
c/13	Subventions d'investissement	2 823 294	508 027	2 112 057	18%	75%
c/16	Emprunts et dettes assimilés	24 107 824	1 100 000	16 049 060	5%	67%
c/204	Subventions d'équipement versées	80 000	80 000	0	100%	0%
c/238	avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	267 599	267 597	0	100%	0%
c/10	Dotations, fonds divers et réserves	6 833 104	6 661 668	0	97%	0%
2011	Déchets (dépenses)	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser	Tx mandats émis / crédits ouverts	Tx RAR /crédits ouverts
c/20	Immobilisations incorporelles	524 638	71 646	442 346	14%	84%
c/204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	41 000	1 000	10 000	2%	24%
c/21	Immobilisations corporelles	1 636 590	761 566	785 492	47%	48%
c/23	Immobilisations en cours	2 486 514	1 932 063	493 143	78%	20%
c/16	Emprunts et dettes assimilés	90 000	89 196	0	99%	0%
2011	Déchets (recettes)	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Tx titres émis / crédits ouverts	Tx RAR /crédits ouverts
c/13	Subventions d'investissement	792 688	47 120	188 872	6%	24%
c/16	Emprunts et dettes assimilés	1 947 893	600 000	1 347 893	31%	69%

2011	Eaux (dépenses)	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser	Tx mandats émis / crédits ouverts	Tx RAR /crédits ouverts
c/20	Immobilisations incorporelles	333 056	87 668	227 616	26%	68%
c/21	Immobilisations corporelles	904 117	453 226	409 100	50%	45%
c/23	Immobilisations en cours	2 077 539	1 377 952	608 143	66%	29%
c/16	Emprunts et dettes assimilés	6 280 000	3 156 882	0	50%	0%
c/26	Participations	275 000	254 050	10 000	92%	4%
2011	Eaux (recettes)	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Tx titres émis / crédits ouverts	Tx RAR /crédits ouverts
c/13	Subventions d'investissement	99 807	12 887	79 877	13%	80%
c/16	Emprunts et dettes assimilés	7 527 508	3 633 333	1 174 982	48%	16%
2011	Assainissement (dépenses)	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser	Tx mandats émis / crédits ouverts	Tx RAR /crédits ouverts
c/20	Immobilisations incorporelles	276 636	92 314	184 321	33%	67%
c/21	Immobilisations corporelles	1 462 230	893 964	552 143	61%	38%
c/23	Immobilisations en cours	11 812 179	5 937 350	5 669 688	50%	48%
c/16	Emprunts et dettes assimilés	8 860 000	967 613	0	11%	0%
c/458	Opérations d'investissement sous mandat	747 485	51 476	307 569	7%	41%
2011	Assainissement (recettes)	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Tx titres émis / crédits ouverts	Tx RAR /crédits ouverts
c/13	Subventions d'investissement	2 157 799	270 187	1 817 535	13%	84%
c/16	Emprunts et dettes assimilés	14 906 179	2 030 540	4 725 686	14%	32%
c/458	Opérations d'investissement sous mandat	758 826	38 034	170 500	5%	22%

Source : comptes administratifs.

Selon la collectivité, les restes à réaliser traduisent la différence entre les crédits ouverts, les mandats et titre émis. Les crédits ouverts en recettes et en dépenses sur les quatre budgets traduisent les orientations politiques prises par le conseil communautaire et notamment le plan pluriannuel d'investissement de la collectivité, validé lors de la séance d'adoption du budget primitif. Selon l'organisme contrôlé, cette pratique lui assure une bonne « lisibilité » de ses programmes d'investissements.

Il découle de la pratique de la collectivité contrôlée que toutes les dépenses d'investissement n'ont pas fait l'objet d'un engagement juridique conforme à la définition des restes à réaliser donnée par le troisième alinéa de l'article R. 2311-11 du CGCT : « *Les restes à réaliser de la section d'investissement arrêtés à la clôture de l'exercice correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre.* »

La direction des finances de la CAB ne dispose pas, lors de la validation des restes à réaliser, des documents juridiques justifiant l'engagement des dépenses et leur caractère de restes à réaliser. Ces documents sont fournis au service des finances seulement lors de la liquidation des dépenses. Comme le précise l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 26 avril 1996 relatif à la comptabilité de l'engagement des communes, des départements [...] pris en application de l'article L. 3341-1 du CGCT<sup>4</sup>, « *l'engagement juridique est l'acte par lequel la collectivité crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une charge.* [...] ».

Dès lors, la chambre juge utile de rappeler à la collectivité que :

- les crédits ouverts concernent les inscriptions budgétaires prévues au budget primitif, corrigées des décisions modificatives, auxquelles s'ajoutent les

<sup>4</sup> « *Le président du conseil général tient la comptabilité de l'engagement des dépenses dans les conditions fixées par arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et du ministre chargé du budget pris après consultation du comité des finances locales.* »

restes à réaliser de l'exercice précédent, et sont susceptibles d'être intégralement engagés dans l'année ;

- les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre ;
- enfin, les reports correspondent à la différence entre les crédits ouverts diminué des dépenses mandatées, et des restes à réaliser (engagement juridique constaté). Ils peuvent faire l'objet d'une nouvelle inscription budgétaire à l'exercice suivant.

En réponse au rapport d'observations provisoires, l'ordonnateur en fonctions de la CAB a indiqué que l'EPCI prenait acte de ces remarques et les mettra en œuvre.

## **B. LES EMPRUNTS ASSORTIS D'UNE OPTION DE TIRAGE SUR LIGNE DE TRÉSORERIE**

Les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie sont destinés au financement de dépenses d'investissement prévues par les collectivités dans leur programme d'investissement. Ils représentent une facilité de gestion au cours d'un exercice budgétaire et se caractérisent par des tirages infra-annuels mouvementant divers comptes financiers.

Le compte 16441 (« opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie ») est crédité lors de la mobilisation de l'emprunt par le débit du compte au Trésor et est débité lors du remboursement contractuel à l'échéance par le crédit du compte au Trésor. Outre les remboursements contractuels à l'échéance, ce type de contrat permet d'effectuer des remboursements donnant la possibilité en contrepartie de réaliser des tirages sur une ligne de trésorerie.

Les opérations imputées au compte 16449 (« opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie ») nécessitent l'ouverture de crédits budgétaires mais n'entrent pas dans le calcul de l'équilibre réel. Les comptes 16449 et 51932 (« lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt ») doivent être soldés en 31 décembre. En fin d'exercice, la consolidation s'effectue par un débit du compte 51932 et un crédit du compte 16449. Les sommes comptabilisées sur le compte 16449 n'entrent pas dans le calcul de l'annuité ni de l'encours de dette.

Or, il a été constaté que la communauté de l'agglomération belfortaine n'a pas soldé son compte 16449 en fin d'année pour le budget annexe de l'assainissement, et ce depuis 2008. La raison en est la suivante : l'EPCI a remboursé en décembre 2008 un tirage de 3,5 M€ relatif à l'emprunt 466 de la Société générale encaissé en octobre 2008. Ce remboursement d'un tirage initial régulièrement imputé à l'article 16441 a été imputé à tort à l'article budgétaire 16449. L'organisme contrôlé explique cette erreur par des « *difficultés de lecture originelle commune à la trésorerie de Belfort ville et à la collectivité sur l'usage des CLTR<sup>5</sup> "infra-annuels"* ». Cette utilisation erronée du compte 16449 n'a été constatée qu'au cours des exercices ultérieurs ; la régularisation nécessite l'émission d'un titre de recette au compte 16449 et d'un mandat au 16441.

---

<sup>5</sup> Crédit à long terme renouvelable.

En 2009, la même erreur semble s'être produite, pour un montant de 1,95 M€, mais la CAB indique l'avoir corrigée, alors que la trésorerie de Belfort ville n'aurait pas fait de même. Cette dernière n'aurait pas pris en compte la nouvelle imputation comptable à laquelle a procédé l'EPCI.

Les mouvements des comptes 16449 et 51932 du budget annexe de l'assainissement ont été les suivants (source : comptes de gestion).

**Tableau 5 : BA assainissement, balances des comptes 16449 et 51932, en euros**

	2007		2008		2009	
	Balance d'entrée	Balance de sortie	Balance d'entrée	Balance de sortie	Balance d'entrée	Balance de sortie
Compte 16449	0	0	0	3 500 000	3 500 000	5 450 000
Compte 51932	0	0	0	0	0	0
	2010		2011		2012	
	Balance d'entrée	Balance de sortie	Balance d'entrée	Balance de sortie	Balance d'entrée	Balance de sortie
Compte 16449	5 450 000	5 450 000	5 450 000	5 450 000	5 450 000	ND
Compte 51932	0	0	0	0	0	ND

ND : non disponible

Source : comptes de gestion.

Par ailleurs, la CAB utilise des emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour chacun de ses budgets mais n'utilise jamais le compte 16449. Jusqu'en 2012, les amortissements sur CLTR n'ont pas été imputés sur les bons comptes, puisque la CAB utilisait le compte 1641, au lieu du compte 16441 pour ses remboursements en capital. Cette absence de mouvement sur le compte 16449 est anormale car l'organisme l'utilisait fréquemment en cours d'exercice pour les opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie. Cette anomalie a été corrigée en 2012.

**Tableau 6 : évolution du compte 16441 par budget, en euros**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total 2006/2011
<b>Budget principal</b>							
Dépenses		1 266 664,00	2 600 000,00		4 398 879,13	2 963 873,52	11 229 416,65
Recettes	2 200 000,00	2 600 000,00	4 800 000,00	3 200 000,00	3 138 461,54		15 938 461,54
<b>Déchets</b>							
Dépenses				0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes				440 000,00	200 000,00	600 000,00	1 240 000,00
<b>Eaux</b>							
Dépenses			0,00	0,00	1 500 000,00	2 050 000,00	3 550 000,00
Recettes			1 200 000,00	2 700 000,00	2 827 875,00	3 633 333,42	10 361 208,42
<b>Assainissement</b>							
Dépenses			3 500 000,00	1 950 000,00	3 853 571,43		9 303 571,43
Recettes	2 000 000,00		4 525 016,96	2 250 000,00	2 759 625,00	2 030 540,10	13 565 182,06
<b>Total dépenses</b>	0,00	1 266 664,00	6 100 000,00	1 950 000,00	9 752 450,56	5 013 873,52	24 082 988,08
<b>Total recettes</b>	4 200 000,00	2 600 000,00	10 525 016,96	8 590 000,00	8 925 961,54	6 263 873,52	41 104 852,02
<b>Différentiel recettes/dépenses</b>	4 200 000,00	1 333 336,00	4 425 016,96	6 640 000,00	-826 489,02	1 250 000,00	17 021 863,94

Source : comptes de gestion.

**Recommandation n° 1 : la chambre invite la CAB à solder le compte 16449 de son budget annexe relatif à l'assainissement en lien avec la trésorerie de Belfort-ville.**

<sup>6</sup> Emprunt n° 468 contracté avec la Société générale.

En réponse au rapport d'observations provisoires, l'ordonnateur en fonctions s'est engagé à émettre un titre de recette au compte 16449 et un mandat de même montant au compte 16441 afin de régulariser l'anomalie constatée par la chambre.

## II. SITUATION FINANCIERE : LE PERIMETRE BUDGETAIRE

L'analyse financière de la CAB est réalisée à partir des comptes de gestion et des comptes administratifs pour les années 2006 à 2011. Le budget de la CAB est composé d'un budget principal et des trois budgets annexes que sont le BA « déchets ménagers », le BA « eaux » et le BA « assainissement ».

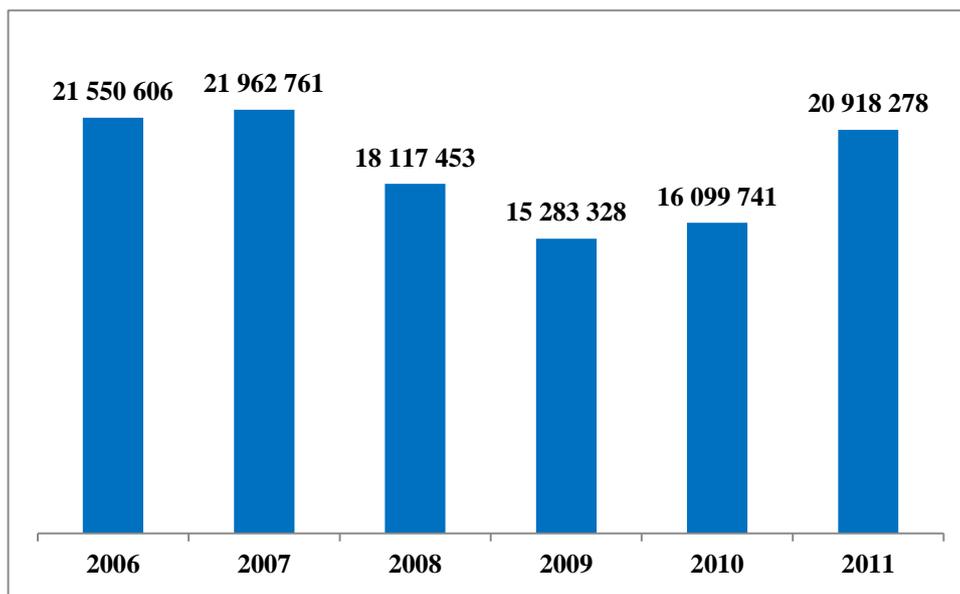
En dépenses de fonctionnement, la période de 2006 à 2011 se caractérise par une progression plus sensible du budget « déchets ménagers » avec une variation moyenne annuelle de 4,6 %, suivi du BA « assainissement » avec une variation moyenne annuelle (VMA) de 2,6 %. Le budget principal et le BA « eaux » (respectivement 0,9 % et 1,1 % d'augmentation moyenne annuelle) ont progressé moins vite que le total consolidé (+1,7 %). En données brutes, le budget principal constitue le premier budget avec une part constante représentant 66 % du budget total de la CAB.

**Tableau 7 : évolution des dépenses de fonctionnement consolidées, en euros**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	VMA 2006/2011
<b>Dépenses de fonctionnement consolidées</b>	<b>69 250 599</b>	<b>70 331 911</b>	<b>72 102 138</b>	<b>74 237 977</b>	<b>73 748 869</b>	<b>75 205 756</b>	<b>1,7%</b>
Budget principal	46 678 477	46 730 505	47 571 396	48 432 474	48 664 544	49 304 981	1,1%
%/total	67,4%	66,4%	66,0%	65,2%	66,0%	65,6%	
BA Déchets ménagers	8 124 150	8 633 830	8 801 748	9 513 671	9 789 376	10 194 294	4,6%
%/total	11,7%	12,3%	12,2%	12,8%	13,3%	13,6%	
BA Eaux	7 685 159	7 781 964	7 749 288	8 113 451	7 567 013	8 023 755	0,9%
%/total	11,1%	11,1%	10,7%	10,9%	10,3%	10,7%	
BA Assainissement	6 762 814	7 185 612	7 979 706	8 178 382	7 727 935	7 682 726	2,6%
%/total	9,8%	10,2%	11,1%	11,0%	10,5%	10,2%	

Source : comptes administratifs et comptes de gestion.

Classiquement, le niveau annuel des investissements est plus variable. Les années 2006, 2007 et 2011 se caractérisent par un niveau d'investissement élevé (entre 21 et 22 M€), cependant que les années 2008 à 2010 affichent un niveau d'investissement en retrait (entre 15 et 18 M€).

**Graphique 1 : dépenses d'investissement consolidées hors remboursement de la dette, en euros**

Source : comptes administratifs et comptes de gestion.

### III. LE BUDGET PRINCIPAL

**Tableau 9 : évolution des dépenses réelles de fonctionnement, en euros**

Budget principal : dépenses réelles de fonctionnement	2006	2007	2008	2009	2010	2011	VMA 2006/2011
Charges à caractère général	3 636 102	3 296 180	3 496 140	3 429 486	3 269 013	3 639 679	0,0%
Charges de personnel	9 684 505	9 817 314	9 705 691	10 284 703	10 581 579	10 902 012	2,4%
Atténuation de produits	25 372 235	25 372 235	25 388 201	25 386 278	25 386 278	24 916 660	-0,4%
<i>dont attribution de compensation</i>	<i>24 457 081</i>	0,0%					
Autres charges de gestion courante	6 537 723	6 656 803	6 881 430	6 816 250	7 092 207	7 306 226	2,2%
<i>dont contribution service incendie</i>	<i>5 314 045</i>	<i>5 416 075</i>	<i>5 498 399</i>	<i>5 672 149</i>	<i>5 672 149</i>	<i>5 709 018</i>	1,4%
<i>dont indemnités élus</i>	<i>260 005</i>	<i>262 830</i>	<i>378 532</i>	<i>428 668</i>	<i>430 763</i>	<i>414 566</i>	9,8%
<i>dont subventions d'équip. personnes de dt privé</i>	<i>833 827</i>	<i>872 274</i>	<i>873 220</i>	<i>565 461</i>	<i>817 571</i>	<i>954 205</i>	2,7%
Charges financières	511 833	722 357	1 004 487	681 587	733 954	757 181	8,1%
Charges exceptionnelles	194 920	27 900	18 653	3 769	2 562	9 650	-45,2%
<b>Total</b>	<b>45 937 317</b>	<b>45 892 791</b>	<b>46 494 602</b>	<b>46 602 073</b>	<b>47 065 593</b>	<b>47 531 409</b>	0,7%

VMA : variation moyenne annuelle.

Source : comptes administratifs.

Le montant total des dépenses de fonctionnement du budget principal a peu progressé de 2006 à 2011, la variation moyenne annuelle est contenue à 0,7 % par an. L'attribution de compensation constitue la première dépense de fonctionnement ; elle représente légèrement plus de 50 % du budget de fonctionnement (53 % en 2006, 51 % en 2011).

Les charges de personnel constituent le second poste de dépense ; en moyenne sur la période, elles ont progressé de 2,4 % par an. Leur part dans le budget de fonctionnement reste à peu près constante, avec un niveau oscillant entre 21 et 23 %.

La contribution au service incendie constitue la troisième dépense de fonctionnement : elle représente 12 % du budget de fonctionnement sur l'ensemble des années sous revue.

La chambre relève que les charges à caractère général sont d'une grande stabilité avec une VMA nulle entre 2006 et 2011. Elles représentent entre 7 et 8 % des dépenses réelles de fonctionnement sur toute la période.

Si les charges financières représentent moins de 2 % du budget total de fonctionnement, elles ont néanmoins cru en moyenne annuelle de 8,1 % depuis 2006.

**Tableau 10 : évolution des recettes réelles de fonctionnement, en euros**

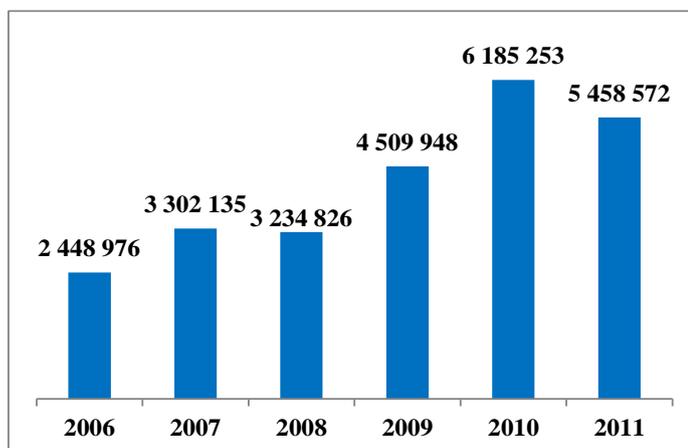
Budget principal : recettes réelles de fonctionnement	2006	2007	2008	2009	2010	2011	VMA 2006/2011
Produits des services du domaine	3 645 149	3 566 540	3 613 301	3 489 163	3 849 012	3 741 446	0,0%
ventes diverses							
<i>dont Mise à disposition personnel facturée aux communes membres du gpf</i>	2 604 550	2 703 509	2 751 473	2 579 157	2 843 497	2 846 932	1,8%
<i>dont Redevances et droits services à caractère sportif et culturel</i>	647 011	627 609	575 168	608 410	676 538	620 184	-0,8%
Impôt et taxes (contributions directes)	25 417 152	26 077 132	26 674 181	28 295 219	30 314 282	30 090 619	3,4%
Dotations, subventions et participations	18 076 743	18 394 164	18 506 642	18 215 646	18 266 137	18 827 766	0,8%
<i>dont dotations</i>	16 271 889	16 465 733	16 743 706	16 548 552	16 718 323	16 759 033	0,6%
<i>dont participations</i>	721 174	612 177	709 188	697 139	679 830	684 475	-1,0%
<i>dont compensations</i>	1 083 680	1 316 254	1 053 748	969 955	867 984	1 313 101	3,9%
Autres produits de gestion courante	1 793 856	1 867 538	1 866 737	1 959 534	2 003 808	1 956 770	1,8%
Produits financiers	23 488	27 584	65 627	62 055	62 064	96 660	32,7%
Produits exceptionnels	125 690	55 599	25 488	451 431	325 466	22 018	-29,4%
<b>Total</b>	<b>49 127 453</b>	<b>50 032 640</b>	<b>50 806 221</b>	<b>52 491 196</b>	<b>54 849 797</b>	<b>54 761 995</b>	<b>2,2%</b>

VMA : variation moyenne annuelle.

Source : comptes administratifs.

Le montant total des recettes de fonctionnement a progressé à un rythme annuel plus élevé que celui des dépenses : + 2,2 %, contre 0,7 %. Il en a résulté un résultat comptable en progression constante de 2006 à 2010. En 2011, une légère baisse est constatée. Le résultat de fonctionnement moyen des trois dernières années contrôlées est supérieur de 80 % au résultat moyen des trois premières années examinées.

**Graphique 2 : évolution du résultat de fonctionnement, en euros**

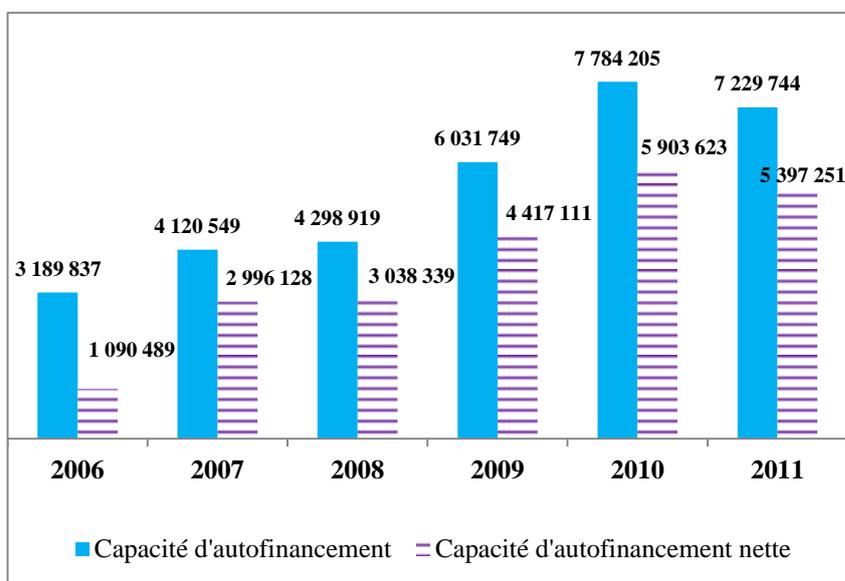


Les recettes fiscales, qui représentaient 52 % des recettes totales de fonctionnement en 2006, en représentaient 55 % en 2011. À l'inverse, la part des dotations, participations et subventions s'est érodée au cours de la période passant de 37 % des recettes en 2006 à 34 % en 2011. Ces deux catégories de recettes représentent de façon constante, de 2006 à 2011, environ 89 % des recettes de fonctionnement.

Les remboursements par la ville de Belfort des mises à disposition de personnel CAB constituent une recette stable sur toute la période, à raison de 5 % des recettes totales de fonctionnement.

La progression constante du résultat comptable constaté de 2006 à 2010 a systématiquement joué sur la capacité d'autofinancement de la collectivité qui, tant en données brutes que nettes (c'est-à-dire, dans le second cas, après remboursement du capital des emprunts), progresse d'année en année et atteint un niveau élevé en fin de période contrôlée. L'année 2011 marque un léger tassement.

**Graphique 3 : évolution de la capacité d'autofinancement, en euros**



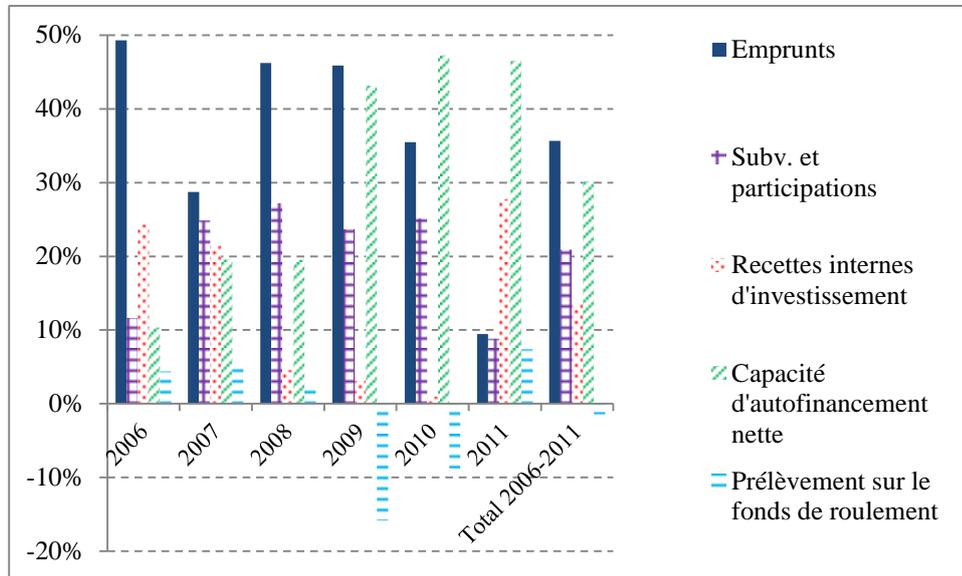
### Le financement des investissements

De 2006 à 2011, les investissements (hors remboursements en capital des emprunts) ont représenté une dépense de 75,8 M€, soit une moyenne de 12,6 M€ par an.

**Tableau 11 : financement des investissements, en euros**

Financement des investissements	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Dépenses d'investissement (hors remboursement en capital)	10 553 608	15 317 898	15 577 806	10 245 234	12 502 572	11 611 678	75 808 797 €
Emprunts	3 000 000	1 800 000	2 400 000	1 500 000	1 300 000	1 100 000	11 100 000 €
Emprunts assortis option ligne de trésorerie	2 200 000	2 600 000	4 800 000	3 200 000	3 138 462	0	15 938 462 €
Subv. et participations	1 228 142	3 804 123	4 232 737	2 423 406	3 138 350	1 025 819	15 852 576 €
Recettes internes d'investissement	2 567 524	3 309 369	711 886	319 371	120 885	3 223 008	10 252 043 €
Capacité d'autofinancement nette	1 090 489	2 996 128	3 038 339	4 417 111	5 903 623	5 397 251	22 842 940 €
Prélèvement sur le fonds de roulement	467 453	808 279	394 845	-1 614 654	-1 098 747	865 601	-177 223 €

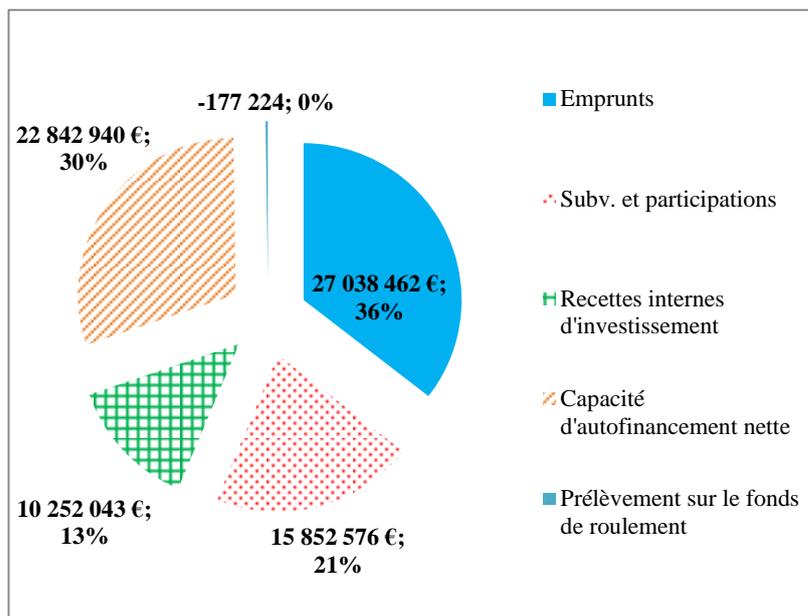
Source : comptes administratifs.

**Graphique 4 : financement des investissements, en pourcentages**

De 2009 à 2011, l'autofinancement net (déduction faite des remboursements en capital des emprunts) constitue la première source de financement des investissements avec des taux de couverture en constante progression. Les investissements étaient autofinancés en 2011 à hauteur de 46 % alors qu'ils ne l'étaient que pour 10 % en 2006. Ceci est la conséquence directe du résultat comptable en nette progression depuis le début de la période contrôlée.

Les tirages sur les emprunts assortis d'une option ligne de trésorerie représentent une importante source de financement des investissements ; ils se sont élevés à 2,2 M€ en 2006, 2,6 M€ en 2007, 4,8 M€ en 2009, 3,2 M€ en 2010 et 3,14 M€ en 2011, soit un total de près de 16 M€ sur l'ensemble de la période 2006-2011.

La part annuelle de l'emprunt dans le financement n'a cessé de diminuer depuis 2006, passant de 50 % en 2006 à 9 % en 2011. En moyenne, sur les six années, l'emprunt a financé l'investissement à hauteur de 36 %, les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie à hauteur de 21 % et la CAF nette pour 30 %. L'analyse de l'endettement du budget principal fera l'objet d'un développement particulier en y intégrant celui des trois budgets annexes.

**Graphique 5 : financement des investissements de 2006 à 2011****Le fonds de roulement**

La CAB a reconstitué le fonds de roulement du budget principal de 2008 à 2010. En diminution en 2011, il reste néanmoins à un niveau satisfaisant.

**Tableau 12 : évolution du fonds de roulement du budget principal, en euros**

Budget principal : fonds de roulement	2006	2007	2008	2009	2010	2011
En valeur	1 621 619	813 340	367 099	1 981 753	3 131 896	2 266 295
Variation (en %)		-50%	-55%	440%	58%	-28%

**IV. LES BUDGETS ANNEXES**

Pour chacun des budgets annexes sont analysés les charges et produits de fonctionnement, la capacité d'autofinancement et le financement des investissements.

**A. LE BUDGET ANNEXE « DECHETS MENAGERS »****Les principales dépenses de fonctionnement****Tableau 13 : dépense réelles de fonctionnement, en euros**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	VMA 2006/2011
Charges à caractère général	5 237 159	5 665 542	5 679 111	6 474 742	6 725 962	6 872 290	5,6%
<i>dont contrat de prestations de service</i>	4 256 088	4 242 902	4 373 766	5 105 483	5 445 052	5 402 075	4,9%
<i>dont entretien et réparation matériel roulant</i>	468 672	482 852	486 072	547 081	465 765	583 957	4,5%
<i>dont concours divers (cotisations...) à la collectivité de rattachement</i>	350 000	726 245	665 217	688 010	697 307	669 390	13,8%
Charges de personnel	2 383 672	2 495 962	2 538 336	2 480 538	2 492 371	2 685 874	2,4%
Autres charges de gestion courante	13 644	44 445	50 643	48 818	48 170	49 157	29,2%
Charges financières	7 820	3 660	970	27	7 045	14 147	12,6%
Charges exceptionnelles	3 478	186	531	2 461	295	877	-24,1%
<b>Total</b>	<b>7 645 772</b>	<b>8 209 795</b>	<b>8 269 591</b>	<b>9 006 586</b>	<b>9 273 843</b>	<b>9 622 345</b>	<b>4,7%</b>

VMA : variation moyenne annuelle.

Source : comptes administratifs.

Les dépenses réelles de fonctionnement de ce budget annexe ont progressé à un rythme moyen annuel de 4,7 % passant de 7,65 M€ en 2006 à 9,62 M€ en 2011. Les charges de personnel qui représentent entre 28 et 31 % du total des dépenses progressent à un rythme moins élevé que le total des dépenses.

En revanche, les dépenses liées au contrat de prestations de service avec le syndicat d'études et de réalisations pour le traitement intercommunal des déchets (SERTRID), entre 57 et 59 % du total des dépenses entre 2008 et 2011, progressent à un niveau supérieur avec un taux moyen annuel de variation de l'ordre de 4,9 %. La chambre note la forte hausse intervenue en 2009, de l'ordre de 16,7 %, et en 2010, de l'ordre de 6,7 %. En 2011, les coûts se sont stabilisés au niveau de 2010.

**Tableau 14 : recettes réelles de fonctionnement, en euros**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	VMA 2006/2011
Produits des services du domaine ventes diverses	777 544	846 918	1 023 226	903 846	1 013 363	1 183 718	8,8%
<i>dont abonnements ou redevances pour enlèvement de déchets industriels</i>	510 330	511 856	526 759	609 066	620 573	647 331	4,9%
<i>dont autres marchandises</i>	249 568	320 167	399 626	289 658	354 512	493 340	14,6%
TEOM	7 300 058	7 519 264	7 716 310	8 082 277	8 559 387	9 199 093	4,7%
Participations autres organismes	261 006	292 391	252 708	168 218	717 076	757 935	23,8%
Produits exceptionnels	196 641	69 492	49 956	111 177	37 650	115 552	
Atténuation de charges	31 492	14 684	23 171	5 175	12 196	13 667	
<b>Total</b>	<b>8 566 741</b>	<b>8 742 749</b>	<b>9 065 373</b>	<b>9 270 693</b>	<b>10 339 671</b>	<b>11 269 965</b>	<b>5,6%</b>

VMA : variation moyenne annuelle.

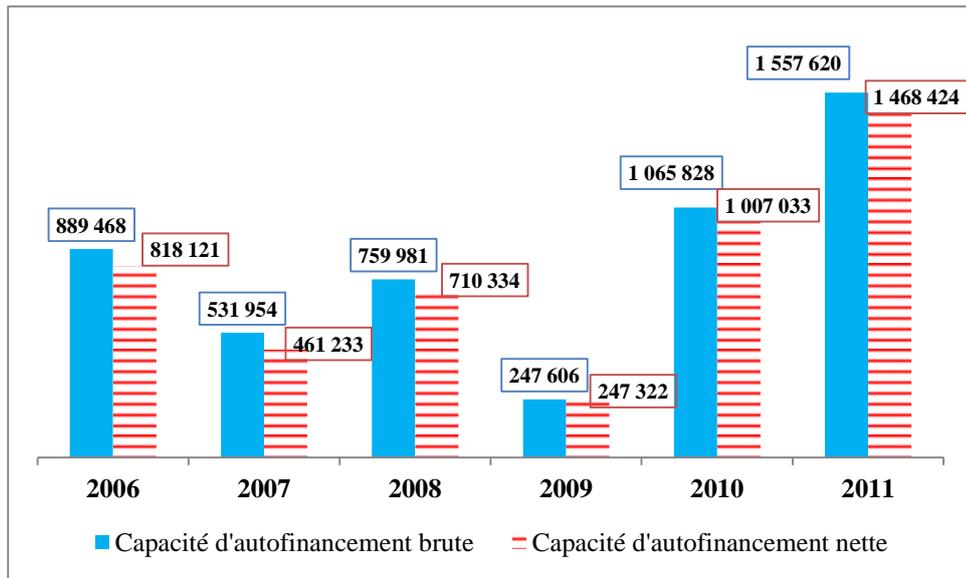
Sources : comptes administratifs.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) constitue la principale recette de fonctionnement. Elle représente plus de 80 % des recettes réelles de fonctionnement sur l'ensemble de la période.

### Une capacité d'autofinancement en progression depuis 2009

La capacité d'autofinancement (CAF) brute dégagée annuellement et la capacité d'autofinancement nette, après déduction des remboursements en capital des emprunts, du budget annexe des déchets ménagers se sont nettement améliorées de 2009 à 2011.

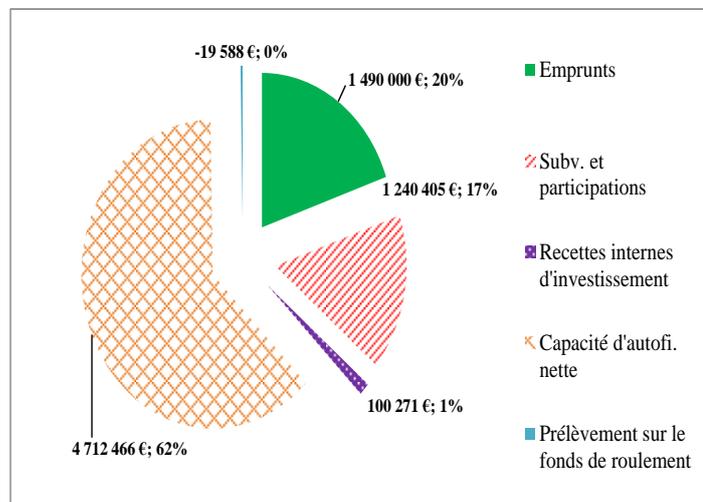
**Graphique 6 : évolution de la CAF du BA déchets ménagers, en euros**



### Le financement des investissements

De 2006 à 2011, les investissements (hors remboursements en capital des emprunts) ont représenté une dépense de 7,52 M€. Un seul emprunt a été contracté sur la période pour un montant de 250 k€. L'autofinancement a assuré une couverture des dépenses d'investissement à hauteur de 62 %.

**Graphique 7 : financement des investissements du BA déchets ménagers, 2006-2011**



## Fonds de roulement

**Tableau 15 : évolution du fonds de roulement du BA déchets ménagers, en euros**

BA Déchets : fonds de roulement	2006	2007	2008	2009	2010	2011
En valeur	1 134 981	619 877	800 624	854 895	1 147 144	1 051 804
Variation (en %)		-45%	29%	7%	34%	-8%

En légère baisse en 2007, le fonds de roulement de ce budget annexe progresse depuis lors et retrouve en 2010 et 2011 son niveau constaté en 2006.

### B. LE BUDGET ANNEXE « EAUX »

Ce budget, qui connaît plus de tensions que les autres budgets annexes ou principal de l'EPCI, fait l'objet de développements particuliers dans la partie consacrée à la gestion de l'eau en régie.

### C. LE BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

#### Les principales dépenses de fonctionnement

**Tableau 16 : évolution des principales dépenses de fonctionnement, en euros**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	VMA 2006/2011
Charges à caractère général	3 171 640	2 963 581	3 789 719	3 248 622	2 943 236	2 931 475	-1,6%
<i>dont Achats d'études, prestations de service</i>	898 160	866 614	859 037	914 552	769 287	599 653	-7,8%
<i>dont Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)</i>	461 242	433 646	648 135	530 045	466 363	590 109	5,1%
<i>dont Produits de traitement</i>	163 996	130 900	152 130	158 759	137 998	156 698	-0,9%
<i>dont Services extérieurs Entretien &amp; réparation (immobilier, mobilier, maintenance)</i>	672 109	708 820	739 073	740 817	634 411	676 987	0,1%
<i>dont Autres services extérieurs</i>	750 000	617 574	614 590	652 498	683 073	666 869	-2,3%
Charges de personnel	2 240 025	2 376 057	2 621 835	2 609 752	2 665 493	2 563 119	2,7%
Reverst Agence de l'eau redevance modernisation réseaux collectifs	0	0	0	743 000	528 000	651 165	
Autres charges de gestion courante	24 879	31 394	20	0	7 542	1 995	
Charges financières	572 332	676 777	733 643	295 192	284 306	305 896	-11,8%
Charges exceptionnelles	153 937	102 803	126 176	183 262	177 276	69 089	-14,8%
<b>Total</b>	<b>6 162 814</b>	<b>6 150 612</b>	<b>7 271 392</b>	<b>7 079 827</b>	<b>6 605 854</b>	<b>6 522 740</b>	<b>1,1%</b>

VMA : variation moyenne annuelle.

Source : comptes administratifs.

Les dépenses de fonctionnement ont en moyenne progressé de 1,1 % par an depuis 2006. Les charges à caractère général qui constituent le premier poste de dépense du budget annexe ont diminué sur la période. Elles représentaient 52 % des dépenses réelles totales en 2007, le taux est ramené à 45 % depuis 2010.

Les charges de personnel qui représentent entre 36 et 40 % du total des charges ont augmenté en moyenne de 2,7 % par an. Après une augmentation sensible en 2008, elles se sont stabilisées et elles sont en légère diminution en 2011.

Depuis 2009 le reversement à l'Agence de l'eau de la redevance liée à la modernisation des réseaux collectifs constitue une charge représentant près de 10 % du total des dépenses réelles.

**Tableau 17 : recettes réelles de fonctionnement, en euros**

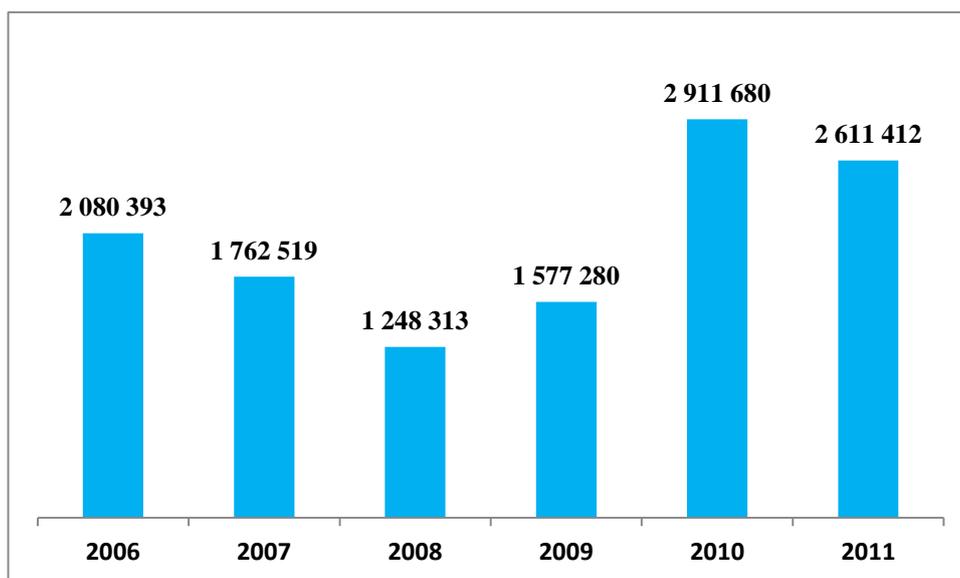
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	VMA 2006/2011
Atténuation de charges	103 216	105 299	8 907	1 558	3 862	12 240	
Produits des services du domaine ventes diverses	7 852 297	8 141 805	8 409 142	8 733 301	9 329 061	9 209 028	3,2%
<i>dont Redevances d'assainissement collectif</i>	7 477 512	7 633 088	7 218 561	7 651 007	8 232 389	8 004 339	1,4%
<i>dont Redevances pour modernisation réseaux de collecte</i>	0	0	528 013	623 017	594 596	655 081	
<i>dont Autres prestations de service</i>	308 402	427 105	422 218	260 482	307 329	341 754	2,1%
<i>dont Mise à disposition de personnel facturée</i>	55 333	69 887	228 250	183 361	182 310	186 631	27,5%
Dotations, subventions et participations	831 115	631 575	665 820	922 059	897 977	1 014 471	4,1%
<i>dont primes d'épuration</i>	637 395	470 204	645 678	897 517	869 374	1 014 471	9,7%
Produits divers de gestion courante	0	0	0	0	8 006	9 489	
Produits financiers	381	1 240	1 946	0	0	0	
Produits exceptionnels	56 198	68 211	32 104	98 744	400 710	48 910	
<b>Total</b>	<b>8 843 207</b>	<b>8 948 130</b>	<b>9 117 919</b>	<b>9 755 662</b>	<b>10 639 616</b>	<b>10 294 139</b>	<b>3,1%</b>

Source : comptes administratifs.

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé en moyenne annuelle plus vite que les dépenses : +3,1 % contre 1,1 %. Les redevances d'assainissement et pour la modernisation des réseaux de collecte qui représentent entre 83 et 85 % du total des recettes réelles ont progressé en moyenne de 3 % par an.

Les primes d'épuration constituent la recette la plus dynamique sur la période avec une VMA de 9,7 % ; elles représentent en 2011 près de 10 % des recettes totales réelles de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement.

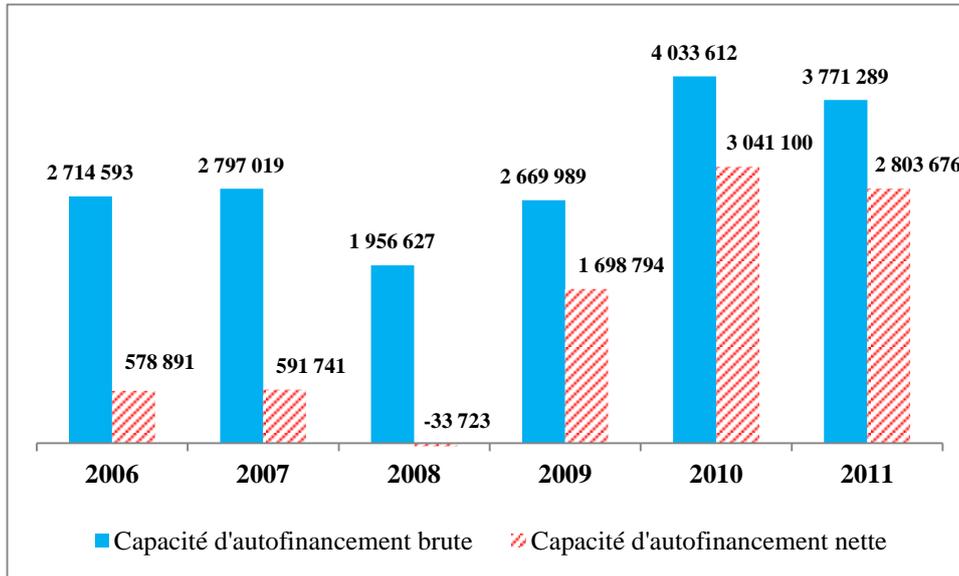
**Graphique 8 : évolution du résultat de fonctionnement, en euros**



Source : comptes administratifs.

Le résultat de fonctionnement, après une baisse sensible entre 2006 et 2008 se redresse et s'établit en 2010 à 2,9 M€. En 2011, un léger tassement est constaté.

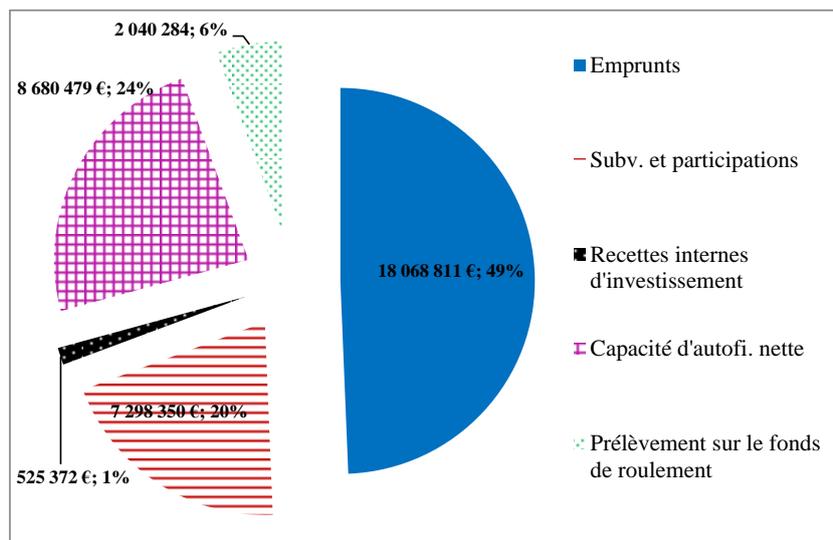
**Graphique 9 : une CAF nette en redressement depuis 2009, en euros**



Depuis 2009, tant la capacité d'autofinancement brute que la capacité d'autofinancement nette progressent et offrent des marges de manœuvre pour les investissements futurs inscrits au programme pluriannuel de l'assainissement.

## Le financement des investissements 2006-2011

**Graphique 10 : financement des investissements 2006-2011, en euros**

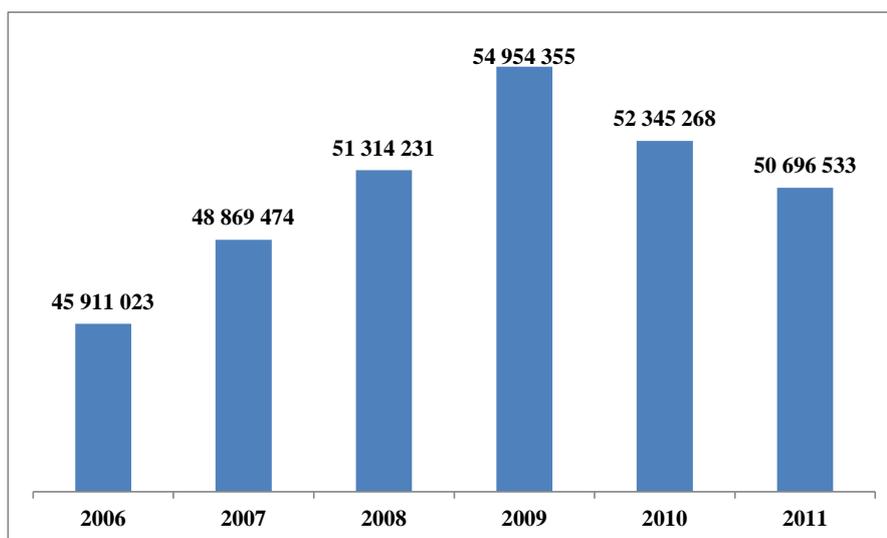


Entre 2006 et 2011, les dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette et refinancement) se sont élevées à 36,6 M€. L'autofinancement couvre 24 % de la dépense, les subventions et participations 20 %. L'emprunt a couvert près de 50 % des investissements (les deux tiers sont des emprunts avec une option de tirage sur une ligne de trésorerie).

## V. L'ENDETTEMENT GLOBAL (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

L'endettement global de l'EPCI (sommes mandatées et payées aux comptes 164 [emprunts auprès des autres établissements de crédit] et 1681 [autres emprunts]) a augmenté de 19,7 % de 2006 à 2009, passant de 45,9 M€ en 2006 à 54,9 M€ en 2009 (+ 9 M€). De 2009 à 2011, l'endettement a diminué de 7,7 % (- 4,3 M€). Fin 2012, le stock de dette de la CAB ne comprenait pas d'emprunts structurés.

Graphique 11 : évolution de l'endettement du budget consolidé, en euros



La capacité de désendettement du budget principal et du BA des déchets ménagers et assimilés est maîtrisée ; celle du budget annexe de l'assainissement nettement diminué depuis 2008. En revanche, la capacité de désendettement du budget annexe « eaux » représentait près de dix ans fin 2011.

Tableau 18 : évolution de la capacité de désendettement, en années

	CAF BP	Cap. désendet Budget principal	CAF BA Déchets ménagers	Cap. désendet BA Déchets ménagers	CAF BA Eaux	Cap. désendet BA Eaux	CAF BA Assainisse- ment	Cap. désendet BA Assainisse- ment	CAF tous budgets	Cap. désendet tous budgets
2006	3 189 837	5,5	889 468	0,1	1 417 905	9,0	2 714 593	5,7	8 211 803	5,6
2007	4 120 549	4,7	531 954	0,1	2 097 531	6,2	2 797 019	5,8	9 547 053	5,1
2008	4 298 919	5,3	759 981	0,0	1 505 532	8,8	1 956 627	7,8	8 521 060	6,0
2009	6 031 749	4,3	247 606	1,8	1 469 897	9,5	2 669 989	5,5	10 419 241	5,3
2010	7 784 205	3,1	1 065 828	0,8	2 870 624	5,1	4 033 612	3,2	15 754 268	3,3
2011	7 229 744	2,8	1 557 620	0,2	1 604 137	9,4	3 771 289	3,7	14 162 790	3,6

## VI. LA FISCALITE LOCALE

La période contrôlée se caractérise par au moins deux grands faits marquants du point de vue de la fiscalité locale : d'une part, la création par l'EPCI d'une fiscalité additionnelle en 2009 (ou plutôt le retour, car le district qui existait avant la création de la CAB disposait d'une fiscalité additionnelle) et, d'autre part, la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par d'autres contributions par le législateur.

La taxe professionnelle a été supprimée par l'article 2 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010. La réforme n'a été mise en œuvre en 2010 que pour les entreprises. Les collectivités et les groupements à fiscalité propre bénéficient d'une compensation relais (I de l'article 1640 B du code général des impôts).

La fiscalité mixte décidée par la CAB repose sur des taxes additionnelles sur l'habitation (TH), le foncier bâti (TFPB) et le foncier non bâti (TFPNB). Elle a rapporté 1 502 k€ d'impôts supplémentaires en 2009 et 1 552 k€ en 2010 (augmentation de 3,3 % entre ces deux années). La création de cette fiscalité additionnelle est intervenue un an avant la suppression de la taxe professionnelle (annoncée par le président de la République alors en fonction en février 2009) a permis de compenser la perte probable de dynamisme fiscal de l'organisme. En créant cette fiscalité additionnelle avant la mise en place du dispositif de compensation de la suppression de la taxe professionnelle, la CAB a opportunément dégagé des marges de manœuvre fiscales.

Le 19 juin 2012, le conseil communautaire<sup>7</sup> de la CAB a décidé que l'échelon de l'agglomération prendrait en charge l'intégralité de l'effort de contribution au titre du fonds de péréquation intercommunale<sup>8</sup>, mécanisme de contribution et de redistribution à l'échelon intercommunal. Cette prise en charge, qui nécessitait l'unanimité des membres présents lors du vote, représentait en 2011 une dépense pour la CAB de 72 039 €.

**Tableau 19 : évolution du produit total de la fiscalité, en euros**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taxe professionnelle	24 592 980	25 393 991	25 440 641	26 492 416			
Taxe additionnelle TH				725 928	742 544		
Taxe additionnelle TFB				762 975	795 967		
Taxe additionnelle TFNB				13 145	13 461		
Compensation relais de TP					28 760 587		
CFE						8 599 567	8 969 635
CVAE						8 143 559	8 461 511
TASCOM						1 034 927	1 019 404
IFER						324 270	324 270
TFNB Interco						27 955	28 237
TFNB région et département						59 879	60 236
TFB						817 735	845 361
TH						10 917 657	11 187 778
<b>Total</b>	<b>24 592 980</b>	<b>25 393 991</b>	<b>25 440 641</b>	<b>27 994 464</b>	<b>30 312 559</b>	<b>29 925 549</b>	<b>30 896 432</b>
<b>Variation annuelle</b>		<b>3,3%</b>	<b>0,2%</b>	<b>10,0%</b>	<b>8,3%</b>	<b>-1,3%</b>	<b>3,2%</b>
<b>Variation brute 2006/2012</b>	<b>25,6%</b>						
<b>Variation moyenne annuelle</b>	<b>3,9%</b>						

<sup>7</sup> Délibération n° 12-57.

<sup>8</sup> Prévu par l'article 144 de la loi n° 2011-977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012.

Pour la préparation du budget primitif pour 2013 et des budgets ultérieurs, l'organisme contrôlé était confronté, fin 2012, à l'impossibilité d'estimer l'évolution de la CFE, ce qui complique l'exercice de prévision budgétaire pluriannuelle.

## VII. ÉLÉMENTS DE COMPARAISON AVEC LES ORGANISMES COMPARABLES

Le produit moyen de fonctionnement rapporté au nombre d'habitants de l'EPCI est légèrement inférieur à celui de la catégorie des communautés d'agglomération comptant entre 50 000 et 100 000 habitants. Cet écart s'est réduit entre 2008 et 2010, en raison de la création d'une fiscalité additionnelle par la CAB. Les charges de fonctionnement par habitant de la CAB sont nettement inférieures à celles de la moyenne de la strate et le différentiel s'est accru. En revanche, les charges moyennes de personnel par habitant sont plus fortes à la CAB que pour la moyenne des communautés d'agglomérations comparables, même si l'écart s'est réduit entre 2008 et 2010. Enfin, les dépenses moyennes d'équipement de l'EPCI contrôlé ont diminué de plus de 40 % entre 2008 et 2010, cependant que celles de la moyenne des communautés d'agglomération de la strate ne diminuaient que de 7 %, ce qui explique pourquoi les dépenses de la CAB dans ce domaine représentaient 63 % de celles de la moyenne de la strate en 2010.

En réponse au rapport d'observations provisoires, l'ordonnateur en fonctions de la CAB a fait valoir que « *La comparaison avec d'autres EPCI des ratios de dépenses et de recettes doit être corrigée des montants et des flux liés à la mutualisation des services. / Ainsi, les dépenses de personnel par habitant de la CAB s'établissent en 2010 à 79 € et non à 108 €. Le même correctif doit être apporté au ratio de charges de fonctionnement ainsi qu'à celui des produits.* » Cette précision est fondée mais le retraitement des données de la DGFIP concernant la CAB exigerait, pour maintenir les comparaisons, un retraitement analogue pour l'ensemble des organismes de l'échantillon, ce qui est techniquement impossible. Un tel retraitement réduirait probablement les ratios de l'échantillon de comparaison. Reste que compte tenu de son degré d'intégration avancé, le différentiel pour les charges de personnel par habitant, s'il existe, est sans doute nettement moins élevé que les chiffres bruts de la DGFIP le mettent en évidence dans le tableau suivant.

**Tableau 20 : comparaisons de ratios entre la CAB et sa strate d'appartenance**

	2008	2009	2010	Variation
Produit moyen de fonctionnement par hab. CAB	517 €	539 €	562 €	8,7%
Produit moyen de fonctionnement par hab. strate	537 €	555 €	571 €	6,3%
<b>Différentiel</b>	<b>-20 €</b>	<b>-16 €</b>	<b>-9 €</b>	
Charges de fonctionnement moyennes par hab. CAB	215 €	218 €	221 €	2,8%
Charges de fonctionnement moyennes par hab. strate	266 €	273 €	281 €	5,6%
<b>Différentiel</b>	<b>-51 €</b>	<b>-55 €</b>	<b>-60 €</b>	
Charges moyennes de personnel par hab. CAB	99 €	106 €	108 €	9,1%
Charges moyennes de personnel par hab. strate	83 €	89 €	96 €	15,7%
<b>Différentiel</b>	<b>16 €</b>	<b>17 €</b>	<b>12 €</b>	
Dépenses moyennes d'équipement par hab. CAB	125 €	101 €	73 €	-41,6%
Dépenses moyennes d'équipement par hab. strate	124 €	113 €	115 €	-7,3%
<b>Différentiel</b>	<b>1 €</b>	<b>-12 €</b>	<b>-42 €</b>	

Sources : données DGFIP.

## **PARTIE IV : LES RESSOURCES HUMAINES**

Pour cette analyse, il convient de prendre particulièrement en compte le fait que les services de ville et ceux de la CAB sont fortement mutualisés depuis assez longtemps. Deux conventions ont en effet été signées à ce sujet les 15 et 21 décembre 2001, soit peu de temps après la transformation du district en communauté d'agglomération. Ces conventions ont été modifiées à plusieurs reprises mais sont toujours en vigueur. Elles permettent de distinguer trois types de services :

- les services communs à la ville et à la CAB. Il s'agit de services communautaires qui remplissent des missions aussi bien pour l'agglomération que pour la ville : direction générale des services, direction générale des services techniques, la direction des ressources humaines, la direction des finances, le service des assemblées, le service interne, la cellule « marchés publics » ;
- les services partagés entre la ville et la CAB. Il s'agit de services de la ville ou de la CAB dont certains agents sont amenés à intervenir pour le compte de l'une ou l'autre des deux entités<sup>9</sup> ;
- les services propres à la ville et à la CAB.

Dans les deux premiers cas, l'intervention des services d'une collectivité pour le compte de l'autre donne lieu à facturation calculée sur la base de clés de répartition définies par les conventions.

Le parc automobile des deux collectivités est également mutualisé par l'intermédiaire d'un syndicat mixte, le syndicat mixte de gestion du parc automobile public (SMGPAP).

L'analyse de l'évolution des effectifs de la CAB doit donc être menée de manière conjointe avec celle de la ville de Belfort.

Par ailleurs, les politiques de gestion des ressources humaines des deux collectivités sont très proches. Les principaux axes ont été définis dans les orientations stratégiques des ressources humaines adoptées par la ville et la CAB début 2011.

Le développement ci-après est donc commun avec celui présenté pour le contrôle de la ville de Belfort.

---

<sup>9</sup> Pour la ville ces services sont : la direction des sports, la direction des affaires culturelles, la direction de la politique de la ville, la direction de l'urbanisme, le service maintenance bâtiments, le service des archives, le service manifestations, le service maintenance voirie, le service des opérations nouvelles, le service des déplacements urbains, le service environnement, le service enseignement supérieur – recherche et la direction des espaces verts. Pour la CAB ces services sont la direction des affaires générales et la direction de la salubrité et du cadre de vie.

## I. LES EFFECTIFS ET LES CHARGES DE PERSONNEL

### A. LES EFFECTIFS

Les tableaux suivants, établis à partir des données présentées dans les annexes aux comptes administratifs de la ville de Belfort et de la CAB, montrent l'évolution des effectifs budgétaires pourvus (titulaires et non titulaires au 31/12) entre 2006 et 2011.

**Tableau 21 : évolution des effectifs budgétaires**

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BELFORTAINE									
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation	VMA	Variation de postes pourvus
EMPLOIS DE DIRECTION	3	3	3	3	4	4	33,3%	5,9%	1
SECTEUR ADMINISTRATIF	94	94	98	97	99	101	7,4%	1,4%	7
SECTEUR TECHNIQUE	223	224	225	223	227	229	2,7%	0,5%	6
SECTEUR SPORTIF	17	19	19	19	19	18	5,9%	1,1%	1
SECTEUR CULTUREL	108	109	105	103	100	88	-18,5%	-4,0%	-20
<b>TOTAL GÉNÉRAL (HORS DÉTACHÉS)</b>	<b>445</b>	<b>449</b>	<b>450</b>	<b>445</b>	<b>449</b>	<b>440</b>	<b>-1,1%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>-5</b>

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE BELFORT									
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation	VMA	Variation de postes pourvus
SECTEUR ADMINISTRATIF	125	128	135	137	135	135	8,0%	1,6%	10
SECTEUR TECHNIQUE	478	489	494	491	493	496	3,8%	0,7%	18
SECTEUR SOCIAL	192	182	181	189	190	193	0,5%	0,1%	1
SECTEUR SPORTIF	21	20	20	19	17	17	-19,0%	-4,1%	-4
SECTEUR CULTUREL	43	40	39	43	43	41	-4,7%	-0,9%	-2
POLICE MUNICIPALE	5	5	6	6	7	11	120,0%	17,1%	6
CFA	25	26	26	28	31	28	12,0%	2,3%	3
AGENTS MIS À DISPOSITION	14	13	14	13	11	11	-21,4%	-4,7%	-3
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>903</b>	<b>903</b>	<b>915</b>	<b>926</b>	<b>927</b>	<b>932</b>	<b>3,2%</b>	<b>0,6%</b>	<b>29</b>

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS VILLE DE BELFORT + CAB									
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation	VMA	Variation de postes pourvus
SECTEUR ADMINISTRATIF	222	225	236	237	238	240	8,1%	1,6%	18
SECTEUR TECHNIQUE	701	713	719	714	720	725	3,4%	0,7%	24
SECTEUR SOCIAL	192	182	181	189	190	193	0,5%	0,1%	1
SECTEUR SPORTIF	38	39	39	38	36	35	-7,9%	-1,6%	-3
SECTEUR CULTUREL	151	149	144	146	143	129	-14,6%	-3,1%	-22
POLICE MUNICIPALE	5	5	6	6	7	11	120,0%	17,1%	6
CFA	25	26	26	28	31	28	12,0%	2,3%	3
AGENTS MIS À DISPOSITION	14	13	14	13	11	11	-21,4%	-4,7%	-3
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 348</b>	<b>1 352</b>	<b>1 365</b>	<b>1 371</b>	<b>1 376</b>	<b>1 372</b>	<b>1,8%</b>	<b>0,4%</b>	<b>24</b>

Ils permettent de mettre en évidence une légère augmentation des effectifs de la ville de Belfort et de la CAB entre 2006 et 2011. La chambre constate que la ville comptait vingt-neuf postes pourvus supplémentaires en 2011 par rapport à 2006 ; dans le même temps, le nombre de postes pourvus a diminué de cinq à la CAB. Au total, on dénombre donc vingt-quatre postes pourvus supplémentaires entre 2006 et 2011.

Cette augmentation ne représente que 1,8 % de l'effectif cumulé (CAB + ville) du début de la période examinée. Cette évolution globale masque des évolutions sectorielles contrastées : alors que les filières administratives et techniques ont gagné respectivement 18 et 24 postes pourvus, la filière culturelle en a perdu 22.

Cette présentation ne prend en compte que les emplois permanents. Il est donc intéressant de la compléter par une analyse en équivalents temps plein (ETP), qui intègre les emplois non permanents et le travail à temps partiel et donne ainsi une vision plus complète des évolutions des effectifs. Ces données figurent dans le tableau suivant.

**Tableau 22 : évolution des effectifs en équivalent temps plein (ETP)**

Évolution des effectifs en équivalent temps plein (ETP)								
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation	VMA
<b>DIRECTION GENERALE</b>	<b>37,00</b>	<b>35,60</b>	<b>36,60</b>	<b>35,60</b>	<b>36,73</b>	<b>34,33</b>	<b>-7,2%</b>	<b>-1,5%</b>
CAB Direction Générale	10,00	8,80	8,80	8,80	8,93	8,93		
CAB Direction des Systèmes d'information	20,00	20,80	20,80	20,80	20,80	20,60		
VILLE Direction du Développement et de l'Aménagement	3,00	3,00	4,00	4,00	6,00	3,80		
VILLE Direction du Développement économique	2,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00		
CAB Service aux Communes	2,00	2,00	2,00	1,00	1,00	1,00		
<b>CABINET</b>	<b>22,60</b>	<b>25,40</b>	<b>23,90</b>	<b>27,10</b>	<b>26,70</b>	<b>28,40</b>	<b>25,7%</b>	<b>4,7%</b>
CAB Cabinet	11,80	13,80	13,50	13,50	13,10	12,90		
CAB Direction de la Communication	7,80	8,60	7,40	8,60	8,70	10,70		
VILLE Cérémonies et Animations	2,00	2,00	2,00	3,00	3,00	3,00		
VILLE Coopération décentralisée	1,00	1,00	1,00	2,00	1,90	1,80		
<b>D.G.A. Ressources Humaines</b>	<b>103,20</b>	<b>96,07</b>	<b>98,27</b>	<b>97,42</b>	<b>103,82</b>	<b>101,45</b>	<b>-1,7%</b>	<b>-0,3%</b>
CAB Direction des Ressources Humaines	103,20	96,07	98,27	97,42	103,82	101,45		
<b>D.G.A. Finances / Juridique</b>	<b>25,51</b>	<b>30,10</b>	<b>30,30</b>	<b>30,80</b>	<b>31,80</b>	<b>31,50</b>	<b>23,5%</b>	<b>4,3%</b>
CAB Direction des Affaires Juridiques	9,21	13,80	15,00	14,00	15,00	14,80		
CAB Direction des Finances	16,30	16,30	15,30	16,80	16,80	16,70		
<b>D.G.A. Culture / Sports</b>	<b>208,38</b>	<b>209,69</b>	<b>213,85</b>	<b>218,40</b>	<b>223,99</b>	<b>226,28</b>	<b>8,6%</b>	<b>1,7%</b>
VILLE Direction de l'Action Culturelle	119,88	121,29	123,62	130,47	138,03	140,12		
VILLE Direction des Sports	88,50	88,40	90,23	87,93	85,96	86,16		
<b>D.G.A. Education / Affaires générales</b>	<b>265,71</b>	<b>258,53</b>	<b>266,36</b>	<b>269,33</b>	<b>277,97</b>	<b>283,09</b>	<b>6,5%</b>	<b>1,3%</b>
VILLE Direction de l'Education	199,71	190,73	195,46	199,63	206,97	208,48		
VILLE Centre de Formation des Apprentis	26,50	26,30	28,90	29,40	28,50	33,31		
VILLE Direction des Affaires Générales	39,50	41,50	42,00	40,30	42,50	41,30		
<b>D.G.A. Solidarités urbaines</b>	<b>61,60</b>	<b>64,70</b>	<b>67,10</b>	<b>69,30</b>	<b>73,20</b>	<b>79,60</b>	<b>29,2%</b>	<b>5,3%</b>
CAB Direction de la solidarité urbaine	4,70	6,60	10,80	8,50	8,50	2,80		
CAB Direction de l'Habitat et de la Rénovation Urbaine	0,00	0,00	1,00	4,80	4,80	6,30		
VILLE Direction du Développement Social	26,30	24,10	22,30	22,30	22,30	28,30		
VILLE Direction de la Police Municipale, de la Médiation et d	26,60	30,00	30,00	30,70	34,60	38,40		
VILLE Centre Communal d'Actions Sociales	4,00	4,00	3,00	3,00	3,00	3,80		
<b>Direction Générale des Services Techniques</b>	<b>457,89</b>	<b>460,39</b>	<b>461,19</b>	<b>457,29</b>	<b>450,39</b>	<b>459,09</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,1%</b>
CAB Direction des Services Techniques	6,80	3,80	3,80	3,80	3,00	4,00		
	0,29	0,29	0,29	0,29	0,29	0,29		
VILLE Opérations Nouvelles	4,00	3,80	2,80	2,80	2,80	2,80		
VILLE Déplacements Urbains	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00		
VILLE Environnement	2,70	2,70	1,80	3,00	3,00	3,00		
VILLE Parc Autos et Engins	10,00	10,00	9,00	9,00	8,00	7,00		
<b>TOTAL</b>	<b>1181,89</b>	<b>1180,48</b>	<b>1197,57</b>	<b>1205,24</b>	<b>1224,60</b>	<b>1243,74</b>	<b>5,2%</b>	<b>1,0%</b>

Source : Service des ressources humaines

La tendance à une légère augmentation du personnel s'avère un peu plus marquée. L'augmentation est de 5,2 % sur la période (62 ETP), soit 1 % en variation moyenne annuelle. Elle est à peu près équivalente pour la ville et pour la CAB : + 23 ETP pour la CAB (+ 1,1 % en variation moyenne annuelle) et + 39 ETP pour la ville (+1 % en variation moyenne annuelle). Par ailleurs, on ne retrouve pas en ETP la tendance à la stabilisation enregistrée pour les effectifs pourvus entre 2009 et 2011.

Si la chambre examine les évolutions par direction, elle pourra constater que ceux de la direction générale des services techniques, qui est plus importants, ont été stables. Les hausses d'effectifs les plus notables sont concentrées dans les trois DGA suivantes :

- DGA culture et sport : renfort des écoles de musique (CAB), des musées (ville), de la direction de l'action culturelle elle-même ;
- DGA éducation/affaires générales : renfort de la direction de l'éducation (ville) et du centre de formation des apprentis (ville) ;
- DGA solidarités urbaines : création puis renfort de la direction de l'habitat avec la mise en place d'aires d'accueil des gens du voyage (CAB) ; renfort de la police municipale, création du centre de vidéosurveillance (ville) ;

Par ailleurs, les effectifs des directions fonctionnelles sont assez stables, voire en baisse (direction générale), à l'exception de la DGA finances/juridiques (création de la cellule marchés, rattachée dans un premier temps à la DGST), et du cabinet (direction de la communication).

Il peut être noté que dans le même temps, des redéploiements d'effectifs ont également été opérés à l'occasion de départs des agents ou de réorganisations. Par exemple à la CAB, la gestion de la station d'épuration a été automatisée, ce qui a conduit au redéploiement de cinq agents dans d'autres services.

La chambre constate que l'augmentation des ETP reste modérée aussi bien à la ville qu'à la CAB. Cette situation tranche avec les évolutions nationales des effectifs du bloc commune + intercommunalité, qui sont nettement orientées à la hausse. Néanmoins, il ne s'agit pas d'une stabilité mathématique et la ville et la CAB ont procédé ponctuellement à des renforts pour créer ou améliorer des services à la population.

## **B. LES CHARGES DE PERSONNEL**

Le tableau suivant présente l'évolution des charges de personnel de la CAB, après retraitement des charges de personnel facturées à d'autres organismes (notamment la ville de Belfort). Les charges de personnel comptabilisées au chapitre globalisée 012 ont crû de 2,5 % en moyenne annuelle, mais compte tenu de l'augmentation moyenne annuelle de 3,3 % des charges de personnel facturées à d'autres organismes, le montant réel des charges de personnel de la communauté de l'agglomération belfortaine a en fait augmenté de 2,35 % en moyenne annuelle ou 12,3 % en variation brute, ce qui représente 1,65 M€ de plus entre 2006 et 2011.

**Tableau 23 : charges de personnel de la CAB**

<b>Total</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>VMA</b>
Charges de personnel	16 426 880	16 915 038	17 338 066	17 818 453	18 254 744	18 602 966	2,52%
Mise à disposition de personnel facturée	2 978 811	3 117 487	3 482 264	3 247 400	3 540 729	3 500 444	3,28%
<b>Total</b>	<b>13 448 070</b>	<b>13 797 551</b>	<b>13 855 802</b>	<b>14 571 053</b>	<b>14 714 014</b>	<b>15 102 522</b>	<b>2,35%</b>

Le tableau suivant présente l'évolution des charges de personnel de la ville de Belfort, après retraitement des charges de personnel facturées à d'autres organismes (notamment la CAB).

**Tableau 24 : charges de personnel de la ville de Belfort**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	VMA
Charges de personnel (1)	31 847 088	32 785 699	33 071 123	33 530 813	34 483 364	34 791 639	1,78%
Remboursement des BA et CCAS	211 037	188 164	293 448	267 088	295 734	277 404	5,62%
Remboursement de la CAB	276 711	226 024	220 150	425 409	546 800	455 438	10,48%
Remboursement des autres organismes (SDIS SMPAP)	48 386	380 252	390 543	402 441	386 109	315 058	45,46%
<b>Charges réelles de personnel</b>	<b>31 310 954</b>	<b>31 991 259</b>	<b>32 166 982</b>	<b>32 435 875</b>	<b>33 254 720</b>	<b>33 743 739</b>	<b>1,51%</b>
(1) y compris remboursements à la CAB							

L'évolution des frais de personnels est de 1,8 % en variation moyenne annuelle entre 2006 et 2011. Elle est de 1,5 % en tenant compte des remboursements opérés par la CAB, le CCAS, les budgets annexes et les autres organismes.

Si l'on consolide l'évolution des charges de personnel de la CAB et de la ville de Belfort (budget principal seulement pour la ville), l'augmentation moyenne annuelle de ces charges entre 2006 et 2011 était de 1,8 %, soit 9 % en variation brute, correspondant à une augmentation de 4,1 M€.

La chambre constate que l'augmentation des frais de personnel est modérée à la ville comme à la CAB.

### C. UNE VOLONTE DE STABILISER LES EFFECTIFS

La ville et la CAB se sont fixé, au cours des dernières années un objectif de stabilité globale des effectifs. Cette stabilité globale n'est toutefois pas envisagée de manière mécanique : la DRH mutualisée pratique des redéploiements des moyens, notamment au gré des départs des agents, comme ce fut le cas, par exemple, pour la création du poste de conseiller mobilité. Elle cherche ainsi à réduire le nombre de postes dans les directions où il existe des marges de manœuvre, afin de permettre des créations de poste dans les secteurs identifiés par les élus municipaux et communautaires pour développer des actions nouvelles.

À cette fin, chaque direction a été invitée à élaborer en 2012 un projet de direction (éventuellement décliné par service), présentant les missions, programmes et actions qui lui sont dévolues, ses organigrammes hiérarchique et fonctionnel, ainsi que les moyens déployés (humains financiers et techniques). Chaque direction est invitée à réaliser un autodiagnostic des actions menées, avec des indicateurs à la clef : pertinence par rapport aux orientations fixées, indicateurs de satisfaction des usagers, efficacité, cohérence, efficience. Une réflexion prospective est également attendue. Enfin, chaque direction est invitée à proposer un plan d'action détaillant les actions de formation du personnel envisagées, l'adaptation de l'organisation, l'amélioration des méthodes de travail, ainsi que les économies et les redéploiements de moyens envisageables. Cette méthodologie n'est pas sans entretenir quelque parenté avec la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances, avec la définition de missions, de programmes et d'actions, la détermination d'objectifs et d'indicateurs dans une démarche de performance.

Ces plans d'action par direction sont destinés à être présentés à l'exécutif de la ville et de la CAB qui devrait sur cette base prendre des décisions en matière d'attribution pluriannuelle de moyens, notamment en personnel.

La démarche des projets de directions est encore récente. Ses résultats ne sont donc pas encore mesurables. La chambre observe toutefois que si la ville et la CAB sont parvenus à une faible augmentation des effectifs, elles n'atteignent pas encore une complète stabilisation qui se traduirait par une augmentation nulle des ETP.

## **II. LA GESTION PREVISIONNELLE DES EFFECTIFS, DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES**

Les plans d'action par direction évoqués précédemment s'inscrivent dans le cadre plus global d'une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) qui s'est récemment structurée et renforcée. Les principaux axes ont été définis dans les orientations stratégiques des ressources humaines adoptés par la CAB et la ville début 2011.

### **Une définition évolutive des postes et des missions :**

Tous les postes de la ville et de la CAB ont donné lieu à l'élaboration d'une fiche de définition de fonctions. Cette fiche est rédigée sur un modèle unique par la hiérarchie des services, en concertation avec les agents. Elle donne lieu à échange à chaque entretien annuel d'évaluation et est susceptible d'évoluer chaque année. Par ailleurs, lorsqu'un poste est déclaré vacant, une mise à jour systématique de la fiche est réalisée : les chefs de services et la DRH s'interrogent alors sur la pertinence de maintenir le poste et sur la nécessité éventuelle d'en redéfinir les missions ou les compétences requises. Par ailleurs, la DRH a prévu de numériser toutes les fiches de poste et de les mettre en ligne sur le site intranet des collectivités, de manière à permettre aux agents de préparer leur mobilité.

### **Une GRH cherchant à favoriser la mobilité interne aux collectivités :**

Les deux collectivités ont mis en place une démarche en faveur de la mobilité interne intitulée « parcours individuel de requalification professionnelle » (PIRP). D'abord menée à titre expérimental auprès d'un panel d'agents en 2009-2010, elle a ensuite été étendue à l'ensemble du personnel. Un travail a ainsi été mené avec les agents sur certains métiers porteurs de risques de troubles musculo-squelettiques (ATSEM, restauration, auxiliaires de puériculture, ordures ménagères, etc.), en lien avec la médecine du travail qui pré-alerte les collectivités concernées sur les difficultés, afin de faciliter les évolutions de carrières et d'anticiper les besoins de formation. Cette initiative a été reconnue nationalement comme projet innovant par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Le CNFPT a financé une partie des formations pour les agents.

Le plan individuel de requalification professionnelle concernait des postes bien précis ; la mise en place de parcours professionnels est désormais conçue comme beaucoup plus large. Désormais, le parcours professionnel des agents souhaitant changer de service ou envisageant une mobilité professionnelle est balisé par des étapes prévues par la DRH : mention des projets professionnels sur les fiches individuelles d'évaluation, réunions d'information à la direction, entretien avec la psychologue du travail, réflexion de l'agent sur son parcours avec l'aide du service formation et de la

prospective, éventuel bilan professionnel en l'absence de projet précis, validation du projet par un comité de validation (DGA RH, DRH et responsable du service formation), information de la commission de la formation et des parcours professionnels, contractualisation du parcours entre la DRH et l'agent concerné, mise en œuvre du parcours et suivi par la commission.

Par ailleurs, pour la première fois, le 6 décembre 2011, la DRH a de manière originale, organisé une journée de la mobilité professionnelle, avec douze stands présentant différents métiers dont les perspectives de recrutement sont intéressantes et quatre conférences ouvertes au personnel. Chaque agent était invité à s'y rendre et plus de 300 ont participé à cette journée.

Tous les agents qui ont exprimé un souhait de mobilité fin 2011 (ils étaient quatre-vingt) sont reçus par la DRH. À cet effet, cette direction a créé en 2012 un poste de conseiller mobilité (grade de rédacteur territorial), par redéploiement interne : l'intéressé est chargé d'accompagner les agents dans leur démarche en les aidant à préciser leur projet, en leur proposant un bilan professionnel en cas de besoin, en identifiant leurs compétences transposables dans d'autres fonctions et les compétences encore acquérir pour accomplir une mobilité interne. Le conseiller mobilité peut ainsi proposer un plan de formation individuel adapté aux besoins de l'agent concerné et suivre le parcours de ce dernier.

#### **L'utilisation de tableaux de bord :**

La DRH commune à la ville de Belfort et à la CAB a développé des outils de suivi avec des tableaux notamment mensuels, qui lui permettent de suivre en particulier le volume des ETP, la masse salariale y afférente, les heures récupérées et les heures supplémentaires indemnisées, ainsi que les crédits consacrés au remplacement du personnel absent. Ces tableaux de bord permettent une analyse fine des évolutions infra-annuelles et facilitent la réactivité de la DRH face à des situations atypiques.

#### **Un agent chargé de la prospective :**

La DRH a chargé un agent de la direction d'envisager les évolutions des collectivités sous l'angle des ressources humaines, en lien avec les plans mentionnés ci-dessus et la volonté de développer les mobilités internes en relation avec le conseiller mobilité. Cette mission confiée à un agent s'intègre naturellement dans une démarche de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

#### **Le recrutement :**

Lorsqu'un poste vient à être vacant à la suite du départ d'un agent ou d'une création de poste, la DRH mutualisée organise des tests en vue du recrutement d'un agent. Ces tests comprennent toujours une partie théorique en sus d'éventuels tests pratiques. C'est le service formation qui organise ces tests en lien avec les services concernés. Dans les jurys en charge d'évaluer les résultats aux tests siègent l' élu au personnel, l' élu en charge du service concerné, le chef de service concerné ainsi qu'un représentant de la DRH. En cas de partage des voix sur plusieurs candidatures, c'est l' élu au personnel qui dispose d'une voix prépondérante.

Cette démarche originale semble intéressante, au moins à un double titre. D'une part, elle permet de vérifier l'adéquation des compétences des candidats aux compétences requises dans les fonctions correspondant au poste à pourvoir. D'autre part, elle limite le risque d'intervention de certains élus dans le recrutement d'agents, tel que l'on peut le constater dans d'autres collectivités.

### Le dialogue social :

La GPEEC a été mise en place dans le contexte d'un renforcement du dialogue social avec les organisations syndicales.

Les tableaux suivants permettent ainsi de mettre en évidence que le nombre annuel de réunions des instances paritaires a augmenté depuis 2006 dans les deux collectivités, mais plus particulièrement à la CAB pour laquelle ce nombre était encore faible en début de période.

**Tableau 25 : nombre de réunions des instances paritaires**

NOMBRE DE RÉUNIONS DES COMMISSIONS À LA CAB								
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total	Moyenne annuelle
Nombre de réunions du CTP	4	3	3	4	5	7	26	4,3
Nombre de réunions de CAP	0	4	0	4	5	7	20	3,3
Nombre de réunions du CHS	2	3	2	2	3	2	14	2,3
Nombre de réunions de la commission de formation	0	0	0	0	0	4	4	0,7
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>20</b>	<b>64</b>	
NOMBRE DE RÉUNIONS DES COMMISSIONS À LA VILLE DE BELFORT								
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total	Moyenne annuelle
Nombre de réunions du CTP	6	4	4	6	7	9	36	6,0
Nombre de réunions de CAP	7	5	4	4	5	6	31	5,2
Nombre de réunions du CHS	3	3	3	2	3	1	15	2,5
Nombre de réunions de la commission de formation	2	3	3	3	3	4	18	3,0
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>100</b>	

La consultation des procès-verbaux des comités techniques permet de constater la réalité de ce dialogue. Il peut être noté également que le bilan social est réalisé tous les ans et constitue un document de qualité et de nature à permettre une véritable information des organisations syndicales.

La chambre estime intéressante la démarche de GPEEC et de renforcement du dialogue social mise en place par la ville et la CAB.

## III. LA POLITIQUE D'AVANCEMENT DES PERSONNELS

### A. LES ENTRETIENS D'ÉVALUATIONS

La ville et la CAB ont choisi de faire application de l'article 15 de la loi n°2009-972 du 3 août 2009 (décret du 29 juin 2010) relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, qui autorise les collectivités territoriales, à titre expérimental, à mettre en place des entretiens annuels d'évaluation en lieu et place de la notation. Jusque-là, les entretiens annuels existaient à la CAB mais n'étaient pas systématiques à la ville. Depuis 2010, ils sont réalisés dans tous les cas. Des fiches de fonctions ont également été élaborées à cette occasion, et servent de support aux entretiens. En 2011, la DRH a organisé des formations à l'entretien d'évaluation (trois jours : *coaching*, formation et retour sur expérience). La DRH prévoit des retours de pratique.

## B. L'AVANCEMENT D'ECHELON

Contrairement à de nombreuses collectivités territoriales, la ville de Belfort et la CAB ne pratiquent pas systématiquement une politique d'avancement d'échelon à l'ancienneté minimale pour ses agents. Certains d'entre eux, considérés comme moins méritants que d'autres doivent donc attendre la durée maximale dans leur échelon avant de changer d'échelon. Certes, la proportion de ces avancements à l'ancienneté maximale reste faible mais n'est pas pour autant marginale. Ainsi, sur l'ensemble de la période 2008-2011, le nombre d'agents qui ont avancé à l'ancienneté maximale par rapport au nombre total d'agents qui ont avancé d'échelon est de 4,4 % à la CAB et 8,8 % à la ville de Belfort. Ce dernier chiffre est atypique par rapport aux constats généralement dressés par les chambres régionales des comptes. Cela montre bien que l'avancement tient compte de la manière de servir des agents.

**Tableau 26 : les avancements d'échelons depuis 2008**

AVANCEMENT D'ECHELON À LA CAB								
	2008		2009		2010		2011	
	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Catégorie A	14	0	19	0	17	2	19	0
Catégorie B	27	0	31	0	22	1	19	1
Catégorie C	49	3	88	4	72	5	61	4
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>3</b>	<b>138</b>	<b>4</b>	<b>111</b>	<b>8</b>	<b>99</b>	<b>5</b>
		<b>3,2%</b>		<b>2,8%</b>		<b>6,7%</b>		<b>4,8%</b>
AVANCEMENT D'ECHELON À LA VILLE DE BELFORT								
	2008		2009		2010		2011	
	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Catégorie A	14	0	20	1	19	0	17	0
Catégorie B	30	0	36	0	43	0	39	0
Catégorie C	132	18	138	14	197	25	178	25
<b>Total</b>	<b>176</b>	<b>18</b>	<b>194</b>	<b>15</b>	<b>259</b>	<b>25</b>	<b>234</b>	<b>25</b>
		<b>9,3%</b>		<b>7,2%</b>		<b>8,8%</b>		<b>9,7%</b>

En matière d'avancement d'échelon, la ville de Belfort et la CAB prennent également en compte l'absentéisme des agents. En effet, les agents dont l'absentéisme est trop important (à partir de trois semaines à un mois par an et hors accident du travail, maladie professionnelle et congé maternité) avancent systématiquement d'échelon à la durée maximale, quand bien même la qualité de leur travail n'appellerait pas d'observation.

Cette règle, clairement affichée (courrier envoyé à l'agent concerné après la CAP) et connue des agents, n'est sans doute pas complètement étrangère au fait que les taux d'absentéisme constatés dans ces deux collectivités sont assez bas. Il y a lieu toutefois de s'interroger sur la régularité de cette règle qui, si elle est appliquée de manière systématique comme l'affirme la collectivité, est susceptible de pénaliser des agents méritants mais qui connaissent par exemple des problèmes de santé transitoires. La chambre ne peut que se féliciter de ce qu'à compter de 2012, les organismes contrôlés tiennent compte de l'absentéisme des années écoulées depuis le dernier avancement d'échelon, afin de limiter ce risque.

## **C. L'AVANCEMENT DE GRADE**

La loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a supprimé les anciens quotas d'avancement, qu'il appartient désormais aux collectivités de fixer elles-mêmes. La ville de Belfort et la CAB ont décidé en avril 2007 de supprimer les quotas d'avancement en catégorie C mais de les maintenir en catégorie A et B.

Pour tous les agents, l'avancement de grade est conditionné par l'appréciation portée par les supérieurs hiérarchiques et par les fonctions occupées par les agents. Les responsables hiérarchiques s'attachent ainsi à identifier le potentiel des agents. Étant donné que les fiches de poste décrivent les grades pouvant correspondre au poste, un agent sait quels avancements de grade lui sont autorisés sur le poste qu'il occupe et à partir de quand il devra envisager une mobilité pour pouvoir bénéficier d'un nouvel avancement. Ainsi, l'avancement de grade donne généralement lieu à mobilité, sauf lorsque les agents occupent un poste de niveau supérieur à leur cadre d'emploi peuvent être promus sur leur poste.

La chambre constate que la ville et la CAB tiennent compte de la manière de servir des agents dans les décisions d'avancement, y compris pour les avancements d'échelon.

## **IV. LE REGIME INDEMNITAIRE**

### **A. L'INDIVIDUALISATION DU REGIME INDEMNITAIRE**

L'organisation générale du régime indemnitaire n'est pas la même selon la catégorie des agents. Pour les catégories C, le régime indemnitaire tient compte du grade et du poste occupé, et non de la manière de servir :

- pour les fonctions sociales, culturelles ou d'animation : 76,28 € par mois ;
- pour les fonctions administratives : 110,40 € par mois ;
- pour les fonctions techniques : 76,28 €, 132,90 € ou 149,24 € par mois selon les fonctions occupées ;
- pour les auxiliaires de puériculture : 10% du traitement indiciaire brut + 66,11 € par mois ;
- pour les policiers municipaux : 16% du traitement indiciaire brut + 66,11 € par mois.

Pour les agents de catégorie B et C, il est tenu compte également de l'expérience acquise et de la manière de servir, sur la base des entretiens d'évaluation. La ville et la CAB envisagent de mettre en place pour ces deux catégories la prime de fonctions et de résultats (PFR).

Le régime indemnitaire des catégories A et B s'avère donc plus individualisé que celui des catégories C.

## V. LE TEMPS DE TRAVAIL ET L'ABSENTEISME

### A. L'ABSENTEISME

La gestion des ressources humaines de la CAB et de la ville de Belfort permet à ces collectivités de se caractériser par des taux d'absentéisme nettement plus faibles que les moyennes nationales.

**Tableau 27 : absentéisme à la ville de Belfort et à la CAB, comparaison nationale**

Comparaison absentéisme ville Belfort et CAB/données nationales (1). En jours/agent. Année 2009					
	Maladie ordinaire	AT et maladie professionnelle	congés longue durée	Maternité	Total
Ville de Belfort	12,9	1,5	6,7	1,9	23,0
CAB	9,0	1,2	5,5	1,2	17,0
<b>Ville + CAB</b>	<b>11,6</b>	<b>1,4</b>	<b>6,3</b>	<b>1,7</b>	<b>21,0</b>
<b>Communes et EPCI de 50 à 100 000 hab</b>	<b>14,0</b>	<b>3,6</b>	<b>8,4</b>	<b>2,8</b>	<b>28,8</b>
Ensemble des communes et EPCI	11,8	2,8	7,1	2,4	24,1
Ensemble des collectivités territoriales	11,4	2,7	6,6	2,5	23,1

Source : bilans sociaux ville + CAB, synthèse nationale des bilans sociaux CNFPT

(1) Titulaires et non titulaires.

En 2009 (dernières données nationales disponibles), le nombre moyen de jours d'absence par agent était de 23 jours pour la ville, 17 pour la communauté d'agglomération et 21 pour l'ensemble ville et CAB, soit un niveau bien inférieur à la moyenne des communes et EPCI de la même strate, qui s'établissait à 28,8 jours. L'écart est moins important si on rapporte les données ville et CAB à l'ensemble des communes et EPCI ou à l'ensemble des collectivités territoriales. La comparaison est toutefois moins pertinente. Le taux d'absentéisme dépend en effet fortement de la taille de la collectivité (il augmente avec le nombre d'agent). Il apparaît également pertinent de faire porter la comparaison sur les chiffres cumulés ville et CAB car les effectifs communaux et intercommunaux sont également regroupés dans la strate de comparaison (21 jours à comparer à 28,8 jours). Les chiffres sont également inférieurs à la moyenne pour les arrêts maladie ordinaire (11,6 jours pour 14 jours sur la strate) et pour les accidents du travail (1,4 jours pour 3,6 jours sur la strate), qui constituent les types d'arrêts pour lesquels les collectivités ont le plus de marge de manœuvre.

En volume, le nombre de jours d'absentéisme des agents titulaires et des non-titulaires sur emplois permanents est resté stable à la CAB et a légèrement diminué à la ville de Belfort au cours de la période contrôlée. Il peut être noté qu'au niveau national, l'absentéisme continue au contraire à progresser en 2010 et 2011.<sup>10</sup>

<sup>10</sup> Source : notes de conjoncture sur l'absentéisme Dexia/Sofcap.

**Tableau 28 : absentéisme à la CAB et à la ville de Belfort (en jours)**

<b>ABSENTÉISME À LA CAB</b>							
	<b>Fonctionnaires et non-titulaires sur emploi permanent</b>						
	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>VMA</b>
Pour maladie ordinaire	4 198	4 077	3 271	3 886	3 770	4 298	<b>0,5%</b>
Pour longue maladie	2 071	2 810	2 439	2 393	2 693	2 395	
Pour accidents du travail	811	790	707	496	468	633	<b>-4,8%</b>
Pour maladie professionnelle	311	120	46	38	79	58	
Pour maternité et adoption	894	529	606	496	280	1 156	<b>5,3%</b>
Pour paternité et adoption	118	58	89	30	0	0	
Pour autres raisons	108	140	259	0	0	0	
<b>Total</b>	<b>8 511</b>	<b>8 524</b>	<b>7 417</b>	<b>7 339</b>	<b>7 290</b>	<b>8 540</b>	<b>0,1%</b>

<b>ABSENTÉISME À LA VILLE DE BELFORT</b>							
	<b>Fonctionnaires et non-titulaires sur emploi permanent</b>						
	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>VMA</b>
Pour maladie ordinaire	12 101	10 218	9 555	11 093	9 795	10 137	<b>-3,5%</b>
Pour longue maladie	6 240	6 678	4 590	5 794	5 951	8 089	
Pour accidents du travail	1 594	1 823	892	1 198	1 885	2 462	<b>9,1%</b>
Pour maladie professionnelle	554	1 135	792	81	571	1 185	
Pour maternité et adoption	2 736	2 024	1 672	1 596	1 330	1 527	<b>-11,0%</b>
Pour paternité et adoption	182	110	163	24	0	0	
Pour autres raisons	348	685	2 404	1 195	0	0	
<b>Total</b>	<b>23 755</b>	<b>22 673</b>	<b>20 068</b>	<b>20 981</b>	<b>19 532</b>	<b>23 400</b>	<b>-0,3%</b>

Ces bons résultats peuvent être liés d'une part à la politique de prévention des accidents du travail menée par les deux collectivités, et d'autre part à la prise en compte de la présence au travail dans la rémunération et la carrière. Sur ce deuxième point, il peut être noté que le régime indemnitaire est supprimé après un mois d'arrêt de travail (sauf accident du travail ou congés maternité), et que l'avancement d'échelon se fait à la durée maximum pour tout agent ayant été absent au moins trente jours dans l'année. Les collectivités font réaliser également des contrôles médicaux ciblés à domicile en cas d'arrêts répétés.

Depuis l'exercice 2011, les directions de la ville et de la CAB disposent d'une enveloppe financière pour gérer leurs remplacements. Celle-ci a été calculée sur la base de la moyenne des dépenses de remplacement constatées par direction pour les années 2009 et 2010. En 2011, les collectivités se sont fixé un objectif de diminution de 10 % de ce poste de dépense. Au niveau global, l'objectif a été atteint cette année-là (baisse de 217 000 € par rapport à une dépense d'environ 2 136 000 € en 2011). En 2012, l'objectif de réduction des dépenses de remplacement a été porté à 20 % par rapport aux dépenses constatées en 2011. La DRH suit mensuellement la consommation de l'enveloppe financière par service, chaque direction étant destinataire d'un état de la dépense afin d'être responsabilisée sur cet enjeu.

Si la journée de carence n'était toujours pas organisée lors de l'entretien sur place des rapporteurs avec le directeur des ressources humaines qui s'est déroulée fin juin 2012, les collectivités ont néanmoins annoncé à leurs agents la mise en place de ce nouveau dispositif dès que le logiciel utilisé (Civitas) le permettra, c'est-à-dire normalement à l'été 2012.

La chambre constate que la ville et la CAB ont mis en place une politique permettant de maintenir l'absentéisme à un niveau assez bas.

## B. LES COMPTES EPARGNE-TEMPS

Le nombre de comptes épargne temps (CET) a augmenté réellement à partir de l'année 2008 pour atteindre respectivement 90 et 151 CET à la CAB et à la ville de Belfort fin 2011. Le nombre de jours accumulés sur ces comptes a crû dans le même temps pour atteindre respectivement 946 et 1 400 jours dans ces organismes au 31 décembre 2011.

Les agents de la CAB ont consommé davantage de jours (86) que ceux de la ville (26) au cours de la période contrôlée.

**Tableau 29 : comptes épargne temps à la CAB et à la ville de Belfort**

NOMBRE DE COMPTES EPARGNE TEMPS (CET) CAB							
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation
Catégorie A	3	5	8	10	21	25	
Catégorie B	0	2	6	11	15	21	
Catégorie C	0	2	4	11	25	44	
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>18</b>	<b>32</b>	<b>61</b>	<b>90</b>	
NOMBRE DE JOURS ACCUMULÉS SUR CET CAB							
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation
Catégorie A	19,5	82,0	115,0	166,0	307,5	444,5	
Catégorie B	0,0	18,0	52,5	96,0	111,5	175,0	
Catégorie C	0,0	9,0	27,0	80,0	162,0	326,5	
<b>TOTAL</b>	<b>19,5</b>	<b>109</b>	<b>194,5</b>	<b>342</b>	<b>581</b>	<b>946</b>	
NOMBRE DE JOURS CET CONSOMMÉS CAB							
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation
Catégorie A	0,0	0,0	0,0	0,0	22,0	7,0	
Catégorie B	0,0	0,0	0,0	0,0	28,0	2,0	
Catégorie C	0,0	0,0	0,0	16,0	0,0	11,0	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>50</b>	<b>20</b>	

NOMBRE DE COMPTES ÉPARGNE TEMPS (CET) VILLE DE BELFORT							
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation
Catégorie A	4	7	16	16	26	37	
Catégorie B	0	0	3	6	10	15	
Catégorie C	1	4	12	21	64	99	
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>31</b>	<b>43</b>	<b>100</b>	<b>151</b>	<b>+146 d</b>
NOMBRE DE JOURS ACCUMULÉS SUR CET VILLE DE BELFORT							
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation
Catégorie A	17,5	65,0	142,0	283,5	481,5	745,0	
Catégorie B	0,0	0,0	29,5	46,5	93,0	152,0	
Catégorie C	0,0	36,0	109,0	169,5	372,0	503,0	
<b>TOTAL</b>	<b>17,5</b>	<b>101</b>	<b>280,5</b>	<b>499,5</b>	<b>946,5</b>	<b>1 400</b>	<b>+1382,5 d</b>
NOMBRE DE JOURS CET CONSOMMÉS VILLE DE BELFORT							
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation
Catégorie A	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	
Catégorie B	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Catégorie C	0,0	0,0	15,0	0,0	0,0	10,0	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>+10 d</b>

En 2011, en raison de l'évolution de la réglementation, des agents se sont fait indemniser des jours épargnés par leur collectivité, la formule ayant eu plus de succès dans les effectifs communaux que dans ceux de la CAB. La ville de Belfort et la CAB n'ont pas constitué de provisions comptables.

**Tableau 30 : nombre de jours de CET indemnisés**

NOMBRE DE JOURS CET INDEMNISÉS ET PRIS AU TITRE DE LA RAFP EN 2011		
	CAB	Ville
Jours indemnisés	69,0	144,0
Jours RAFP	20,0	3,0
<b>TOTAL</b>	<b>89,0</b>	<b>147,0</b>

Pour faire face à cette augmentation, la CAB a contingenté le nombre de jours susceptibles d'être pris par les agents à trois ou cinq, selon qu'ils bénéficient de jours RTT. Elle présente également un bilan annuel des comptes épargne-temps en comité technique paritaire, ainsi qu'un détail par service, tout en incitant à la prise régulière des jours épargnés.

### C. LES HEURES SUPPLEMENTAIRES

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par des agents de la CAB et de la ville de Belfort a augmenté d'environ 20 % entre 2006 et 2011, soit respectivement 3,5 % et 3,8 % d'augmentation moyenne annuelle pour la CAB et la ville.

**Tableau 31 : nombre d'heures supplémentaires à la CAB et à la ville de Belfort**

NOMBRE D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES (CAB)							
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation
Heures sup.	17 591	18 268	18 185	18 518	21 110	20 840	18,47%
NOMBRE D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES (VILLE DE BELFORT)							
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation
Heures sup.	12 853	14 732	12 883	14 003	14 778	15 484	20,47%

Le volume d'heures supplémentaires réalisées par certains services est particulièrement important. En 2011, c'est le cas par exemple à la ville pour la propreté (4 625 heures), ou le CFA (2 366 heures), et à la CAB pour l'assainissement (5 747 heures), les déchets ménagers (8 701 heures). Pour ce qui concerne la récupération de ces heures, les pratiques ne sont pas les mêmes entre la ville et la CAB. À la CAB, les heures sont généralement payées (en 2011, sur 20 840 heures supplémentaires 5668 ont été récupérées et 15 172 payées), alors qu'à la ville elles sont très majoritairement récupérées (14 349 heures récupérées en 2011 sur 15 484).

En réponse au rapport d'observations provisoires, l'ordonnateur a précisé qu'un « accord a été trouvé en fin d'année 2012 avec les organisations syndicales représentatives des personnels, en vue de limiter les heures supplémentaires à 21 heures par mois et par agent, sauf situation exceptionnelle. Par ailleurs, la récupération dans des délais rapides des heures supplémentaires réalisées a été érigée en principe, la récupération différée dans le temps ou le paiement devant être des exceptions. / Par ailleurs, un examen des contraintes spécifiques de service public est en cours. Il s'agit d'identifier l'ensemble des situations où un service est amené à travailler régulièrement en dehors des horaires habituels [...]. À partir de ce diagnostic, une mise à plat des organisations de travail sera entreprise, en vue de mieux faire coïncider les plannings de travail avec les besoins du service public. [...] Concernant la direction de l'eau et de l'assainissement, les heures supplémentaires sont en grande partie générées par les interventions impromptues, liées à des casses. [...] La CAB s'attachera à évaluer l'organisation de ces interventions [...] de manière à rechercher les moyens d'une intervention encore plus économe, sans dégrader la qualité ni la réactivité du service rendu. / S'agissant de la direction des déchets ménagers, le passage à la collecte sélective en porte-à-porte a généré un accroissement de la charge globale de travail et donc des heures supplémentaires. / Ce constat étant établi, la CAB a pris la décision de recruter un équipage supplémentaire, ce qui réduira d'environ 50 % le nombre d'heures supplémentaires. »

## PARTIE V : LA GESTION DE L'EAU

La gestion de l'eau par la communauté de l'agglomération belfortaine a été examinée dans le cadre d'une enquête commune à la Cour des comptes et aux chambres régionales des comptes sur la gestion de l'eau en régie. La communauté de l'agglomération belfortaine gère la production, la distribution et la facturation de l'eau potable aux usagers, le volet facturation ayant été internalisé en cours de période contrôlée. Elle assure par ailleurs en régie la collecte et le traitement des eaux usées. Pour une partie de la période examinée, plusieurs communes membres de la CAB étaient encore liées par conventions de délégation de service public avec des prestataires privés : c'était le cas de Bermont, Botans, Dorans, Méroux, Moval, Sévenans, Andelnans, Châtenois-les-Forges et Trévenans.

### I. LES GRANDES CARACTERISTIQUES DE LA REGIE

Aux termes des articles L. 2224-7-1 et L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes sont compétentes en matière de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées. Elles peuvent également assurer la production d'eau potable ainsi que son transport et son stockage. L'article L. 2224-11 du même code précise que « *Les services publics d'eau et d'assainissement sont financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial.* » À ce titre, le service public de l'eau doit disposer d'un budget distinct, ce qui se concrétise à la communauté de l'agglomération de Belfort par la constitution d'un budget annexe. Ce budget distinct permet ainsi de déterminer le coût du service rendu et ses modalités de financement.

La CAB gère la compétence de l'eau potable pour toutes les communes de son périmètre. Elle assure ainsi la production et la distribution de l'eau pour environ 23 992 abonnés (donnée 2011), dont 575 gros consommateurs. Le nombre de compteurs au 31 décembre 2011 était de 24 038. Elle possède deux champs captants (territoires regroupant un ou plusieurs ouvrages de captages d'eau potable souterraine, dans une même nappe phréatique), la zone de Sermamagny et le puits de Morvillars, et elle achète de l'eau à des collectivités ou groupements de collectivités voisins. Le réseau de distribution de l'agglomération représente plus de 540 kml (kilomètres linéaires) et plus de 20 000 m<sup>3</sup> de stockage.

**Tableau 32 : évolution de la longueur du réseau d'eau géré par la CAB, en ml**

Date	Longueur	Évolution
Au 31/12/2007	531 000	
Au 31/12/2008	531 566	0,1%
Au 31/12/2009	531 766	0,0%
Au 31/12/2010	531 766	0,0%
Au 31/12/2011	543 817	2,3%

L'augmentation de la longueur du réseau constatée en 2011 s'explique en particulier par la récupération du feeder entre Montbéliard et Belfort, 11 km qui appartenaient à la CAB mais qui étaient gérés par Veolia : une convention avec Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) a ainsi changé le point d'entrée du réseau d'eau.

En 2011, la CAB a produit 7 352 773 m<sup>3</sup> d'eau et en a facturé 4 906 1879 m<sup>3</sup>. Seuls 5 branchements au plomb subsistaient à la fin de 2012, contre 58 fin 2011. Les données relatives aux branchements au plomb restant à remplacer par la CAB font apparaître une anomalie entre 2009 et 2010 (augmentation du nombre de branchements concernés, passant de 38 à 64), qui s'explique par la découverte de branchements au plomb par les services techniques au cours de l'année 2010. Ce type d'évènement traduit la connaissance imparfaite de ses réseaux par l'EPCI.

L'établissement public distribue l'eau aux usagers à partir de deux réservoirs : un réservoir haut service, de 10 000 m<sup>3</sup>, situé entre 430 m et 435 m d'altitude et un réservoir bas service, d'une capacité de 6 000 m<sup>3</sup>, situé entre 406 m et 412 m. Le premier d'entre eux alimente les points hauts de Belfort et les communes extérieures ; le second alimente essentiellement Belfort centre.

Le conseil communautaire et les services de la CAB n'ont pas diligenté d'études sur l'opportunité d'assurer la gestion de l'eau en délégation de service public depuis 2006. Les élus de l'organisme semblent attachés au principe de la régie.

## **II. ANALYSE FINANCIERE**

### **A. REMARQUES LIMINAIRES**

La direction de l'eau ne dispose pas d'une comptabilité analytique exhaustive mais elle a néanmoins la capacité de connaître le coût analytique de la production d'eau potable en sortie d'usine.

Par ailleurs, la régie n'utilisait pas le mécanisme des autorisations de programme - crédits de paiement (AP/CP) au cours de la période contrôlée mais devrait examiner l'opportunité de le faire en 2013. Compte tenu de la situation tendue de ce budget annexe, la CAB n'a pas utilisé la possibilité, ouverte par l'article L. 2224-11-1 du CGCT, de voter la section d'investissement en excédent afin de permettre les travaux d'extension ou d'amélioration des services prévus dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. En effet, la section d'investissement n'a pas dégagé d'excédent au cours de la période contrôlée, compte tenu des tensions budgétaires caractérisant ce budget annexe.

Chaque année, l'organisme comptabilise des travaux en régie (production immobilisée), sauf en 2006, ce qui constitue une anomalie car de tels travaux ont bien été réalisés cette année-là également.

Conformément à la réglementation en vigueur, les dépenses afférentes à la gestion des eaux pluviales sont bien supportées par le budget principal de la CAB pour ce qui concerne les dépenses afférentes au réseau séparatif.

La CAB ne consacre pas de crédits spécifiques à la recherche-développement. Le service des eaux est néanmoins doté de trois ingénieurs spécialisés dans le domaine de l'eau, ce qui est de nature à permettre à la collectivité d'assurer au moins un suivi des dernières technologies et innovations.

## B. ÉLÉMENTS D'ANALYSE FINANCIERE

Le budget de fonctionnement du budget annexe de l'eau est resté stable entre 2006 et 2011.

Lors du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2012, la CAB présentait le budget annexe de l'eau comme l'un de ses budgets « *tendus ou très tendus* », caractérisé par des « *recettes nettement insuffisantes* ».

**Tableau 33 : dépenses réelles de fonctionnement du BA « eaux », en euros**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	VMA 2006/2011
Charges à caractère général	2 793 218	2 214 688	2 601 904	2 917 878	2 904 254	3 149 963	2,4%
<i>dont fournitures non stockables (eau, énergie, ...)</i>	845 162	668 136	981 275	1 195 453	1 171 186	1 511 348	12,3%
<i>dont services extérieurs, entretien &amp; réparation (immobilier, mobilier, maintenance)</i>	238 146	248 415	233 974	259 167	235 231	260 642	1,8%
<i>dont autres services extérieurs</i>	654 888	534 205	552 853	579 424	584 321	580 141	-2,4%
<i>dont redevances vers Agence de l'eau - prélèvement d'eau</i>	315 321	317 479	300 117	366 235	416 189	450 025	7,4%
Charges de personnel	2 118 679	2 225 705	2 472 205	2 443 460	2 515 301	2 451 962	3,0%
Reversement Agence de l'eau, redevance pollution origine domestique	1 699 000	1 658 000	864 000	1 404 800	841 000	1 079 061	-8,7%
Autres charges de gestion courante	30 084	33 350	933	7 905	10 019	29 819	-0,2%
Charges financières	488 514	639 343	725 568	346 965	291 606	360 258	-5,9%
Charges exceptionnelles	55 664	68 878	128 552	199 704	183 297	113 809	15,4%
<b>Total</b>	<b>7 185 159</b>	<b>6 839 964</b>	<b>6 793 162</b>	<b>7 320 712</b>	<b>6 745 477</b>	<b>7 184 873</b>	<b>0,0%</b>

VMA : variation moyenne annuelle

Source : comptes administratifs.

Dans le détail, les dépenses en fournitures en eau et en énergie ont progressé de 12 % par an avec une forte augmentation en 2011. Depuis 2008, les charges de personnel sont restées stables. Les dépenses liées aux redevances « pollution d'origine domestique » au profit de l'Agence de l'eau sont très variables selon les années, sans qu'aucune tendance ne se dessine.

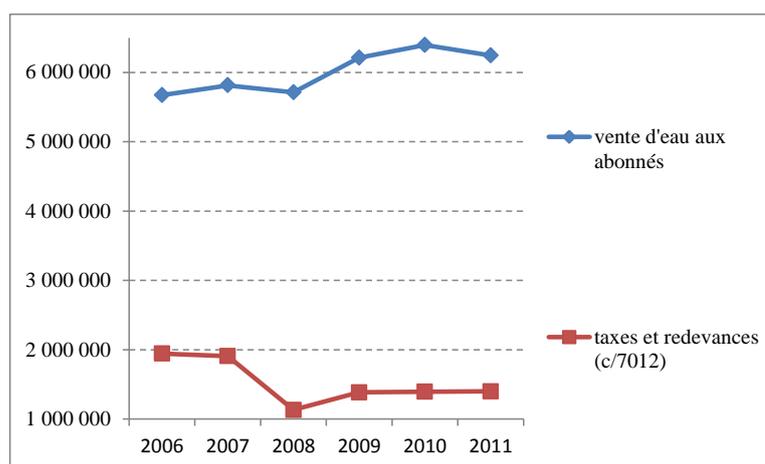
**Tableau 34 : recettes réelles de fonctionnement du BA « eaux », en euros**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	VMA 2006/2011
Atténuation de charges	156 599	115 715	6 966	5 920	20 678	7 004	
Produits des services du domaine ventes diverses	8 156 336	8 366 025	7 576 614	8 314 107	8 385 636	8 306 491	0,4%
<i>dont vente d'eau aux abonnés</i>	5 672 170	5 813 553	5 712 432	6 210 894	6 395 105	6 243 949	1,9%
<i>dont taxes et redevances (c/7012)</i>	1 944 312	1 907 895	1 131 541	1 385 430	1 395 330	1 400 710	-6,3%
<i>dont autres prestations de service</i>	347 940	444 070	364 796	326 129	212 197	245 935	-6,7%
<i>dont mise à disposition de personnel facturée</i>	191 828	200 412	367 845	363 266	375 611	317 178	10,6%
Production immobilisée	0	240 586	0	0	0	0	
Dotations, subventions et participations	1 970	5 000	22 000	0	22 000	0	
Produits divers de gestion courante	64 600	19 430	31 223	0	28 373	36 063	
Produits financiers	4 719	0	0	0	0	0	
Produits exceptionnels	212 968	192 339	147 128	118 736	782 089	92 353	
<b>Total</b>	<b>8 597 192</b>	<b>8 939 095</b>	<b>7 783 931</b>	<b>8 438 762</b>	<b>9 238 775</b>	<b>8 441 912</b>	<b>-0,4%</b>

VMA : variation moyenne annuelle

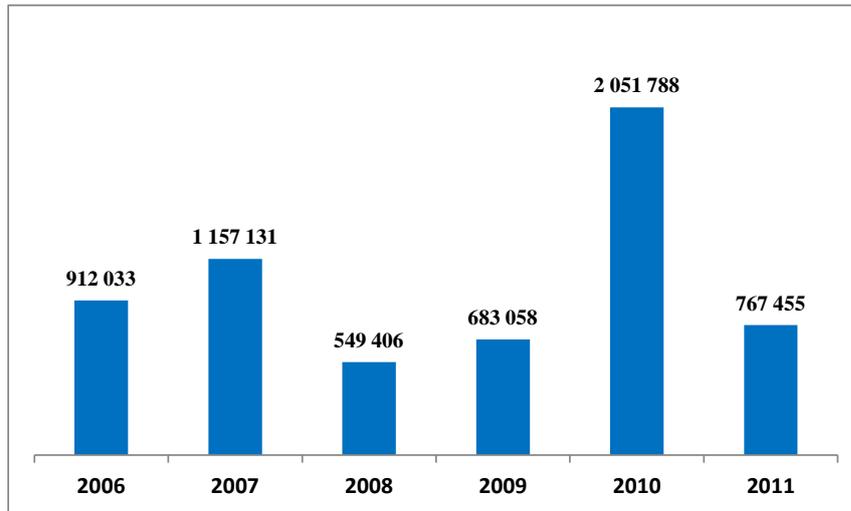
Source : comptes administratifs.

Comme les dépenses, les recettes sont restées stables sur la période. La vente d'eau aux abonnés, qui a progressé de 1,9 % par an en moyenne mais dont le produit a diminué en 2011 comme en 2008, constitue la principale recette du budget annexe de l'eau, de l'ordre de 75 % depuis 2008. Les produits exceptionnels constatés en 2010 et imputés au compte 7718 (« produits exceptionnels sur opérations de gestion ») sont liés à la modification du calcul de la redevance pollution collectée par la CAB et reversée à l'Agence de l'eau, en application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006. En outre, l'organisme contrôlé n'avait versé qu'un seul acompte en 2009 (262 k€) au titre de cette redevance, contre deux au cours d'un exercice standard.

**Graphique 12 : ventes d'eau et taxes et redevances, en euros**

Source : comptes administratifs.

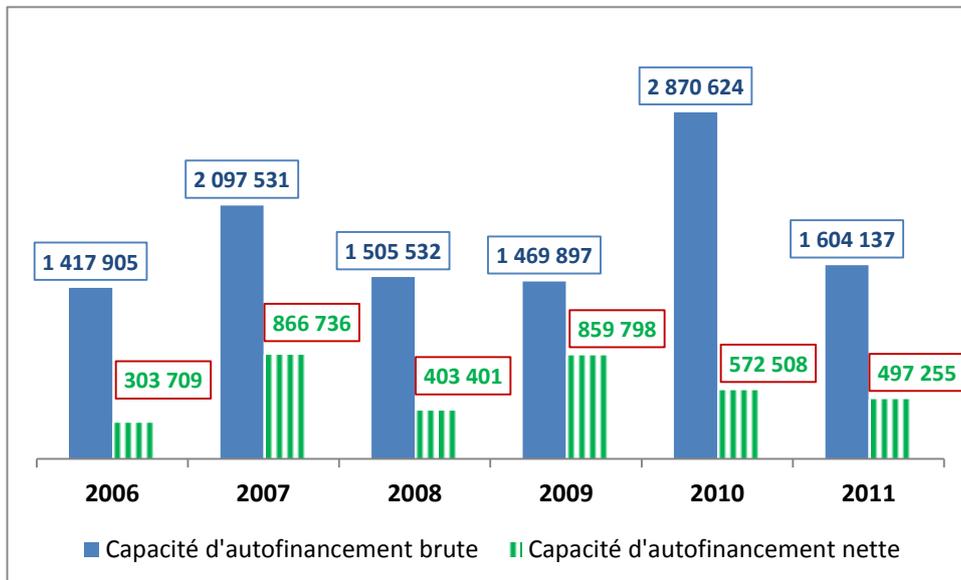
Le résultat de fonctionnement en 2010 résulte principalement d'une recette exceptionnelle d'un montant de 779 180 € au compte 7718 « autres produits exceptionnels de gestion » et de charges de fonctionnement en baisse par rapport à 2009 (-546 k€). Si la chambre fait abstraction de l'année 2010, le résultat de fonctionnement constaté depuis 2008 reste en deçà de son niveau en 2006 et 2007.

**Graphique 13 : évolution du résultat de fonctionnement du BA « eaux », en euros**

Source : comptes administratifs.

Le BA de l'eau permet de dégager une capacité d'autofinancement brute annuelle toujours supérieure à 1,4 M€ mais la capacité d'autofinancement nette est nettement plus faible du fait du niveau élevé des remboursements en capital des emprunts. De 2009 à 2011, la CAF nette diminue en tendance pour s'établir à 497 k€ cette dernière année.

Le graphique ci-après met en parallèle la capacité d'autofinancement brute dégagée annuellement et la capacité d'autofinancement nette après déduction des remboursements en capital des emprunts.

**Graphique 14 : CAF brute et nette du BA « eaux », en euros**

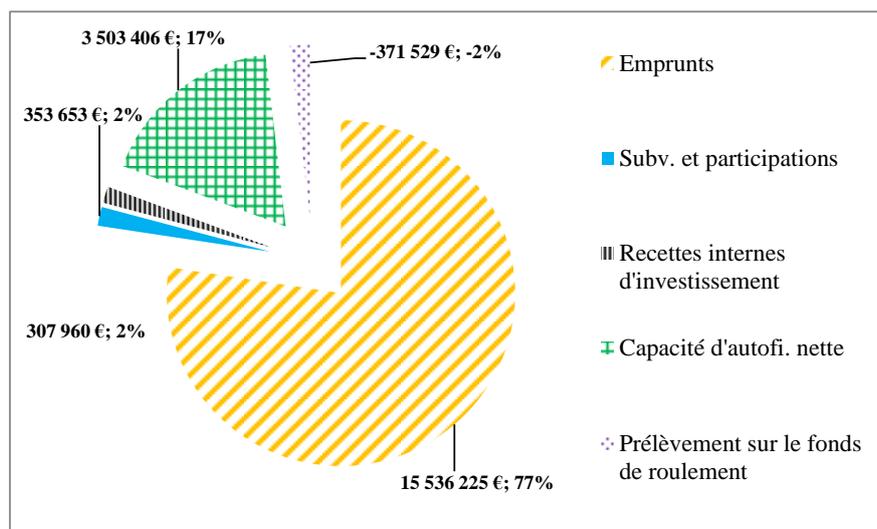
Source : comptes administratifs.

Malgré une capacité d'autofinancement brute d'un niveau élevé (1,8 M€ de moyenne sur six ans), la capacité d'autofinancement nette est réduite (0,58 M€ de moyenne), compte tenu du niveau des remboursements des emprunts en capital.

## Le financement des investissements

De 2006 à 2011, les investissements (hors remboursements en capital des emprunts) ont représenté une dépense de 19,3 M€. Trois emprunts ont été contractés, 2 M€ en 2006, 1,5 M€ en 2007 et 1,65 M€ en 2010. Depuis 2008, la CAB a recours aux emprunts à option ligne de trésorerie avec des tirages en constante progression : 1,2 M€ en 2008 ; 2,7 M€ en 2009 ; 2,83 M€ en 2010 et 3,63 M€ en 2011.

**Graphique 15 : financement des investissements 2006-2011 du BA « eaux », en euros**



L'autofinancement a financé l'investissement sur la période à hauteur de 17 %. Les subventions et participations n'interviennent que pour 2 % des financements.

L'emprunt classique et les emprunts à option de ligne de trésorerie constituent l'outil principal de financement des investissements avec un taux de 77 %.

## Le fonds de roulement

**Tableau 35 : évolution du fonds de roulement du BA « eaux », en euros**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
En valeur	561 551	359 450	-17 328	412 555	771 556	345 038

Par rapport aux autres budgets (principal et annexes), le fonds de roulement du budget annexe de l'eau est faible sur toute la période. Il est même négatif en 2008. Sur ce budget, à la fin de l'année 2012, la CAB dispose d'une marge faible quant à l'utilisation de son fonds de roulement.

L'encours de la dette du budget annexe de l'eau a augmenté de 5,1 % en moyenne annuelle entre 2002 et 2011, et de 3,4 % si l'on s'en tient à la période contrôlée. En variation brute, l'encours de la dette a augmenté de 18 % entre 2006 et 2011.

**Tableau 36 : évolution de l'endettement du budget annexe eaux, en milliers d'euros**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	VMA	Variation
Encours de la dette au 31 décembre	12 820	13 089	13 212	14 000	14 680	15 157	3,4%	18,2%

Source : comptes administratifs.

### III. LA MAITRISE ET LE PILOTAGE DE LA REGIE

#### A. LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Le projet d'agglomération 2020 de la CAB, intitulé *Vers une agglomération métropolitaine* et adopté par le conseil communautaire le 29 mars 2012, mentionne trois enjeux majeurs dans le domaine de la gestion de l'eau :

- la recherche d'une plus grande indépendance pour ses ressources en eau ;
- l'assurance de distribuer à chaque foyer une eau de qualité au meilleur coût ;
- la protection des milieux naturels par le traitement des eaux usées.

Le premier objectif se traduit par la recherche de nouveaux gisements d'eau, afin de sécuriser ses approvisionnements et limiter l'achat d'eau à des collectivités ou groupements de collectivités externes (PMA<sup>11</sup>). Cet objectif n'est pas nouveau car il figurait déjà au projet d'agglomération 2001-2010 adopté par le conseil communautaire le 8 décembre 2001 (p. 49/60). De fait, les ressources aquatiques propres de la CAB correspondent, pour l'essentiel, à des eaux de surface et à des nappes d'accompagnement qui présentent l'inconvénient de subir de forts étiages, d'une part, et d'être vulnérables aux pollutions, d'autre part. Une étude sur la possibilité de construction d'un barrage à Roppe (au nord-est de Belfort) avait été réalisée il y a plusieurs décennies mais elle n'a pas abouti.

L'EPCI consacre des crédits à la recherche de gisements par forages. Un marché a ainsi été notifié à la société Hydroforage le 29 octobre 2012, pour un montant global de 326 260 € HT pour la phase de travaux. S'ajoute un montant de 89 975 € HT pour la phase d'étude réalisée par le bureau d'étude CPGF Horizon, ainsi que les coûts futurs liés aux opérations préalables aux forages (éventuels dédommagements ONF, plateforme, occupations temporaires, ...) et aux analyses d'eau en cas de succès des forages. Les forages correspondant au marché doivent démarrer mi-janvier 2013 dans deux secteurs : le secteur de Vézelois Méroux avec des forages à 250 mètres de profondeur et un secteur vers Bermont, avec des forages de l'ordre d'une quinzaine de mètres de profondeur.

Jusqu'à la fin de l'année 2008, la CAB achetait indirectement à la CAPM (en fait à la Compagnie générale des eaux, devenue par la suite Veolia eau) de l'eau à son prix marginal révisable et participait aux investissements à hauteur de 20/75<sup>e</sup> des dépenses

<sup>11</sup> Il s'agit du nouveau nom de la communauté d'agglomération dont la ville-centre est Montbéliard, jusqu'ici dénommée communauté d'agglomération du pays de Montbéliard (CAPM).

effectuées sur l'usine de production<sup>12</sup>. De 2002 à 2007, le prix d'acquisition de l'eau auprès de la CAPM par l'organisme contrôlé était d'environ 0,16 € HT/m<sup>3</sup>. Estimant que ces modalités de vente d'eau étaient trop favorables à la CAB, la CAPM a décidé de ne pas reconduire la convention en date du 12 décembre 1958 (modifiée par neuf avenants successifs) qui arrivait à échéance le 12 décembre 2008 et qui fut prolongée jusqu'au 31 décembre 2008.

En vertu d'une délibération du 15 octobre 2009 et de la nouvelle convention décennale (renouvelable par tacite reconduction par période de un an) passée avec la communauté d'agglomération voisine, PMA garantit la livraison à la CAB d'un minimum de 20 000 m<sup>3</sup> par jour, comme sous l'empire de la précédente convention. La facturation est désormais fonction du volume acheté : elle est, à compter de 2013, de 70 % du prix public jusqu'à 1 million de m<sup>3</sup>, 40 % du prix public de 1 à 1,5 million de m<sup>3</sup> et au coût marginal au-delà de 1,5 million de m<sup>3</sup>. Le passage à la nouvelle facturation a été étalé sur une période cinq ans dont l'année 2013 marque l'aboutissement. En 2009, le prix public de référence était de 1,4413 €/m<sup>3</sup> et de 0,1872 €/m<sup>3</sup> pour le coût marginal. Sur la base du volume annuel moyen d'eau achetée à la CAPM/PMA, la CAB devra payer en 2013 un prix moyen proche de 0,8 €/m<sup>3</sup>, soit une multiplication par plus de deux du prix d'acquisition. Ce prix sous l'empire de la précédente convention était « avantageux » pour la CAB. De fait, l'analyse des coûts de revient avait conduit PMA aux constatations suivantes :

- le prix de vente de l'eau (0,16 € par m<sup>3</sup>) ne prenait pas en compte les frais d'immobilisation permanents imposés par la nécessité de répondre aux fluctuations de la demande, et était par conséquent sous-évalué ;

- le principe de partage des dépenses d'investissement ne prenait pas en compte le niveau de mobilisation réel de l'usine de potabilisation (55 000 m<sup>3</sup> par jour en moyenne annuelle).

Par conséquent, Pays de Montbéliard agglomération estimait que le prix facturé à la CAB (0,3 € par m<sup>3</sup> en moyenne) était inférieur à son coût de revient.

Cette hausse devra être répercutée par l'organisme contrôlé dans ses ventes d'eau aux abonnés car si le prix d'achat de l'eau à PMA reste inférieur au prix de vente à l'utilisateur, cette hausse a néanmoins nécessairement diminué l'excédent du résultat de fonctionnement, ce qui a notamment pour effet de diminuer la capacité d'investissement.

Au cours de la période contrôlée, les achats d'eau ont augmenté de 12,3 % en moyenne annuelle, tant en raison d'un effet volume (augmentation du volume d'eau acheté) qu'en raison d'un effet prix à compter de 2009. Le prix total de l'eau achetée par la CAB en 2011 était 1,8 fois supérieur à celui constaté en 2006 et 2,3 fois celui constaté en 2007. Entre 2006 et 2011, l'EPCI a acheté de l'eau pour 6,37 M€.

**Tableau 37 : fournitures non stockables (compte 6061), en euros**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total	VMA
6061 Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	845 162	668 136	981 275	1 195 453	1 171 186	1 511 348	6 372 561	12,3%

Source : comptes de gestion.

<sup>12</sup> Cette quote-part correspondait au débit d'eau réservé à la CAB par rapport à la capacité nominale de l'ouvrage qui était de 75 000 m<sup>3</sup>/jour.

Au titre du second objectif (l'assurance de distribuer à chaque foyer une eau de qualité au meilleur coût), l'organisme a décidé de faire construire une station de traitement, la station Sud-Savoireuse, appelée à desservir le sud de son territoire géographique et le site médian du centre hospitalier de Belfort Montbéliard. Elle suit rigoureusement la qualité de son eau en lien avec l'Agence régionale de santé.

La chambre relève incidemment que la CAB n'affiche pas la réduction du taux de fuite et l'amélioration du taux de rendement de son réseau comme l'un de ses objectifs stratégiques, alors qu'il s'agit indéniablement de domaines dans lesquels la collectivité doit progresser dans les années à venir. Toutefois, la chambre note que cela n'empêche pas l'EPCI de mener des actions pour tenter de progresser dans ces domaines.

## **B. LES DEBATS D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Les débats d'orientation budgétaires ne masquent nullement les difficultés budgétaires du budget annexe de l'eau.

Certaines maquettes accessibles au grand public sur Internet sont tout aussi transparentes. À titre d'exemple, un dépliant de deux pages sur le budget 2008 de l'EPCI mentionne que le budget de l'eau « *est sans doute le budget annexe le plus délicat à gérer pour l'année 2008. La vente de l'eau est à la baisse. En regard, les dépenses de fonctionnement de ce budget restent quasi stables* ».

## **C. LES SCHEMAS DIRECTEURS**

Lors de sa séance du 10 février 2005, le conseil communautaire a adopté, à l'unanimité moins une abstention, la délibération n° 05-11 arrêtant les orientations du schéma directeur d'eau potable, le programme de travaux sur une période de quinze ans et un programme de renouvellement du réseau caractérisé par une dotation annuelle de 1,215 M€ HT. Ce schéma avait pour objectifs de rechercher de nouvelles ressources en eau, de dresser un bilan des installations techniques et de l'organisation du service de l'eau et de mettre à jour les plans de réseaux.

Le rapport produit au soutien de la délibération faisait ressortir les insuffisances du renouvellement du réseau en 2002 par rapport à des moyennes annuelles nationales. Cette dernière année, le remplacement des canalisations était trois fois inférieur au remplacement annuel normal, le remplacement des branchements 2,25 fois inférieur au nombre de remplacements annuels normal, celui des compteurs 1,7 fois inférieur au remplacement annuel normal et celui des vannes 10 fois inférieur au remplacement annuel normal. Ce sous-investissement apparent dans les opérations de renouvellement du réseau était alors justifié par la CAB par la qualité de l'eau distribuée à Belfort (ni corrosive, ni entartrante), de la stabilité de la pression de l'eau distribuée tout au long de l'année et des bonnes conditions de pose des matériaux employés, la gestion de l'eau en régie étant, aux yeux de l'organisme, gage de fiabilité des réseaux.

**Tableau 38 : comparaison entre le renouvellement des équipements et leur remplacement annuel normal (données nationales)**

	Parc CAB	Durée de vie	Remplacement annuel normal	Coût annuel HT (k€)	Remplacement CAB 2002
Canalisations (km)	450	100	4,5 km / an	981	1,5 km
Branchements	18 000	40	450	686	200
Compteurs	18 000	12	1500	85	900
Vannes	7 000	35	200	300	20
<b>Total</b>				<b>2 052</b>	

Compte tenu des spécificités identifiées et rappelées ci-dessus, l'EPCI a décidé de diminuer les taux de remplacement des équipements par rapport aux moyennes nationales : le taux de remplacement retenu fut ainsi deux fois inférieur au taux national pour les branchements et les vannes, inférieur pour les canalisations 1,5 fois inférieur pour les canalisations et 1,25 fois inférieur pour les compteurs. Le programme ainsi validé correspondait à un coût annuel hors taxes de 1 215 k€.

**Tableau 39 : programme de remplacement du schéma directeur de 2005**

	Parc CAB	Durée de vie	Remplacement annuel normal	Remplacement annuel CAB prévu	Coût annuel HT CAB prévu (k€)
Canalisations (km)	450	100	4,5 km / an	3 km / an	654
Branchements	18 000	40	450	225	343
Compteurs	18 000	12	1500	1200	68
Vannes	7 000	35	200	100	150
<b>Total</b>					<b>1 215</b>

Par sa délibération n° 11-15 du 10 février 2011, le conseil communautaire a tiré de nouvelles conséquences des « *contraintes financières* » pesant sur le budget annexe de l'eau en matière d'entretien de son réseau. En effet, il a allégé son programme de renouvellement du réseau de l'eau potable, en divisant par près de deux la longueur de ses canalisations à remplacer chaque année, en divisant par cinq le nombre de vannes à remplacer chaque année et en divisant par 2,8 le nombre de branchements à remplacer chaque année. Au final, depuis 2011, le programme de remplacement des canalisations, branchements, compteurs et vannes de la CAB est, respectivement, 2,7 fois inférieur à la statistique nationale 2005 pour les canalisations, 5,6 fois inférieur pour les branchements, 1,25 fois inférieur pour les compteurs et 10 fois pour les vannes. À terme, se pose nécessairement la question de l'état du réseau de l'eau potable de la CAB. Si les moyennes nationales datant de 2002 ne sauraient être assimilées à de quelconques normes, un écart substantiel par rapport à ces chiffres, comme c'est le cas pour les canalisations, les branchements et les vannes, attire l'attention de la chambre. Il existe clairement une insuffisance du programme de renouvellement du réseau.

**Tableau 40 : grands indicateurs du schéma directeur de la CAB 2011**

	Parc CAB	Durée de vie (délibération 2011)	Remplacement annuel normal	Coût annuel HT (k€)
Canalisations (km)	450	150	1,75 km/an	380
Branchements	18 000	80	80	52
Compteurs	18 000	15	1 200	70
Vannes	7 000	70	20	26

Lors de la séance du conseil communautaire du 10 février 2005, la CAB a également validé un programme d'investissement sur quinze ans, d'un montant de 6 683,5 k€, dont notamment 2 445,5 k€ pour les travaux sur l'usine de Mathay et 2 153,5 k€ pour la rénovation de la station de pompage. Sur ce montant prévisionnel, 6 031 k€ étaient censés rester à la charge de la CAB.

Entre 2005 et 2010, ce sont 6,26 M€ HT qui ont été investis, soit plus que ce qui était prévu au schéma directeur puisque celui-ci prévoyait 6,7 M€ sur quinze ans. Toutefois, les crédits dégagés pour financer les investissements du budget annexe de l'eau potable représentent, aux dires de la collectivité, « *le minimum technique mais le maximum budgétaire* » (délibération n° 09-117 du 10 décembre 2009).

Par une délibération n° 11-15 du 10 février 2011, le conseil communautaire a révisé son schéma directeur de l'eau potable. Il a adapté ce schéma afin de :

➤ respecter la réglementation interdisant l'extraction du maërl<sup>13</sup> ce qui nécessitait de changer le procédé de reminéralisation (neutralisation) de l'eau à la station de traitement ;

➤ tenir compte des pressions sur la ressource, l'étude Nord-Franche-Comté n'ayant pas abouti à une solution adaptée : l'EPCI devait donc se tourner vers d'autres ressources d'appoint.

La chambre estime que les schémas directeurs successifs de la CAB valident un programme de renouvellement du réseau insuffisant, sans s'appuyer sur des données techniques susceptibles de justifier l'allongement de la durée de vie des composantes du réseau. Cette politique ne permet pas un entretien optimal du réseau d'eau potable.

En réponse au rapport d'observations provisoires, l'ordonnateur a indiqué que « *les dépenses d'équipement brut inscrites au budget primitif 2013 s'élèvent à 2,225 M€, soit 700 000 € de plus que les prévisions de dépenses résultant des prospectives antérieures qui ne prévoyaient que 1,5 M€ d'investissement par an. / Il est également envisagé de porter à 1,7 M€ les investissements programmés de 2014 à 2016, puis à 1,85 M€ en 2017, soit le niveau prévu dans le schéma directeur de l'eau. / Les observations émises par la chambre s'agissant du renouvellement du réseau et notamment les comparaisons établies avec les données moyennes nationales doivent être pondérées par les caractéristiques propres au réseau de la CAB.* »

<sup>13</sup> Substrat biogénique qui se forme le long des côtes bretonnes.

#### **D. LE SCHEMA DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE**

L'article L. 2224-7-1 du CGCT, modifié par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite communément loi « Grenelle II »), a prévu la rédaction d'un état descriptif de transport et de distribution de l'eau potable, la date butoir étant le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Au 15 décembre 2012, la CAB a indiqué que ce schéma était en cours de réalisation, afin de se conformer à cette nouvelle norme législative.

#### **E. LES INSTRUMENTS DE SUIVI ET LE CONTROLE DE GESTION**

La CAB dispose de nombreux instruments de suivi de sa régie d'eau. Elle dispose de sept tableaux de suivi, relatifs respectivement au rôle, à la gestion des relations avec les usagers, à la production de Sermamagny pour 2011, à la production d'eau de Morvillars, aux impayés par rôle et exercice, aux réparations de réseaux et aux interventions d'astreinte. Le tableau de suivi des relations avec les usagers est composé de nombreux indicateurs : demandes d'abonnements par commune, poses de compteurs et d'émetteurs par commune, factures émises par mois, factures annulées par mois, factures rectificatives par mois, prélèvements mensuels, rejets de prélèvements mensuels, exclusion de la mensualisation, dégrèvements pour fuites, carte d'autorelève par mois, retours de cartes d'autorelève par mois, relèves saisie Internet par mois, relève estimée par le logiciel, relève estimée par les agents du service, courriels reçus et bilan des groupes de facturation et moyens de paiement.

Au titre du contrôle interne de la qualité de l'eau, la CAB a réalisé 432 analyses d'eau, dont 229 analyses réglementaires et 203 analyses d'autocontrôle. L'EPCI va donc plus loin que les seules analyses réglementaires pour s'assurer de la qualité de l'eau fournie à ses usagers.

#### **F. LES RELATIONS AVEC LES USAGERS**

La CAB a adopté un règlement du service des eaux détaillé qui couvre les obligations respectives des usagers et du fournisseur d'eau que l'on est en droit d'attendre. Il fixe notamment les modalités de fourniture de l'eau (branchements et installations intérieurs, compteurs), les règles relatives aux abonnements et à la facturation, ainsi que les modalités d'interruption et de restriction du service de distribution. Enfin, il apporte des renseignements pratiques aux usagers. La réglementation n'a fixé aucune prescription relative au contenu de ce document, qui est remis aux usagers, à l'appui du contrat d'abonnement. Par ailleurs, ce document est librement accessible sur Internet. Les abonnés sont informés des modifications apportées à ce règlement dans la lettre d'information qui leur est envoyée deux fois par an. Ce document devrait être modifié en 2013 en application de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives (dénommée communément « loi Warsmann II »), concernant le plafonnement des factures d'eau suite à une fuite.

Le service de gestion des abonnés, situé à Belfort (ville centre de la communauté d'agglomération) est ouvert selon une amplitude horaire honorable, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, avec trois personnes chargées de l'accueil. Par ailleurs, le service est joignable par téléphone et par courrier. Le numéro de téléphone mis à disposition des usagers est joignable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, grâce à la mise en place d'astreintes.

La CAB a également mis en place une lettre d'information biannuelle : *inf'eau*. Cet outil de communication sert à informer les usagers sur le traitement, la distribution et la qualité de l'eau, sur les investissements réalisés ou encore sur les différentes modalités de paiement, ainsi qu'à leur prodiguer des conseils. De surcroît, les analyses complètes relatives à la qualité de l'eau sont publiées sur le site Internet de l'EPCI.

Les abonnés disposent d'un compte personnel qui leur permet, sur Internet, de saisir l'index de leur compteur en période de relève, d'accéder à l'historique de leurs factures, de laisser des messages ou encore de télécharger des formulaires ou des rapports d'information du service des eaux.

Fin 2012, la CAB n'avait pas effectué diligemment d'enquêtes de satisfaction auprès des usagers de l'eau mais elle envisage de le faire en 2013-2014, dans le cadre de la mission d'évaluation des politiques publiques qui a été confiée à l'adjoint aux finances de l'EPCI. Un cahier des charges comportant divers indicateurs (formation du prix de l'eau, qualité de l'eau, rendement du réseau, etc.) était en préparation fin 2012 et un prestataire externe<sup>14</sup> devrait être missionné en 2013.

Par ailleurs, la collectivité utilise depuis 2007 un logiciel dénommé Eau 2 grâce auquel elle réalise les devis, factures de travaux et la gestion des stocks depuis le second semestre 2011<sup>15</sup>.

## **G. LE DISPOSITIF EN CAS DE CRISE**

En cas de crise, la CAB a développé une application qui lui permet d'envoyer des SMS et des courriers électroniques à des personnes choisies, à l'instar des maires des communes membres de l'EPCI.

Par ailleurs, en cas de crise majeure, les plans de secours communaux peuvent être activés, du moins lorsqu'ils existent, comme c'est le cas pour la ville de Belfort.

La CAB a déjà participé à des exercices en lien avec les services de l'État, l'agence régionale de santé de Franche-Comté et le service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

---

<sup>14</sup> Il n'existe pas de moyens spécifiquement dédiés à l'évaluation de politiques publiques au sein des services de la CAB.

<sup>15</sup> Cf. délibération n° 11-99 du 5 juillet 2011.

## H. LA GESTION DU PERSONNEL DE LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Les services de l'eau et de l'assainissement sont regroupés au sein de la direction de l'eau et de l'assainissement (DEA) de la CAB. Un certain nombre d'agents sont strictement affectés à des tâches relevant du budget annexe de l'eau. En revanche, certains agents travaillent pour l'eau et l'assainissement, ce qui traduit la mutualisation bienvenue de certaines missions. Cette mutualisation concerne le bureau d'études de la direction (dix agents), la facturation (six agents), la cellule branchements neufs (deux agents) et le personnel de direction ou administratif (directeur, deux secrétaires, deux agents de direction pour la maintenance et un agent de direction pour la gestion des relations avec les usagers).

Les formations suivies par les agents sont principalement des actions de formation relatives à la gestion de l'eau, l'utilisation des outils et procédés techniques, à la qualité de l'accueil du public et à l'utilisation des logiciels informatiques.

Hormis les agents du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO), très peu de formations relatives à la sécurité au travail sont suivies : un agent en formation d'une journée sur le contrôle des équipements de protection individuelle en 2011.

L'accidentologie (accidents du travail) ne paraît pas être un problème significatif pour la direction de l'eau et de l'assainissement de l'EPCI.

## IV. L'EVOLUTION DES EFFECTIFS DU SERVICE

Le service de l'eau comptait 56 agents fin 2011 (source : compte administratif 2011). Le tableau de suivi des équivalent temps plein (ETP) de la direction des ressources humaines permet de présenter l'évolution des équivalents temps plein relevant du service de l'eau, entre 2006 et 2011 (au 31 décembre de chaque année).

**Tableau 41 : évolution des effectifs du service eau en ETP au 31 décembre**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation des ETP
<b>Eau et services partagés avec l'assainissement</b>	<b>67,50</b>	<b>68,70</b>	<b>73,50</b>	<b>73,30</b>	<b>73,50</b>	<b>68,70</b>	<b>1,2</b>
<i>Eau et assainissement, personnel partagé</i>	2,80	2,80	3,80	4,80	4,80	6,80	4,0
<i>Réseau d'eau</i>	25,80	27,00	29,00	28,00	27,00	27,00	1,2
<i>Traitement de l'eau</i>	14,00	14,00	14,00	13,80	14,00	9,00	-5,0
<i>Bureau d'études</i>	10,00	9,00	10,00	10,00	10,00	10,00	0,0
<i>Gestion des usagers</i>	14,90	15,90	16,70	16,70	17,70	15,90	1,0

L'effectif global du service n'a augmenté que de 1,2 agent. Des mouvements internes ont été organisés : le personnel partagé entre les services d'eau et d'assainissement s'est étoffé de 4 ETP, cependant que le service du traitement de l'eau perdait 5 agents, ce qui correspond à plus du tiers de ses effectifs de 2006. Le service de gestion des relations avec les usagers s'est étoffé d'un ETP supplémentaire entre 2006 et 2011, avec un pic de 17,7 ETP atteint en 2010. La diminution de cinq ETP intervenue en 2011 sur le service du traitement de l'eau intervenue en 2011 correspond à l'automatisation de l'usine de traitement de l'eau qui devrait être amortie en moins de trois ans. Une partie des agents concernés travaille aujourd'hui au service des déchets ménagers et autres déchets assimilés.

## V. L'EVOLUTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Au cours de la période examinée, l'évolution de la ressource en eau se caractérise par l'augmentation globale de la ressource et par un recours accru aux achats d'eau par la CAB. Cette dernière évolution est loin d'être neutre pour l'organisme qui doit faire face au déséquilibre qu'entraîne l'augmentation de ces achats. En effet, le prix moyen payé par la CAB à Pays de Montbéliard agglomération (PMA) est passé d'environ 0,3 €/m<sup>3</sup> en 2009 à 0,8 €/m<sup>3</sup> en 2013, soit une multiplication par plus de deux du coût d'acquisition par mètre cube en cinq ans, au terme de la nouvelle convention bilatérale.

L'augmentation des achats d'eau permet de compenser la diminution des apports d'eau du champ captant de Sermamagny (-0,6 % en moyenne annuelle) et Morvillars (-3,8 % en moyenne annuelle), correspondant à une production en propre inférieure de 167 999 m<sup>3</sup> en 2011 par rapport à 2007. Les achats d'eau à Mathay (convention avec PMA) ont augmenté dans le même temps de 730 038 m<sup>3</sup>.

**Tableau 42 : évolution des apports de la ressource en eau, en m<sup>3</sup>**

		2007	2008	2009	2010	2011	VMA	VMA
<b>CAB</b>	Sermamagny	4 539 405	4 536 241	4 472 921	4 877 106	4 428 654	-0,6%	-0,9%
	Morvillars	393 693	393 980	359 781	375 021	336 645	-3,8%	
<b>Achats d'eau</b>	Mathay	1 542 139	2 189 738	2 348 239	2 028 840	2 272 177	10,2%	7,8%
	CCBB	148 355	114 529	93 149	98 777	69 944	-17,1%	
	Champagney	89 843	120 582	152 580	107 154	114 817	6,3%	
	Giromagny	138 705	129 224	112 881	129 839	130 536	-1,5%	
<b>Volume total de la ressource</b>		<b>6 852 140</b>	<b>7 484 294</b>	<b>7 539 551</b>	<b>7 616 737</b>	<b>7 352 773</b>	<b>1,8%</b>	<b>-99,3%</b>

Source : rapports annuels sur la gestion de l'eau.

**Tableau 43 : évolution des parts respectives des apporteurs d'eau**

		2007		2011	
<b>CAB</b>	Sermamagny	66,2%	<b>72,0%</b>	60,2%	<b>64,8%</b>
	Morvillars	5,7%		4,6%	
<b>Achats d'eau</b>	Mathay	22,5%	<b>28,0%</b>	30,9%	<b>35,2%</b>
	CCBB	2,2%		1,0%	
	Champagney	1,3%		1,6%	
	Giromagny	2,0%		1,8%	
<b>Volume total de la ressource</b>		<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source : rapports annuels sur la gestion de l'eau.

La part que représentent les ressources propres en eau a diminué de 7,2 points entre 2007 à 2011, cependant que la part des achats d'eau augmentait dans les mêmes proportions. En 2011, l'EPCI achetait donc un peu plus d'un tiers de son volume d'eau à des entités extérieures. Les achats d'eau à PMA (feeder de Mathey) ont augmenté de plus de 8 points de pourcentage en quatre ans. La prise d'« arrêts sécheresse » à deux reprises au cours de la période contrôlée a renforcé ce recours accru à l'eau vendue par PMA. Néanmoins, en 2011, l'apport du champ captant de Sermamagny représentait toujours les trois cinquièmes de l'apport d'eau nécessaire aux usagers de la CAB.

La chambre observe que la dépendance accrue de la CAB par rapport à une fourniture externe d'eau, combinée à la hausse du prix de l'eau achetée à ses fournisseurs ne fait que renforcer les difficultés budgétaires du budget annexe de l'eau. Parallèlement, le manque de crédits consacrés au renouvellement du réseau, tant par rapport aux schémas directeurs de 2005 et 2011 que par rapport aux besoins réels de ce renouvellement, contredits par la prolongation de la durée d'amortissement de ses éléments constitutifs, pose la question de l'équilibre financier de ce budget. L'hypothèse de nouvelles augmentations des tarifs se présente dans ce contexte avec une acuité particulière.

## VI. L'EVOLUTION DES VOLUMES D'EAU CONSOMMES

La période examinée se caractérise par une diminution de 7,4 % des volumes d'eau consommés en cinq ans (diminution de 389 258 m<sup>3</sup>), soit 1,5 % en moyenne annuelle. L'organisme estime pour sa part cette baisse régulière des ventes entre -2 et -4 % par an en volume (source : délibération n° 09-117 du 10 décembre 2009). Cette diminution n'a rien d'étonnant, dans la mesure où elle s'inscrit dans un contexte national où la tendance de fond est analogue.

La diminution entre 2007 et 2011 serait même de 12 % selon le DOB 2012. Cette diminution s'explique par une modification des comportements des usagers et par des événements plus ponctuels (départ de la blanchisserie du centre hospitalier de Belfort Montbéliard, réparation au 35<sup>e</sup> régiment d'infanterie, optimisation par les entreprises, etc.).

Parallèlement, le nombre d'abonnés a augmenté de 36 % entre 2000 et 2011, soit 2,8 % en variation annuelle moyenne. Depuis 2007, l'augmentation annuelle moyenne s'établit à 2,1 %, soit 8,6 % entre 2007 et 2011, correspondant à un peu plus de 1 900 abonnés supplémentaires.

**Tableau 44 : évolution du nombre d'abonnés**

	2007	2008	2009	2010	2011	VMA	Variation
Nombre total d'abonnés	22 085	22 635	23 092	23 597	23 992	2,1%	8,6%

La combinaison de ces éléments opposés (érosion du volume global consommé et augmentation du nombre d'abonnés), qui caractérisent un effet ciseaux, se traduit par une diminution de 18 % du volume d'eau consommé chaque année par habitant, soit près de 4 % de baisse en moyenne annuelle. Cette forte diminution est probablement liée en partie aux hausses tarifaires décidées par la CAB et à l'essor des thèmes liés à la protection de l'environnement.

À supposer qu'en 2011 le nombre d'abonnés eût été le même qu'en 2006, le volume d'eau consommée par les usagers de l'EPCI se serait élevé à 4 345 461 m<sup>3</sup>, au lieu de 4 906 179 m<sup>3</sup>.

**Tableau 45 : volume d'eau consommé par abonné**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	VMA	Variation
Volume d'eau consommée (m³)	5 295 437	5 381 397	5 285 804	5 230 180	5 064 144	4 906 179	-1,5%	-7,4%
Nombre d'abonnés	21 250	22 085	22 635	23 092	23 597	23 992	2,5%	12,9%
<b>Volume d'eau par abonné (m³)</b>	<b>249</b>	<b>244</b>	<b>234</b>	<b>226</b>	<b>215</b>	<b>204</b>	<b>-3,9%</b>	<b>-17,9%</b>

En 2011, les dix plus gros consommateurs d'eau représentaient un tiers de l'eau consommée à la CAB. Les vingt plus gros consommateurs représentaient deux cinquièmes de cette eau consommée.

Le Territoire-de-Belfort (périmètre plus large que la CAB) se situe légèrement en-deçà de la moyenne interrégionale de la Bourgogne et de la Franche-Comté, étant précisé que les données les plus récentes (2009) fournies par les directions départementales des territoires n'étaient pas disponibles pour le département de l'Yonne.

**Tableau 46 : consommation annuelle moyenne d'eau, en m<sup>3</sup> par habitant, en 2009 (source : ONEMA)**

<b>Territoire-de-Belfort</b>	<b>53,4</b>
Côte-d'Or	55,1
Doubs	53,8
Haute-Saône	46,3
Jura	62,3
Nièvre	53,1
Saône-et-Loire	55,2
Yonne	non disponible
<b>Moyenne</b>	<b>54,2</b>

Par rapport à la moyenne non pondérée des départements de Bourgogne et de Franche-Comté, le Territoire-de-Belfort utilise moins d'eaux souterraines ; il se situe au même niveau que les départements du Doubs et du Jura, quand ceux de la Côte-d'Or, de la Haute-Saône, de la Nièvre et de l'Yonne étaient exclusivement ou presque exclusivement alimentées par des eaux souterraines. Or, plus la proportion des eaux-souterraines est forte, moins les coûts de traitement de l'eau sont (normalement) élevés. Cette faiblesse relative génère donc un surcoût de traitement pour la CAB qu'il est très malaisé de chiffrer.

**Tableau 47 : part des eaux souterraines dans les ressources brutes utilisées  
(2009, source : ONEMA)**

<b>Territoire-de-Belfort</b>	<b>69%</b>
Côte-d'Or	98%
Doubs	68%
Haute-Saône	100%
Jura	70%
Nièvre	99%
Saône-et-Loire	94%
Yonne	100%
<b>Moyenne</b>	<b>87%</b>

## VII. LE PRIX DE L'EAU ET LA TARIFICATION

### A. L'EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU VENDUE PAR LA CAB

Le service de l'eau constitue un service public industriel et commercial (SPIC) qui, en tant que tel, doit s'autofinancer : le budget annexe de l'eau ne peut donc bénéficier de ressources en provenance du budget principal de la CAB, hormis quelques circonstances exceptionnelles prévues par le code général des collectivités territoriales. Les principales recettes du budget annexe – environ les deux tiers – sont constituées par les recettes de facturation. Dans ce domaine et comme la majorité des collectivités ou organismes qui gèrent l'eau en régie directe, la CAB pratique depuis 2005<sup>16</sup> une tarification binomiale ou tarif binôme, c'est-à-dire composée d'une partie fixe souvent fonction de l'importance du branchement (part abonnement, permettant de couvrir les frais de renouvellement des compteurs d'eau et des branchements) et d'une partie proportionnelle à la consommation effective de l'utilisateur. Pour les usagers de la CAB, la part fixe s'élevait en 2008 à 18 € et était en 2012 de 24 € (augmentation brute de 33 % en quatre ans).

La structure tarifaire, avec un plafonnement de la part fixe à 30 % est éloignée de la réalité économique d'un service qui se caractérise par des charges de structures, très difficilement compressibles, supérieures à 70 % des charges. Par conséquent, une stricte approche économique exigerait un rééquilibrage sous la forme d'une hausse de la part fixe mais une telle évolution est souvent contestée par les associations de consommateurs qui reprochent à la part fixe (abonnement) d'être socialement injuste. À compter du 1<sup>er</sup> avril 2012, le montant de la part abonnement est de 25,32 € TTC, soit sensiblement moins que dans plusieurs collectivités voisines ou du Grand Est.

Le budget annexe de l'eau est structurellement légèrement excédentaire au cours de la période examinée mais reste tendu. Ceci s'explique par la provenance des recettes (usager) qui incite à une relative modération des augmentations de tarifs, par la modification des comportements des usagers dans l'utilisation de la ressource et par la nécessité de financer des investissements pour maintenir les réseaux en bon état, produire une eau de qualité et assurer les extensions de réseaux. Seul l'endettement permet de ne pas solliciter l'utilisateur dans une trop forte mesure mais ce recours à l'endettement se traduit normalement par une sollicitation de l'utilisateur différée dans le futur.

<sup>16</sup> Délibération n° 05/12 du 10 février 2005, fixant le montant de la part fixe à 18 €.

Le prix du mètre cube d'eau a subi des évolutions contrastées au cours de la période examinée : après avoir légèrement augmenté (+0,02 €) entre 2006 et 2007, il a baissé de 0,15 € entre 2007 et 2008, puis a augmenté de 0,23 € entre 2008 et 2011. Cette hausse intervenue entre 2008 et 2011 est principalement due à l'augmentation du prix du mètre cube d'eau hors taxation, qui a augmenté de 17,6 %, soit 5,6 % en moyenne annuelle. Par délibération du 10 décembre 2009, le conseil communautaire a validé une augmentation de 5 % du prix du mètre cube d'eau en 2010. Le rapport rédigé au soutien de cette délibération précisait que l'augmentation nécessaire au bon équilibre du budget s'élevait à 9,4 %. Le conseil communautaire avait validé, ainsi qu'il était proposé une hausse sur deux années, ce qui a été fait, l'année 2011 étant caractérisée par une nouvelle hausse du tarif de 4,4 % (soit une augmentation du prix de l'eau hors taxe de 9,6 % en deux ans).

**Tableau 48 : évolution du prix de l'eau au m<sup>3</sup>, hors part fixe, en euros**

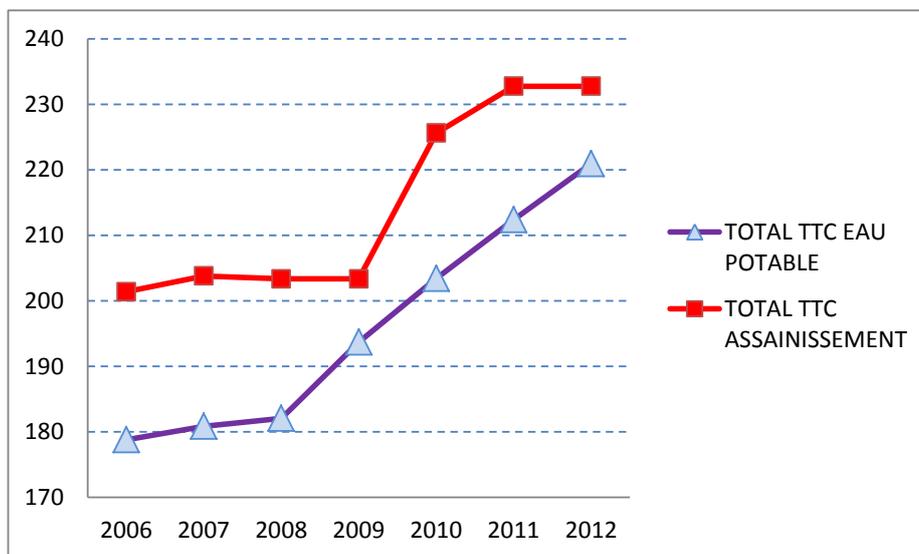
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	VMA	Variation
<b>Prix du m<sup>3</sup> d'eau</b>	0,99	1,01	1,02616	1,10107	1,1561	1,2069	<b>4,0%</b>	<b>21,9%</b>
<i>Part fixe HT (en € par an)</i>	18	18	18	20	20	20	2,1%	11,1%
FNDAE	0	0	0	0	0	0		
Taxe Agence de l'eau	0,049	0,049	0,0695	0,0695	0,091	0,091	13,2%	85,7%
Taxe Agence de l'eau pollution	0,37	0,37	0,19	0,19	0,19	0,21	-10,7%	-43,2%
Coopération décentralisée	0	0	0,0026	0,00275	0,00289	0,00302		
TVA à 5,5 %	0,077	0,079	0,071	0,076	0,079	0,0831	1,5%	7,9%
<b>TOTAL TTC hors part fixe</b>	<b>1,49</b>	<b>1,51</b>	<b>1,36</b>	<b>1,44</b>	<b>1,52</b>	<b>1,59</b>	<b>1,4%</b>	<b>7,3%</b>

La facture totale pour l'abonné de l'eau et de l'assainissement de la communauté de l'agglomération belfortaine a augmenté de près de 20 %, soit 3 % en moyenne annuelle entre 2006 et 2011. Cette augmentation des tarifs pratiqués s'explique principalement par la nécessité de compenser les baisses de consommation d'eau et de maintenir une politique d'entretien et d'investissement minimum.

**Tableau 49 : tarification annuelle moyenne, en euros pour 120 m<sup>3</sup> consommés**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	VMA
Consommation eau potable	118,80	121,20	123,14	132,13	138,73	144,84	147,73	<b>3,70%</b>
<i>Redevance de prélèvement</i>	5,82	5,82	8,34	8,34	10,92	10,92	10,92	11,06%
Redevance pollution	44,40	44,40	22,80	22,80	22,80	25,20	26,40	-8,30%
Coopération décentralisée			0,31	0,33	0,35	0,36	0,37	
Part fixe	18,00	18,00	18,00	20,00	20,00	20,00	24,00	
TVA à 5,5 %	9,79	9,43	9,49	10,10	10,61	11,07	11,52	2,75%
<b>TOTAL TTC EAU POTABLE</b>	<b>196,81</b>	<b>198,85</b>	<b>182,08</b>	<b>193,70</b>	<b>203,41</b>	<b>212,39</b>	<b>220,94</b>	<b>1,95%</b>
Modernisation réseaux de collecte			15,60	15,60	15,60	18,00	18,00	
Consommation assainissement	182,40	184,80	187,75	187,75	190,00	194,76	194,76	1,10%
Part fixe assainissement	18,99	18,99			20,00	20,00	20,00	0,87%
<b>TOTAL TTC ASSAINISSEMENT</b>	<b>201,39</b>	<b>203,79</b>	<b>203,35</b>	<b>203,35</b>	<b>225,60</b>	<b>232,76</b>	<b>232,76</b>	<b>2,44%</b>
<b>FACTURE TOTALE TTC</b>	<b>398,20</b>	<b>402,64</b>	<b>385,43</b>	<b>397,05</b>	<b>429,01</b>	<b>445,15</b>	<b>453,70</b>	<b>2,20%</b>

**Graphique 16 : tarification annuelle moyenne, en euros TTC pour 120 m<sup>3</sup> consommés**



Toutefois, cette augmentation n'a sans doute pas permis de diminuer significativement le différentiel de coût par rapport aux moyennes nationale ou interrégionale. Le prix du mètre cube d'eau en 2009 était de 1,61 € pour la CAB<sup>17</sup>, contre 1,83 € pour la moyenne interrégionale, soit un différentiel de 0,22 €.

**Tableau 50 : prix de l'eau par m<sup>3</sup> en 2009 (source : ONEMA)**

<b>Territoire-de-Belfort</b>	<b>1,69</b>
<b>CAB</b>	<b>1,61</b>
Côte-d'Or	2,17
Doubs	1,96
Haute-Saône	1,58
Jura	1,73
Nièvre	1,98
Saône-et-Loire	2,08
Yonne	1,42
<b>Moyenne interrégionale</b>	<b>1,83</b>

En réponse au rapport d'observations provisoires, l'ordonnateur en fonctions a précisé que « *Le budget 2013 intègre une évolution du tarif de l'eau de 1 % et 3 € de majoration de l'abonnement. / Un groupe de travail a par ailleurs été constitué pour établir des propositions permettant d'améliorer la situation budgétaire d'ensemble. Les mesures proposées auront vocation à produire des effets dès 21013 et pour l'essentiel à*

<sup>17</sup> Prix pour une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup> par an.

partir de 2014. / Sont d'ores et déjà intégrées la prise en compte d'un nouveau barème d'abonnement fondé sur le diamètre des compteurs ainsi que d'une tarification spécifique des ouvertures et fermetures de compte. Ces deux mesures applicables au 1er avril 2013 génèreraient des recettes estimées à 140 000 € en 2013 ».

**Recommandation n° 2 : la chambre recommande à la CAB de couvrir ses charges d'investissement et ses dépenses de renouvellement de ses réseaux d'eau correspondant au programme pluriannuel d'investissement, au schéma directeur de 2011 et aux grandes orientations stratégiques affichées par le projet d'agglomération par la fixation de montants de redevance et de forfait adaptés.**

## B. LA TARIFICATION DES PRESTATIONS DE SERVICES

La tarification des prestations du service de l'eau potable a augmenté d'environ 2,2 % en moyenne annuelle entre 2007 et 2012. La chambre a relevé une discordance entre le contenu d'une délibération et les montants annexés à la délibération. En effet, par sa délibération n° 08-137 du 11 décembre 2008, le conseil communautaire de la CAB a entériné des hausses de tarifs de prestations et de main-d'œuvre d'environ 5 %, alors que la délibération fait état d'une proposition d'actualisation desdits tarifs à hauteur de 2,5 %.

**Tableau 51 : tarification des prestations et de la main-d'œuvre, en euros**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	VMA
<b>PRESTATIONS</b>							
Désinfection réseau d'eau potable	104,00 €	105,60 €	110,90 €	112,00 €	113,68 €	115,95 €	2,2%
Déplacement ouverture/fermeture prise d'eau	24,70 €	25,10 €	26,40 €	26,60 €	27,00 €	27,54 €	2,2%
Déplacement ouverture/fermeture réseau d'eau	70,00 €	71,00 €	74,60 €	75,30 €	76,43 €	77,96 €	2,2%
Déplacement relève de compteur	12,90 €	13,10 €	13,80 €	13,90 €	14,11 €	14,39 €	2,2%
Pose analyseur de débit sur compteur	110,30 €	112,00 €	117,60 €	118,70 €	120,48 €	122,89 €	2,2%
Pose compteur après 6 prélocalisations de fuite	110,30 €	112,00 €	117,60 €	118,70 €	120,48 €	122,89 €	2,2%
Pose compteur après 12 prélocalisations de fuite	176,50 €	179,20 €	188,20 €	190,00 €	192,85 €	196,71 €	2,2%
Pose compteur après 24 prélocalisations de fuite	220,50 €	223,80 €	235,00 €	237,30 €	240,86 €	245,68 €	2,2%
Recherche de fuites par corrélation acoustique	66,20 €	67,20 €	70,60 €	71,30 €	72,37 €	73,82 €	2,2%
<b>MAIN D'ŒUVRE</b>							
Adjoint technique plombier fontainier égoutier	17,30 €	17,60 €	18,50 €	18,60 €	18,88 €	19,68 €	2,6%
Adjoint technique qualifié	17,50 €	17,80 €	18,70 €	18,80 €	19,08 €	21,38 €	4,1%
Agent de maîtrise	22,00 €	22,30 €	23,40 €	23,60 €	23,95 €	21,82 €	-0,2%
Agent de maîtrise principal	25,30 €	25,70 €	27,00 €	27,20 €	27,61 €	24,22 €	-0,9%
Contrôleur de travaux (technicien en 2012)	25,50 €	25,90 €	27,20 €	27,40 €	27,81 €	25,31 €	-0,1%
Technicien supérieur	24,50 €	24,90 €	26,10 €	26,30 €	26,69 €	27,55 €	2,4%
Technicien supérieur chef	29,30 €	29,80 €	31,30 €	31,60 €	32,07 €	30,86 €	1,0%
Ingénieur	32,70 €	33,20 €	34,90 €	35,20 €	35,73 €	35,99 €	1,9%
Ingénieur en chef	38,00 €	38,60 €	40,50 €	40,90 €	41,51 €	44,23 €	3,1%

Compte tenu de l'insuffisance du programme de renouvellement du réseau, de l'endettement du budget annexe et des perspectives d'investissements, de nouvelles hausses des tarifs de ces prestations de service paraissent inévitables dans les années à venir.

### **C. LA MISE EN RECOUVREMENT DES SOMMES DUES**

Classiquement, la CAB a développé diverses méthodes de relevé des compteurs : une relève manuelle et une radio-relève trimestrielle pour les gros consommateurs d'eau (575 fin 2011), une relève par autorelevé (papier ou Internet semestrielle pour les abonnés domestiques (17 952), une relève annuelle par autorelevé pour certains abonnés particuliers (609) et une relève annuelle par autorelevé pour les abonnés mensualisés (3 091).

Le service émet environ une quarantaine de rôles par an pour recouvrer les sommes dues. Les abonnés paient par prélèvement automatique, par chèque bancaire, par titre interbancaire de paiement (TIP) ou titre payable sur Internet (TIPI). En décembre 2011, 3 091 abonnés étaient prélevés mensuellement et 3 732 abonnés avaient fait le choix du prélèvement automatique.

Le coût en personnel de la gestion de la mise en recouvrement s'élevait en 2011 à environ 295 k€. Un montant de 65 k€ peut être estimé pour les coûts liés à l'utilisation des véhicules, à l'édition des factures, à l'affranchissement et quelques autres dépenses, soit au total 360 k€, hors amortissement des investissements. En 2011, les recettes de l'eau et de l'assainissement se sont élevées respectivement à 7 975 460 €<sup>18</sup> et 9 022 397 €<sup>19</sup>. Le coût de la mise en recouvrement des recettes du service s'établissait en 2011 à environ 2,1 % de ces recettes de l'eau et de l'assainissement, et 2,5 % des seules recettes correspondant aux ventes d'eau et aux redevances d'assainissement collectif et non collectif.

### **D. LES DELAIS DE PAIEMENT**

Les délais de paiement n'appellent pas d'observations particulières de la chambre. Le délai de paiement moyen était de 6,6 jours pour la CAB en 2011 (budgets principal et annexes). Seul le début d'année 2012 s'est caractérisé par une hausse significative mais transitoire du délai de paiement. Il était entre 15 et 18,2 jours pour le mois de janvier 2012 et entre 13,5 et 15,6 jours en mars 2012, selon les budgets concernés (le délai de paiement relatif à l'eau étant de 17,1 jours en janvier et 13,9 jours en mars, l'assainissement se caractérisant par le délai de paiement le plus long)<sup>20</sup>.

### **E. LES RESTES A RECOUVRER**

Au 2 novembre 2012, le montant total des restes à recouvrer sur exercices antérieurs s'élevait à 1 075 k€ pour l'eau et 721 k€ pour l'assainissement, correspondant respectivement à 12,7 % et 7,0 % des recettes réelles de fonctionnement de ces budgets

---

<sup>18</sup> Somme des recettes comptabilisées aux comptes 7011 (vente d'eau aux abonnés), 70124 (redevance pour pollution d'origine domestique), 70128 (autres taxes et redevances), 704 (travaux : uniquement en 2011), 70688 (autres prestations de service) et 7071 (compteurs : uniquement en 2011).

<sup>19</sup> Somme des recettes comptabilisées aux comptes 7061 (redevance d'assainissement collectif), 70612 (redevance pour modernisation des réseaux de collecte), 7062 (redevance d'assainissement non collectif) et 7068 (autres prestations de service).

<sup>20</sup> Source : données fournies par la trésorerie de Belfort-ville.

annexes en 2011. Le montant des restes à recouvrer des exercices 2007 à 2011 des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement représentent 2 % et 1,5 % du cumul respectif des recettes réelles de fonctionnement desdits budgets pour ces années.

**Tableau 52 : restes à recouvrer du BA « eaux »  
au 2 novembre 2012, en euros**

	Montant du principal	Montant des frais de poursuite	Restes à recouvrer
<b>Avant 2007</b>	255 667,51	8 908,84	233 321,05
<b>2007</b>	132 271,55	4 453,80	119 939,70
<b>2008</b>	339 802,68	3 486,99	187 069,77
<b>2009</b>	131 814,92	3 295,32	121 244,20
<b>2010</b>	180 107,38	6 149,36	160 947,57
<b>2011</b>	306 746,83	2 286,13	252 816,30
<b>Total</b>	<b>1 346 410,87</b>	<b>28 580,44</b>	<b>1 075 338,59</b>

**Tableau 53 : restes à recouvrer du BA assainissement  
au 2 novembre 2012, en euros**

	Montant du principal	Montant des frais de poursuite	restes à recouvrer
<b>Avant 2007</b>	2 442,80	38,00	790,80
<b>2007</b>	3 878,56	95,00	1 593,56
<b>2008</b>	70 482,39	1 385,95	61 750,36
<b>2009</b>	129 111,52	3 016,95	114 567,36
<b>2010</b>	177 894,73	6 138,94	171 358,17
<b>2011</b>	403 620,92	2 710,03	370 645,19
<b>Total</b>	<b>787 430,92</b>	<b>13 384,87</b>	<b>720 705,44</b>

La CAB n'est pas l'acteur principal du recouvrement des recettes, cette mission étant dévolue essentiellement au comptable public. Les objectifs de bonne gestion de l'ordonnateur et les conséquences financières générées par les impayés en termes de trésorerie et de coûts futurs concourent néanmoins à justifier une attention particulière sur cette question de la part des services de la CAB.

En outre, la question des restes à recouvrer est évoquée de manière régulière avec les services du Trésor. La collaboration entre les deux entités sur cette question semble réelle. La collectivité devrait prochainement bénéficier de tableaux de bord trimestriel élaborés par la trésorerie de Belfort permettant à l'ordonnateur de disposer d'une meilleure connaissance du taux de recouvrement. Ces données pourraient se substituer aux tableaux de bord de recouvrement mis en place à l'initiative de la collectivité et réalisés par le service de l'eau dont la confection se révèle lourde du fait de recherches manuelles depuis le logiciel Hélios.

Afin de diminuer le délai du circuit de recouvrement, la collectivité et les services du Trésor sont convenus, depuis fin 2011, d'améliorer les conditions de prise en charge des titres de recettes par le comptable public.

Les échanges menés fin 2012 avec les services du Trésor relatifs aux impayés portent sur une possible délégation au comptable des autorisations de poursuites. À cette date, les poursuites opérées par le comptable au terme de l'envoi des avis des sommes à payer, lettres de relance et mise en demeure restaient soumises à l'accord de l'ordonnateur. L'intérêt de cette autorisation préalable de l'ordonnateur permet essentiellement de disposer d'informations concernant le volume des restes à recouvrer.

Afin d'apurer les comptes des recettes déclarées irrécouvrables, la collectivité prévoit des inscriptions budgétaires permettant la passation d'admission en non valeurs et, depuis 2012, de créances éteintes. Au cours de la période 2009-2011, le taux de recouvrement des recettes des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement de la CAB était supérieur à 97 %.

**Tableaux 54 : taux de recouvrement des factures des budgets eaux et assainissement, au 02/11/2012**

EAU	
Année	Taux
2009	98,62%
2010	98,19%
2011	97,14%
<b>Moyenne</b>	<b>97,98%</b>

Source : CAB

ASSAINISSEMENT	
Année	Taux
2009	98,71%
2010	98,17%
2011	95,98%
<b>Moyenne</b>	<b>97,62%</b>

Source : CAB

Les services de l'organisme ont expliqué le taux d'impayés dans le domaine de l'eau potable, dont le niveau reste plus de deux fois supérieur à la moyenne nationale, par les difficultés de collecte des informations détenues par la trésorerie.

Par délibération du 5 juillet 2007, le conseil communautaire de l'EPCI a admis en non-valeur des sommes d'un montant total de 14 018,24 € relatives à des factures émises de 1995 à 2006 pour le service de l'eau (10 615,66 € pour le service de l'assainissement). Il serait sans doute utile que l'organisme envisage de nouvelles admissions en non-valeur en 2013 pour les titres anciens qui ne seront manifestement jamais recouverts.

En réponse au rapport d'observations provisoires, le président en fonctions de la CAB a précisé que « *l'objectif est de parvenir par une action concertée plus étroite avec le Trésor public à réduire à 1 % le taux d'impayés, soit une charge réduite de 87 000 € par an.* »

## VIII. LE PROGRAMME D'EQUIPEMENT ET LES INVESTISSEMENTS REALISES

Les dépenses liées au programme d'équipement se sont élevées à 1 830 k€ par an en moyenne entre 2006 et 2011.

**Tableau 55 : évolution des dépenses d'équipement, en k€**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne
Programme d'équipement (en k€)	1 875	2 399	1 617	1 477	1 690	1 919	<b>1 830</b>

Au cours de la période contrôlée, la CAB a consacré des crédits d'investissement aux travaux sur le réseau d'eau potable liés notamment à la réalisation du plateau technique du centre hospitalier de Belfort-Montbéliard à Trévenans, à la ligne à grande vitesse (LGV), à la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la gare TGV et à la gare elle-même, au parc d'innovation des Plutons et aux travaux d'élargissement de l'autoroute A36<sup>21</sup>.

La CAB a également modernisé son usine de production d'eau potable (UPEP) en assurant l'automatisation de la gestion de la station qui a permis la suppression du travail en 3x8, générant selon l'organisme une économie de 200 k€ par an, qui se traduit en comptabilité par une stabilité de ces charges entre 2008 et 2011. De leur côté, les dépenses de personnel nettes (c'est-à-dire après prise en compte des charges de personnel facturées à des tiers) du budget annexe de l'eau ont augmenté de 2,1 % par an en moyenne. Seule l'année 2009 se démarque des autres années avec une diminution de 1,1 % des charges de personnel nettes. En réponse au rapport d'observations provisoires, l'ordonnateur en fonctions a précisé que les efforts en termes d'économie de gestion seraient poursuivis par l'organisme au cours des années à venir.

**Tableau 56 : évolution des charges de personnel nettes, en euros**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	VMA
Charges de personnel (A)	2 118 679	2 225 705	2 472 205	2 443 460	2 515 301	2 451 962	<b>3,0%</b>
Charges de personnel facturées (B)	191 828	200 412	367 845	363 266	375 611	317 178	<b>10,6%</b>
<b>Charges de personnel nettes (A-B)</b>	<b>1 926 851</b>	<b>2 025 293</b>	<b>2 104 360</b>	<b>2 080 194</b>	<b>2 139 690</b>	<b>2 134 784</b>	<b>2,1%</b>
Évolution annuelle		5,1%	3,9%	-1,1%	2,9%	-0,2%	

VMA : variation moyenne annuelle

La CAB a également renouvelé quatre pompes qui alimentent les réservoirs bas service, installé une station d'alerte et réhabilité les puits Parisot, Monceau, P1 et P3, sur la zone de captage.

Au titre de la période 2011-2014, l'EPCI a prévu le renouvellement de quatre pompes alimentant le réservoir haut-service, pour un montant de 250 k€ HT et la mise en place d'un traitement de substitution en remplacement du maërl, pour un montant d'au moins 800 k€ HT. Fin 2012, l'organisme contrôlé utilisait toujours du maërl, mais en provenance d'Islande (celui en provenance du Finistère ayant été proscrit), avec le surcoût que génère cette importation. Lors de sa séance du 7 octobre 2010, le conseil communautaire a décidé d'utiliser un traitement à base de chaux ou plus exactement d'hydroxyde de calcium – Ca(OH)<sub>2</sub>, qui devrait permettre une économie d'environ 20 k€ HT par an.

<sup>21</sup> Cf. délibération n° 07-51 du 5 juillet 2007.

## IX. LA QUALITE DE L'EAU ET LA PERFORMANCE DU RESEAU

### A. LA QUALITE DE L'EAU

Par son arrêt n° 11-26814 du 28 novembre 2012, la Cour de cassation (1<sup>re</sup> chambre civile) a estimé qu'une obligation de résultat pèse sur la commune quant à la qualité de l'eau potable que ses services gèrent en régie. En lien avec l'agence régionale de santé de Franche-Comté, la CAB suit attentivement la qualité de l'eau distribuée aux usagers.

Au niveau de la zone de captage, la CAB mesure en continu cinq paramètres sur l'eau sortante : le pH, la température, la conductivité, l'O<sub>2</sub> dissous, la turbidité. Au niveau des puits P3 et P1, la CAB mesure trois paramètres : le pH, la température, la turbidité.

Par ailleurs, une station d'alerte biologique a été mise en place en 2010 permettant dès l'amont de détecter une éventuelle contamination de l'eau. Au niveau de la station de traitement et de pompage, la CAB a cinq points de prélèvements : l'eau arrivant de la zone de captage (mesure de la turbidité), l'eau en sortie de tour de contact (mesure du taux d'ozone, de la conductivité, de la température et du pH), l'eau en sortie des filtres timalite<sup>22</sup> (mesure de la conductivité, du pH et de la température), l'eau au niveau des bâches (mesure de la conductivité, du pH, et de la température), l'eau sortant de la station (mesure du chlore). Au niveau des réservoirs la CAB mesure le taux de chlore en sortie. Sur le réseau de Morvillars, l'EPCI mesure la turbidité en sortie de puits et le chlore en sortie de réservoir. Sur le réseau de Vézelois, il mesure le chlore dans le réservoir. Sur le réseau d'Evette, la CAB mesure le chlore en sortie du réservoir 700 m<sup>3</sup>.

Toutes les analyses réalisées en continu sont retransmises sur la supervision centrale et sont enregistrées sous forme de courbe et de tableau. Le tout est également archivé avec possibilité d'en retrouver les valeurs.

Le contrôle de la qualité de l'eau au titre des années 2009 à 2011, à partir des données présentées ne fait ressortir aucune anomalie substantielle.

**Tableau 57 : pourcentage des analyses d'eau non conformes<sup>23</sup> de 2009 à 2011**

	2009	2010	2011
UDI Andelnans	0%	0%	0%
UDI Argiésans	0%	0%	<b>8%</b>
UDI CAB	0%	<b>1%</b>	0%
UDI Evette-Sermamagny	0%	0%	0%
UDI Montreux-CAB	0%	0%	0%
UDI Morvillars	0%	0%	0%

<sup>22</sup> Ou lithothamnium, genre d'algues marines servant à neutraliser l'eau.

<sup>23</sup> Source : Agence régionale de santé Franche-Comté. NB : UDI = unité de distribution d'eau.

**Tableau 58 : analyses non conformes du chlore résiduel libre en 2011**

	Nombre d'analyses	Analyses supérieures à la référence de qualité	Proportion d'analyses supérieures à la référence
UDI Andelnans	15	5	33%
UDI Argièsans	7	0	0%
UDI CAB	119	13	11%
UDI Evette-Sermamagny	11	0	0%
UDI Montreux-CAB	9	0	0%
UDI Morvillars	12	4	33%

Au-delà de la qualité de l'eau proprement dite, la CAB a intégré la dimension qualité dans ses relations avec les usagers. Le service de l'eau participe ainsi à la démarche « Qualiville » menée par la communauté de communes. Par conséquent, aucune certification de type ISO 14001 n'est en cours ou envisagée.

## B. L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS QUALITATIFS

L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement impose le suivi de divers indicateurs.

Le tableau suivant permet de mettre en évidence que l'EPCI a diminué son taux de renouvellement des réseaux d'eau entre 2008 et 2012, a connu une légère augmentation de son indice linéaire de perte d'eau en réseau, a fait face à une croissance sensible de l'occurrence des interruptions non programmées du service d'eau et parvient à maintenir son taux d'impayé pour les services publics de l'eau et de l'assainissement (le service facturation étant mutualisé), hormis en 2009 qui présente un caractère atypique, en raison du calendrier de remontée de ces informations statistiques. En effet, fin 2012, le taux d'impayés des titres émis en 2009 était d'un niveau beaucoup plus modeste et comparable aux autres années (1,38 % au 1<sup>er</sup> novembre 2012).

**Tableau 59 : principaux indicateurs qualitatifs de gestion de l'eau**

	2008	2009	2010	2011	Variation
Taux moyen de renouvellement réseaux	0,40%	0,40%	0,33%	0,25%	-0,15 point
Indice de connaissance des réseaux	50%	50%	50%	50%	-
Indice linéaire des volumes (m <sup>3</sup> /km/d)	11,3	11,4	12,6	12,36	9,4%
Occurrence interruptions service NP (‰)	0,23	0,65	0,85	1,7	639,1%
Branchements plombs restant à supprimer	64	38	64	39	
Taux d'impayés eau-assainissement	2,25%	5,80%	2,70%	2,32%	+0,07 point

Source : rapports annuels sur la gestion de l'eau.

Conformément aux dispositions du second alinéa de l'article D. 2224-5 du CGCT, les indicateurs du service « eaux » de la CAB sont régulièrement transmis au représentant de l'État dans le département. En pratique, l'organisme transmet au préfet la délibération du conseil communautaire à laquelle est annexé le rapport annuel comprenant les indicateurs sur les prix et sur la qualité du service.

### C. LA FIABILITE DES INDICATEURS

L'annexe V de la circulaire interministérielle n° 12/DE du 28 avril 2008 sur la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 prévoit un système d'évaluation de la fiabilité du processus de production des indicateurs de performance.

La CAB considère que ses indicateurs sont fiables, dans la mesure où leur calcul repose sur des données fiables, « *par exemple sur des comptages électromagnétiques pour les volumes produits, sur la consultation d'Hélios<sup>24</sup> pour les impayés, etc...* ». Elle a précisé de manière très générale que « *ces indicateurs de performance correspondent à des données objectives faisant l'objet d'un recensement exhaustif et d'un suivi particulier* »<sup>25</sup>.

### D. LES PERTES D'EAU EN RESEAU

L'indice linéaire des pertes d'eau en réseau se caractérise à la CAB par une performance très moyenne : il s'élevait en 2011 à 12,36 m<sup>3</sup>/km/jour et, en tendance, il a augmenté d'un mètre cube en quatre ans. Au niveau national, l'indice linéaire de pertes en réseau était « seulement » de 3,9 m<sup>3</sup>/km/jour (ONEMA, observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, *Panorama des services et de leurs performances*, février 2012, p. 3). La CAB subit donc des pertes en réseau plus de trois fois plus élevées que la moyenne nationale, ce qui s'explique par une certaine vétusté moyenne du réseau et par la longueur des canalisations.

Si l'on compare le département du Territoire-de-Belfort avec les données des départements de l'interrégion Bourgogne, Franche-Comté, il se caractérisait en 2009 par des pertes d'eau près de deux fois supérieures à la moyenne interrégionale, près de quatre fois la moyenne des autres départements de l'interrégion et 2,9 fois supérieures à la moyenne nationale. Les pertes d'eau constituent donc un aspect problématique de la gestion de l'eau par la CAB. En 2009, seuls les Alpes-Maritimes (19,21 m<sup>3</sup>/km/jour), les Bouches-du-Rhône (14,11), l'Hérault (14,54), Paris (12,80) et la Réunion (44,25) se caractérisaient par des pertes d'eau supérieures à celles du Territoire-de-Belfort.

**Tableau 60 : indices linéaires de pertes d'eau départementaux, en m<sup>3</sup>/km/jour, en 2009 (source : ONEMA)**

<b>Territoire-de-Belfort</b>	<b>11,30</b>
Côte-d'Or	6,09
Doubs	4,24
Haute-Saône	4,70
Jura	3,74
Nièvre	2,25
Saône-et-Loire	3,63
Yonne	2,87
<b>Moyenne interrégionale</b>	<b>4,85</b>
<b>Moyenne nationale</b>	<b>3,96</b>

<sup>24</sup> Logiciel de comptabilité utilisé par la direction générale des finances publiques.

<sup>25</sup> Réponse 2 des éléments de réponses en date du 13 décembre 2012.

Cette contre-performance justifie l'engagement (fût-il non chiffré) qu'a pris la CAB dans son projet d'agglomération 2020 d'augmenter le rendement du réseau d'eau potable en réduisant les fuites. Cet engagement commence à se traduire par le suivi de formations y afférentes par des agents du service concerné (deux journées de formation suivies par deux agents en 2010). La chambre ne peut qu'encourager le renouvellement de ce genre de formations.

Quatre agents à temps plein (deux agents de maîtrise et deux agents techniques) se consacrent aux recherches de fuites au sein de la direction de l'eau et de l'assainissement de l'organisme.

## E. LE RENDEMENT BRUT DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La performance globale du réseau a légèrement diminué entre 2007 (première année pour laquelle apparaissent des données dans le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable) et 2011. Le rendement brut des réseaux d'alimentation en eau potable, qui rapporte les volumes d'eau vendue aux volumes distribués, a ainsi légèrement décru<sup>26</sup>. Même si ce ratio n'est pas exact au point de pourcentage près, les tendances de fond semblent être une légère diminution du rendement du réseau belfortain et une amélioration du rendement brut des autres réseaux, notamment ceux de Giromagny-Champagney et Morvillars, qui étaient faibles en 2007.

L'objectif de l'organisme est d'atteindre un rendement de 80 %, à raison de trois points par an. Actuellement, le taux de rendement de la CAB est inférieur de huit points à la moyenne nationale (76 % selon l'ONEMA, observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, *Panorama des services et de leurs performances*, février 2012, p. 3). Cette contre-performance s'explique en partie par la longueur des réseaux, en partie par le caractère rural de la surface couverte par le réseau mais ces éléments n'expliquent peut-être pas l'intégralité de cet écart par rapport à la moyenne nationale.

**Tableau 61 : rendement brut des réseaux d'alimentation en eau potable de la CAB**

	2008	2009	2010	2011	Variation
Belfort	73%	70%	66%	67%	- 6 points
Giromagny-Champagney	63%	64%	74%	71%	+ 8 points
CCBB	70%	70%	80%	82%	+ 12 points
Mathey	61%	66%	72%	62%	+ 1 point
Morvillars	57%	67%	61%	66%	+ 9 points
<b>Moyenne</b>	<b>71%</b>	<b>71%</b>	<b>68%</b>	<b>68%</b>	<b>- 3 points</b>

Le taux de rendement du réseau belfortain *lato sensu* est inférieur de huit points au taux de rendement interrégional de Bourgogne et de Franche-Comté. Les taux de rendement des départements du Territoire-de-Belfort et de l'Yonne présentent un caractère atypique. En 2009, seules l'Yonne, la Martinique et la Réunion présentaient un taux de rendement inférieur (59 % dans les trois départements) à celui du Territoire-de-Belfort.

<sup>26</sup> NB : le rendement brut global de l'année 2009 s'explique notamment par la prise en compte de purges, de curages et d'essais des poteaux d'incendie non mentionnés dans le tableau *supra*.

**Tableau 62 : taux de rendement départementaux du réseau d'eau en 2009**

<b>Territoire-de-Belfort</b>	<b>63%</b>
Côte-d'Or	74%
Doubs	78%
Haute-Saône	72%
Jura	72%
Nièvre	72%
Saône-et-Loire	74%
Yonne	59%
<b>Moyenne interrégionale</b>	<b>71%</b>
<b>Moyenne nationale</b>	<b>76%</b>

Source : ONEMA

La CAB n'a pas comme obligation d'atteindre à court terme le taux de 80 % mais d'atteindre un taux de rendement de 69,96 % (valeur 2011), compte tenu des caractéristiques de son réseau et en application des dispositions de l'article D. 213-48-14-1 du code de l'environnement et de l'article D. 213-74-1 du même code.

Afin d'optimiser le rendement de son réseau et d'atteindre puis dépasser le taux cible fixé par les décrets d'application de la « loi Grenelle II », la CAB a décidé en 2012 de mener un plan d'action consistant à réduire de façon significative le taux de fuite sur le réseau de distribution d'eau potable, dans le cadre d'un plan pluriannuel de pose d'outils adaptés. De fait, la sensibilité des ressources de l'EPCI, notamment en période de sécheresse, couplée à une lente dégradation du rendement du réseau d'eau potable ces dernières années, a conduit l'organisme à élaborer un programme visant à réduire les fuites. Par sa délibération n° 10-87 du 8 juillet 2010, la CAB a décidé de réaliser une première phase de travaux consistant à poser 52 compteurs de sectorisation équipés en télérelève. Ce choix politique anticipait les dispositions de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (communément appelée « Grenelle II »), complétées par l'article 2 du décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012) imposant aux collectivités d'obtenir un rendement minimum (cf. l'article D. 213-48-14-1 du code de l'environnement, entré en vigueur le 29 janvier 2012).

Les enjeux de ce projet de la CAB consistent :

- ▶ à réduire les pertes en eau sur le réseau et ramener, à court terme le rendement du réseau au-dessus de 70 %, à moyen terme à 75 % puis à plus long terme à 80 % ;
- ▶ en une réduction subséquente de l'impact sur la ressource par un prélèvement moindre d'eau ;
- ▶ en une réduction des achats d'eau aux collectivités voisines, et une diminution des redevances prélèvement payées à l'Agence de l'eau.

Cette opération se déroule en deux grandes phases.

⇒ Comptage de sectorisation pour les communes hors Belfort

Ces communes sont généralement alimentées par un, deux ou trois compteurs de tête. Ces compteurs de sectorisation sont actuellement relevés mensuellement. Le projet consiste à équiper ces compteurs en télégestion de manière à connaître en temps réel les débits qui y transitent. En particulier, chaque matin les bilans journaliers et les débits nocturnes seront analysés sur chacun des sous-secteurs. Une cinquantaine de sites seront équipés. Cette phase a débuté en mai 2011 pour se terminer fin 2012. Cela permet aux agents d'intervenir rapidement et de manière ciblée sur les parties de réseaux pour lesquelles des fuites ont été identifiées. 52 compteurs ont été équipés.

⇒ Déploiement de pré-localisateurs à postes fixes pour Belfort

Le réseau très dense de Belfort impose une technique différente afin de localiser les fuites. La CAB a attribué un marché fin 2012 destiné à déployer environ 300 appareils d'écoute des réseaux sur deux ans (entre 2h00 et 5h00 du matin pour éviter les bruits parasites liés aux consommations d'eaux ou à la circulation automobile). Cette technique (utilisée à Mulhouse) permet d'alerter par textos/SMS le service en temps réel de tout bruit anormal, généralement témoin d'une fuite. Grâce à une interface Google maps, une cartographie peut être établie (vert pour les écoutes normales, orange pour les suspicions de fuite et rouge pour les fuites très probables). Cette phase est prévue sur deux années : en 2012, l'équipement du réseau bas-service et en 2013, l'équipement du réseau haut-service. La ville de Belfort est alimentée par deux réservoirs (zone de Sermamagny et achat d'eau de PMA). Le réseau haut service sert à alimenter les points hauts de Belfort et les communes extérieures car elles sont plus éloignées et qu'il faut plus de pression. Le réservoir bas service alimente le centre-ville de Belfort.

**F. L'INDICE DE CONNAISSANCE DU RESEAU**

Par ailleurs, l'indice de connaissance des réseaux<sup>27</sup>, qui correspond à une estimation faite par l'organisme contrôlé, est resté stable à hauteur de 50. L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) estime que l'indice moyen de connaissance et de gestion du patrimoine s'établit à 57 pour les services d'eau potable. L'indice estimé à 50 par la CAB serait donc légèrement inférieur à cette moyenne. Il est également légèrement inférieur à la moyenne interrégionale de la Bourgogne et de la Franche-Comté en 2009, qui s'établissait à 53.

---

<sup>27</sup> Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. De 0 à 60, les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire). De 70 à 100, elles sont relatives à la gestion du réseau.

**Tableau 63 : indices départementaux de connaissance et de gestion patrimoniale de l'eau, en 2009**

<b>Territoire-de-Belfort</b>	<b>50%</b>
Côte-d'Or	61%
Doubs	38%
Haute-Saône	44%
Jura	56%
Nièvre	44%
Saône-et-Loire	72%
Yonne	60%
<b>Moyenne</b>	<b>53%</b>

Source : ONEMA

**G. LE TAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU**

Le taux moyen de renouvellement des réseaux a diminué sensiblement, passant de 0,40 % en 2009 à 0,25 % en 2011. Cette évolution est inquiétante, à un double titre :

➤ d'une part, la diminution du taux de renouvellement du réseau ne garantit pas le bon entretien dudit réseau ;

➤ d'autre part, ce taux est aujourd'hui assez éloigné du taux national, qui s'élève pour sa part à 0,61 % (ONEMA, observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, *Panorama des services et de leurs performances*, février 2012, p. 3).

Au niveau départemental, les données 2009 pour le département du Territoire-de-Belfort s'élevaient à 0,40 %, soit en-deçà de la moyenne interrégionale de la Bourgogne et de la Franche-Comté (les données du département de l'Yonne n'étant pas disponibles) qui s'établissait à 0,60 %. Cette donnée corrobore l'appréciation précédente et permet de constater que le taux régional correspond à peu près au taux national de renouvellement des réseaux d'eau.

**Tableau 64 : taux moyens départementaux de renouvellement des réseaux d'eau, en 2009**

<b>Territoire-de-Belfort</b>	<b>0,40%</b>
Côte-d'Or	0,26%
Doubs	0,71%
Haute-Saône	0,78%
Jura	0,85%
Nièvre	0,47%
Saône-et-Loire	0,71%
Yonne	non disponible
<b>Moyenne</b>	<b>0,60%</b>

Source : ONEMA

Cette politique insuffisante en matière de renouvellement du réseau d'eau rejoint la critique générale formulée par le Conseil d'État dans son rapport public annuel 2010, *L'eau et son droit*. Cette critique était toutefois présentée sous forme de questionnement : « les pays membres dégagent-ils suffisamment de moyens financiers pour assurer à la fois la complétude des réseaux, l'amélioration de la qualité, la préservation et le renouvellement de la ressource en eau et le remplacement des installations existantes ? Certains en doutent sérieusement s'agissant de la France, en particulier parce que les règles de la comptabilité publique ont, jusqu'à la loi du 30 décembre 2006, empêché les collectivités territoriales de provisionner normalement le remplacement de leurs immobilisations. [...] Le Conseil économique, social et environnemental estime pour sa part que le taux de renouvellement du réseau se situe entre 0,6 % et 1 % par an, taux qui lui semble insuffisant eu égard à l'ancienneté de ce réseau. »

La CAB a renouvelé et étendu son réseau d'eau ainsi que le retrace le tableau suivant entre 2007 et 2011. Elle a ainsi renouvelé 5,9 km linéaires et étendu son réseau de 2,22 km linéaires.

**Tableau 65 : renouvellement et extension du réseau d'eau, en mètres linéaires**

Date	Renouvellement	Extension
2007	1 970	0
2008	582	566
2009	1 155	200
2010	1 402	0
2011	787	1 451
<b>Total</b>	<b>5 896</b>	<b>2 217</b>

Source : ONEMA

Ces chiffres sont loin d'être suffisants, tant au regard des décisions arrêtées aux schémas directeurs de 2005 et de 2011, qu'au regard des besoins réels du réseau. Les tableaux suivants permettent de mettre en évidence qu'au cours des années 2007 à 2011, l'EPCI a renouvelé 7,85 kml de moins que ce que prévoyaient ses propres schémas directeurs et 16,6 kml de moins que ce que l'on pourrait attendre en fonction du chiffre national de 2005 mentionné par la CAB dans son schéma directeur de 2005. Ce constat d'une insuffisance globale du renouvellement du réseau d'eau potable est valable pour les cinq années successives.

**Tableau 66 : insuffisance du renouvellement du réseau au regard des schémas directeurs**

	Date	Renouvellement attendu	Renouvellement effectif	Différence
Schéma directeur 2005	2007	3000	1 970	-1 030
	2008	3000	582	-2 418
	2009	3000	1 155	-1 845
	2010	3000	1 402	-1 598
Schéma dir. 2011	2011	1750	787	-963
	<b>Total</b>	<b>13 750</b>	<b>5 896</b>	<b>-7 854</b>

**Tableau 67 : insuffisance du renouvellement du réseau au regard des statistiques nationales 2005, en mètres linéaires (ml)**

Date	Renouvellement chiffres nationaux de 2005	Renouvellement effectif	Différence
2007	4 500	1 970	-2 530
2008	4 500	582	-3 918
2009	4 500	1 155	-3 345
2010	4 500	1 402	-3 098
2011	4 500	787	-3 713
<b>Total</b>	<b>22 500</b>	<b>5 896</b>	<b>-16 604</b>

Dans le cadre des travaux de la phase II d'Optymo, la mise en place d'un réseau de bus à haut niveau de service, la création de nouveaux parkings et d'un cheminement piéton de qualité de la gare jusqu'à la place d'Armes ont pour objectif d'augmenter la fréquentation et l'attractivité du centre-ville de Belfort. Les travaux d'aménagement concernent de nombreuses zones qui n'ont pas fait l'objet de travaux récents. En 2012, ces travaux ont permis à la CAB de renouveler plus de 2 000 ml de réseau dans ce cadre. En 2013, la poursuite des travaux d'Optymo II doit de nouveau permettre d'atteindre des chiffres plus satisfaisants de renouvellement du réseau, puisque 1 800 ml sont prévus, même si la chambre note que ce renouvellement est principalement concentré sur la ville de Belfort.

**Recommandation n° 3 : la chambre recommande à la CAB de renforcer le renouvellement de son réseau en dépassant le renouvellement annuel moyen de 1 180 ml constaté entre 2006 et 2011.**

## H. LE TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées a augmenté significativement mais reste faible, à hauteur de 1,7 interruption pour 1 000 abonnés. Sur ce point, malgré l'augmentation de ce taux depuis 2007, la CAB est plus performante que la moyenne nationale qui s'établit en 2011 à 4,43 %, soit 2,6 fois plus (ONEMA, observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, *Panorama des services et de leurs performances*, février 2012, p. 3).

## I. LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

La CAB possède 543 kilomètres de collecteurs : 157 km de réseaux unitaires, 2 364 km de réseaux séparatifs d'eaux usées et 152 km de réseaux pluviaux. Elle a identifié les éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales (bouches sous trottoir, avaloirs et grilles, gargouilles ACO *drains*®, fossés, bassins de stockage ou d'infiltration, canalisations et branchements destinés aux eaux pluviales).

Par ailleurs, le partage des responsabilités relatives aux eaux pluviales entre les communes et la CAB est régi par un règlement de service adopté par le conseil communautaire le 9 juillet 2004. Ce règlement prévoit que l'EPCI supporte sur son budget général les dépenses liées à la construction de bassins de rétention, d'infiltration ou de traitement, les dépenses liées aux curages des fossés, ainsi qu'une partie des dépenses afférentes à la construction de réseaux d'eaux pluviales (sous la forme de fonds de concours).

Fin 2012, les services de la CAB n'envisageaient pas à court terme de créer une taxe pour la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales, telle qu'autorisée par l'article 48 de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (qui a créé un article L. 2333-97 dans le CGCT), notamment en raison de la complexité de sa mise en œuvre et des questions de justice fiscale que la création de cette taxe serait susceptible de poser.

## **J. LA REPARTITION DES EAUX**

Fin 2012, les prélèvements en eau ne faisaient pas l'objet de règle de répartition des eaux. Toutefois, la CAB se situant en tête de bassin versant, la ressource est fragile quantitativement et l'arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement prévoit une limitation des prélèvements en cas d'étiage de la Savoureuse (principal cours d'eau des Vosges belfortaines).

Par ailleurs, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée, approuvé et entré en vigueur le 17 décembre 2009 et couvrant la période 2010-2015 comporte des orientations fondamentales. La septième de ces recommandations vise à atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir. Cette orientation, qui concerne le bassin de la Savoureuse, se traduit par une mesure relative à la définition des modalités de gestion de l'eau en situation de crise. L'Agence de l'eau du bassin Rhône-Méditerranée a donc lancé sur le sous-bassin de la Savoureuse une étude de détermination des volumes prélevables, qui à terme (au plus tard en 2014), pourrait aboutir à une règle de répartition des eaux.

## **K. UN SERVICE ASSURANT L'ESSENTIEL DE SES MISSIONS SANS EXTERNALISATION**

La CAB réalise la quasi-totalité de ses missions en régie : la facturation de l'eau, la maîtrise d'œuvre d'extension et de renouvellement des conduites, la pose de conduites de distribution et de branchement : renouvellement, extension et entretien, le renouvellement des organes du réseau (vannes, stabilisateurs, etc.), l'entretien des ouvrages du réseau (désinfection des réservoirs, etc.), l'exploitation et le suivi des installations techniques (station de traitement, surpresseurs, etc.), la pose des compteurs (renouvellement et neufs), la recherche des fuites sur le réseau.

Toutefois, la CAB fait parfois appel à des prestataires pour réaliser les terrassements pour la pose des conduites. Il arrive aussi que la pose de la conduite soit elle-même confiée à une entreprise dans le cas d'opérations importantes. À compter de 2013, l'EPCI envisage de confier l'activité de pose des conduites à un prestataire dans le cas de chantiers programmés. Seules les réparations de fuites seront réalisées par les plombiers de la CAB.

#### **L. LES CONSOMMATIONS NON FACTUREES**

De manière régulière, les consommations non facturées concernent les purges de réseau, les purges après travaux, les tests des poteaux d'incendie, les nettoyages de réservoirs et les curages du réseau d'assainissement.



<b>Annexe 1 - Liste des principaux sigles utilisés</b>
--

<b>AP/CP</b>	Autorisations de programme / crédits de paiement
<b>AR</b>	Accusé réception
<b>BA</b>	Budget annexe
<b>CAB</b>	Communauté de l'agglomération belfortaine
<b>CAF</b>	Capacité d'autofinancement
<b>CAPM</b>	Communauté d'agglomération du pays de Montbéliard
<b>CE</b>	Conseil d'État
<b>CFE</b>	Cotisation foncière des entreprises
<b>CGCT</b>	Code général des collectivités territoriales
<b>CLTR</b>	Crédit à long terme renouvelable
<b>DOB</b>	Débat d'orientation budgétaire
<b>DRH</b>	Direction des ressources humaines
<b>DSP</b>	Délégation de service public
<b>ETP</b>	Équivalent temps plein
<b>GPEEC</b>	Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences
<b>GRH</b>	Gestion des ressources humaines
<b>HT</b>	Hors taxe
<b>IPTS</b>	Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires
<b>ICNE</b>	Intérêts courus non échus
<b>IFER</b>	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
<b>INSEE</b>	Institut national de la statistique et des études économiques
<b>km</b>	kilomètre
<b>kml</b>	kilomètre linéaire
<b>m<sup>3</sup></b>	mètre cube
<b>ND</b>	non disponible
<b>ONEMA</b>	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
<b>PMA</b>	Pays de Montbéliard agglomération
<b>RTT</b>	Réduction du temps de travail
<b>SMGPAP</b>	Syndicat mixte de gestion du parc automobile public

- SMS** *Short message service*
- SPIC** Service public industriel et commercial
- TFPB** Taxe foncière sur les propriétés bâties
- TFPNB** Taxe foncière sur les propriétés non bâties
- TH** Taxe d'habitation
- TTC** Toutes taxes comprises
- UDI** Unité de distribution (d'eau)
- VMA** Variation moyenne annuelle

**-=000=-**